



Etats Généraux de l'Alimentation

## Rapport de synthèse des 14 ateliers

---

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| Présentation.....                     | 2  |
| Recueil 1 - Fiches-Résumés.....       | 4  |
| Recueil 2 - Fiches-Propositions... .. | 64 |
| Recueil 3 - Fiches-Territoires        |    |

## Rapport de Synthèse des 14 ateliers - Présentation

Les États généraux de l'alimentation (EGA), qui se sont déroulés de début septembre à fin décembre 2017, ont permis un vaste débat entre tous les acteurs du grand système agricole et alimentaire français. Le président de la République a mis sur la table du débat deux grands objectifs : « Permettre aux agriculteurs de vivre du juste prix payé, permettre à tous dans la chaîne de valeur de vivre dignement » et « Permettre à chacune et à chacun d'avoir accès à une alimentation saine, durable et sûre ». Ce débat s'est organisé autour de 14 ateliers et autant de thématiques permettant d'aborder ces deux grands questionnements sous différents angles.

Dans chaque atelier, une soixantaine de personnes représentant différentes familles d'acteurs du système agricole et alimentaire ont pu échanger des témoignages, des analyses, des positions, des propositions ou des revendications au cours de quatre ou cinq séances d'une demi-journée chacune. Au terme de ces échanges, le président de chaque atelier a présenté un rapport de synthèse. Ces rapports ont été discutés, en général lors de la dernière séance de l'atelier concerné. Ils ont été amendés par voie électronique. Ils ont été transmis aux deux coordinateurs des EGA et aux ministères tuteurs du processus. Ils présentent les éléments du contexte des sujets traités, les propositions faisant consensus et celles qui restent objets de débat ou de dissensus.

Le 21 décembre, le premier ministre, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, la ministre des la solidarité et de la santé ont conclu la phase Atelier des EGA et ont introduit une phase de mise en œuvre des propositions. De nombreux chantiers ont été ouverts : un processus législatif devant aboutir à une loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable », 24 plans de filière, plusieurs plans thématiques – Ambition Bio, Réduction des produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques, Bioéconomie, nouveau PNNS, nouveau PNA, Commerce équitable... Des rendez-vous de bilan des EGA ont été fixés : deux rendez-vous en 2018 (juin et décembre), puis des rendez-vous annuels jusqu'à la fin de la mandature.

La plate-forme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire, qui regroupe 50 organisations (organisations de la société civile et organisations agricoles), a souhaité garder la mémoire des travaux des 14 ateliers. L'association RESOLIS membre de cette plate-forme, a donc entrepris une lecture systématique des 14 rapports de synthèse. De cette lecture, elle a tiré trois recueils regroupant des Fiches-Résumés (Recueil 1) ; des Fiches-Propositions (Recueil 2) et des Fiches-Territoires (Recueil 3). Les recueils 1 et 2 sont organisés par ateliers. Le recueil 3 est organisé par thèmes transversaux correspondant à une entrée territoriale dominante. Ces thèmes transversaux ont été croisés avec les « compétences » des différentes familles de collectivités territoriales.

Constatant que tous les dispositifs de mise en œuvre des propositions correspondent à une « entrée filière », ou thématique, nous avons pensé qu'il était utile de proposer de regrouper les propositions à entrée « territoriale » dominante et, ainsi, d'aider les collectivités territoriales, qui ont un rôle déterminant à jouer dans une transition agricole et alimentaire, articulée avec le développement des territoires, à assumer ce rôle et, ainsi, à équilibrer l'approche filière à dominante économique.

Ces trois recueils peuvent paraître volumineux, mais ils n'impliquent pas une lecture linéaire. Les tables matières de chacun des recueils permettent d'aller vers les résumés (recueil 1) ou vers les propositions (recueil 2) de chaque atelier ou vers les thèmes transversaux à dominante territoriale (recueil 3).

Par cette présentation<sup>1</sup>, nous espérons souligner la qualité des travaux des ateliers et rappeler la légitimité « citoyenne » des propositions. Nous pensons que celles-ci constituent un socle sur lequel s'appuyer pour avancer sur la longue route des États généraux de l'alimentation.



RESOLIS,

au nom de la

Plate-forme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire

---

<sup>1</sup> Travail réalisé pour l'essentiel par Julien Noël, docteur en géographie, Université de Nantes. Pour le recueil 3, il a pu s'appuyer sur le mémoire de Chloé Richard « L'action publique en matière d'alimentation locale », écrit sous la direction de L. Bodiguel et de N. Hutten. Violette Divay (RESOLIS) a également contribué à ces documents.



Etats Généraux de l'Alimentation

Recueil 1

# Rapport de synthèse des 14 ateliers

## Recueil des fiches résumées

---

## Table des matières

|                                                                                                                                                                                                                                       |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Atelier 1</b> : Mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualités nutritionnelles et environnementales, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovation.....                                          | 7  |
| Attentes des consommateurs : .....                                                                                                                                                                                                    | 7  |
| Champs d'actions proposés / priorités de l'Atelier 1 : .....                                                                                                                                                                          | 7  |
| Champs d'actions discutés mais non retenus comme prioritaires par l'Atelier 1 : .....                                                                                                                                                 | 9  |
| <b>Atelier 2</b> : Développer les initiatives locales et créer des synergies .....                                                                                                                                                    | 12 |
| Eléments de contexte : .....                                                                                                                                                                                                          | 12 |
| Champs d'actions proposés par l'Atelier 2 : .....                                                                                                                                                                                     | 12 |
| <b>Atelier 3</b> : Développer la bio-économie et l'économie circulaire .....                                                                                                                                                          | 17 |
| Eléments de contexte / diagnostic : .....                                                                                                                                                                                             | 17 |
| Champs d'actions proposés / priorités de l'Atelier 3 : .....                                                                                                                                                                          | 17 |
| Champs d'actions discutés mais non retenus comme prioritaires par l'Atelier 3 : .....                                                                                                                                                 | 19 |
| <b>Atelier 4</b> : Conquérir de nouvelles parts de marché sur les marchés européens et internationaux et faire rayonner l'excellence du modèle alimentaire et du patrimoine alimentaire français en France et à l'international ..... | 23 |
| Eléments de contexte / diagnostic : .....                                                                                                                                                                                             | 23 |
| Champs d'actions proposés par l'Atelier 4 : .....                                                                                                                                                                                     | 23 |
| <b>Atelier 5</b> Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs .....                                                                                                                        | 25 |
| Eléments de contextualisation / diagnostic : .....                                                                                                                                                                                    | 25 |
| Champs d'actions proposés par l'Atelier 5 : .....                                                                                                                                                                                     | 25 |
| <b>Atelier 6</b> : Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs.....                                                                                                          | 27 |
| Eléments de contextualisation / diagnostic : .....                                                                                                                                                                                    | 27 |
| Champs d'actions proposés par l'Atelier 6 : .....                                                                                                                                                                                     | 27 |
| <b>Atelier 7</b> : Améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs .....                                                                                       | 29 |
| Eléments de contextualisation / diagnostic : .....                                                                                                                                                                                    | 29 |
| Champs d'actions proposés par l'Atelier 7 : .....                                                                                                                                                                                     | 29 |
| <b>Atelier 8</b> : Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation française dans une économie agro-alimentaire mondialisée et dans un contexte de changement climatique tout en prévenant les contaminations chimiques.....          | 31 |
| Eléments de contexte / diagnostic : .....                                                                                                                                                                                             | 31 |
| Champs d'actions proposés / priorités de l'Atelier 8 : .....                                                                                                                                                                          | 31 |
| <b>Atelier 9</b> : Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé .....                                                                                                                                        | 34 |

|                                                                                                                                                                                                        |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Eléments de contextualisation / diagnostic : .....                                                                                                                                                     | 34 |
| Champs d’actions proposés par l’Atelier 9 : .....                                                                                                                                                      | 34 |
| Champs d’actions discutés mais non retenus comme prioritaires par l’Atelier 9.....                                                                                                                     | 35 |
| <b>Atelier 10</b> : Lutter contre le gaspillage alimentaire .....                                                                                                                                      | 40 |
| Champs d’actions proposés par l’Atelier l’Atelier 10 .....                                                                                                                                             | 40 |
| <b>Atelier 11</b> : Réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable .....                                                                    | 43 |
| Eléments de contextualisation / diagnostic : .....                                                                                                                                                     | 43 |
| Champs d’actions proposés par l’Atelier 11.....                                                                                                                                                        | 43 |
| <b>Atelier 12</b> : Lutter contre l’insécurité alimentaire, s’assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde.....                        | 50 |
| Champs d’actions proposés par l’Atelier 12.....                                                                                                                                                        | 50 |
| <b>Atelier 13</b> : Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et développer la formation .....                                                                | 54 |
| Eléments de contextualisation / diagnostic : .....                                                                                                                                                     | 54 |
| Champs d’actions proposés par l’Atelier 13.....                                                                                                                                                        | 54 |
| <b>Atelier 14</b> : Préparer l’avenir : quels investissements, quel accompagnement technique et quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ? | 58 |
| Eléments de contextualisation / diagnostic : .....                                                                                                                                                     | 58 |
| Champs d’actions discutés mais non retenus comme prioritaires par l’Atelier 14.....                                                                                                                    | 59 |
| Résultat de la consultation électronique (annexe) .....                                                                                                                                                | 63 |

## **Atelier 1 : Mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualités nutritionnelles et environnementales, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovation**

### Attentes des consommateurs :

#### *Éléments de contexte :*

- Métropolisation et vieillissement de la population
- Changement des habitudes alimentaires : diminution des budgets, simplification et fractionnement des repas
- Crises multiples (sanitaires, économiques, écologiques...) : demandes des consommateurs en matière de qualités et de traçabilité

#### *Demandes multiformes des consommateurs en termes de durabilités et de qualités :*

- Préoccupations environnementales et traçabilité (origine, proximité...)
- Nutrition-santé
- Bien-être animal
- Rémunération socio-économique juste des producteurs

### Champs d'actions proposés / priorisés de l'Atelier 1 :

Enjeu 1 : « Mieux répondre aux attentes croissantes des consommateurs en termes de qualité, d'origine, de proximité, de durabilité, de transparence »

#### **❖ Communiquer, informer, sensibiliser à une culture alimentaire centrée sur la durabilité, l'agroécologie, le bien/mieux manger (action 1)**

=> Objectif : encourager notamment l'éducation des plus jeunes

=> Pour cela :

- Lancer une journée (semaine) nationale dédiée à « l'alimentation durable » ;
- Organiser des portes ouvertes regroupées dans les différents segments de la chaîne alimentaire (fermes, entreprises agroalimentaires, circuits de commercialisation) ;

#### **❖ Améliorer l'information, notamment l'étiquetage des produits alimentaires (action 2)**

=> Étiquetage (obligatoire) portant sur 3 éléments :

- Qualité nutritionnelle (gras, sels, sucres) ; origine et modes / process de production (élevage) ;
- Traitements phytosanitaires et conservateurs ;
- Répartition de la valeur le long de la filière ;

=> Pour cela :

- Mobiliser les outils et technologies du numérique : créer une plateforme numérique collaborative pour une information accessible en « open data » ;
- Créer un groupe de travail spécifique sur les questions de transparence visant à : un état des lieux en matière d'initiatives, de dispositifs, de pratiques, d'outils existants ; des définitions communes de standards et de méthodologies (étiquetage unique via la Nutriscore ?) ;

=> Précautions :

- Poursuivre et étendre au niveau européen l'expérimentation de l'étiquetage de l'origine des produits transformés (laits et viandes notamment), en veillant à la conformité du cadre de la concurrence ;

Enjeu 2 : « Mettre en place une nouvelle gouvernance de l'alimentation au niveau national »

❖ ***Mettre en place une nouvelle gouvernance nationale de l'alimentation (action 5)***

=> Pour cela :

- Définir une politique interministérielle et transversale de l'alimentation : instaurer et animer un groupe de concertation permanent ;

Enjeu 3 : « Mobiliser les interprofessions, lorsqu'elles existent, pour assurer la production d'une alimentation répondant aux attentes des consommateurs »

❖ ***Mobiliser les interprofessions pour assurer la production d'une alimentation répondant aux attentes des consommateurs (actions 6 et 7) ;***

=> Pour cela :

- S'appuyer sur l'instance d'échange que constitue le Comité de Liaison des Interprofessions Agricoles et Agroalimentaires et renforcer son rôle (action 8) ;

Enjeu 4 : « Rapprocher les consommateurs de la production et de la transformation des produits alimentaires en renforçant les dynamiques de territorialisation de l'alimentation » :

❖ ***Mettre en place un plan pour la restauration hors domicile, vecteur de développement et d'ancrage territorial des productions (actions 10 et 12)***

=> Pour cela :

- Développer des infrastructures permettant l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et sous signe de qualité et offrir ainsi des débouchés aux producteurs du territoire (= réflexion sur un plan de maintien des petits outils collectifs d'abattage et légumeries de proximité, cf. action 11) ;
- Améliorer l'information et la formation des acheteurs publics et des cuisiniers de la resto-co afin de mieux organiser et structurer l'offre adaptée à la demande : guides sur l'ancrage territorial, outil « Localim », rédaction des cahiers des charges ;

Enjeu 5 : « Favoriser les capacités d'innovation au sein des entreprises agro-alimentaires pour mieux répondre aux attentes des consommateurs »

❖ ***Favoriser les capacités d'innovation agricole et agro-alimentaire (action 14)***

=> Pour cela :

- Promouvoir les acteurs et les activités d'accompagnement liées à l'innovation ;

Enjeu 1 : « Mieux répondre aux attentes croissantes des consommateurs en termes de qualité, d'origine, de proximité, de durabilité, de transparence »

ET

Enjeu 4 : « Rapprocher les consommateurs de la production et de la transformation des produits alimentaires en renforçant les dynamiques de territorialisation de l'alimentation » :

❖ ***Accompagner la transition vers des modèles plus durables (actions 3 et 13)***

=> Actions à destination surtout des entreprises de production et de transformation

=> Pour cela :

- Amplifier les démarches officielles de qualité et les dispositifs de certification environnementale (AB, SIQO, HVE) ;
  - Définir et reconnaître une filière de l'agroécologie ;
  - Soutien à la modernisation des exploitations et à la recherche-innovation (plans de compétitivité et d'investissement) ;
- => Cela passe notamment par le fait de réorienter les soutiens publics (de la future PAC)

⇒ NB : Actions 4 et 9 quasi absentes ou fortement diluées dans les priorités

### Champs d'actions discutés mais non retenus comme prioritaires par l'Atelier 1 :

Enjeu 1 : « Mieux répondre aux attentes croissantes des consommateurs en termes de qualité, d'origine, de proximité, de durabilité, de transparence »

#### ❖ *Communiquer, informer, sensibiliser à une culture alimentaire centrée sur la durabilité, l'agroécologie, le bien/mieux manger (action 1)*

- Mener des campagnes de sensibilisation et de promotion : sur les démarches officielles de valorisation, les démarches de bonnes pratiques, sur les contrôles
  - Renforcer l'éducation alimentaire à l'école : mise en place d'un parcours santé-alimentation en concertation entre tous les acteurs (éducation nationale, professionnels de la santé, collectivités) ; proposer des projets pédagogiques autour de l'agriculture et l'agro-alimentaire ;
- => Pilotage et financement par une instance collective multi-acteurs (Ministères, collectivités, organisations professionnelles, fondations...)

#### ❖ *Améliorer l'information, notamment l'étiquetage des produits alimentaires (action 2)*

- Encadrer le contenu des publicités sur l'alimentation ;
  - Renforcer les contrôles : lutte contre les fraudes ; inspections vétérinaires ;
  - Informer les consommateurs des parts de marge nette perçues aux différents niveaux de la chaîne alimentaire ;
- => Débat non tranché sur le niveau de transparence exigé par les 3 aspects de l'étiquetage évoqués plus haut

#### ❖ *Mieux connaître les attentes des consommateurs aux entreprises de production et de transformation (action 3)*

- Améliorer les connaissances des filières en renforçant les outils d'analyse : mobiliser l'Observatoire des prix et des marges
- Accompagner les producteurs dans leurs changements de pratiques : conditionner les dispositifs d'aides aux investissements avec la nécessité de mener des projets multi-acteurs dans les filières ;
- Mettre en œuvre les résolutions de la stratégie de la France pour le bien-être animal 2016-2020 ;

#### ❖ *Accompagner les acteurs économiques des filières alimentaires vers l'amélioration de la qualité des produits et des processus (action 4)*

- Améliorer la qualité des produits vendus => cf. les priorités de l'action 2 sur les étiquetages
- Encourager les investissements techniques prenant en compte une réduction des pesticides et les risques sanitaires émergents ;
- Soutenir l'émergence des projets de filières amont-aval, de partenariats public-privé ;

Enjeu 2 : « Mettre en place une nouvelle gouvernance de l'alimentation au niveau national »

❖ ***Mettre en place une nouvelle gouvernance nationale de l'alimentation (action 5)***

- Évolution du CNA : renforcer ses missions (organisme de suivi post-EGA ?) ; élargir une composition équilibrée des membres (notamment consommateurs et société civile) ;

Enjeu 3 : « Mobiliser les interprofessions, lorsqu'elles existent, pour assurer la production d'une alimentation répondant aux attentes des consommateurs »

❖ ***S'appuyer sur les interprofessions en tant que lieu de concertation (action 6)***

- Encadrer les interprofessions sous un référentiel "RSE" qui couvre toute la filière ;
- Créer des espaces de dialogue avec la société civile, notamment avec les représentants des consommateurs ;

❖ ***Encourager et appuyer les interprofessions à s'engager dans des démarches de qualité (action 7)***

- Valoriser les initiatives en matière qualité nutritionnelle et environnementale des produits => cf. les priorités de l'action 2 sur les étiquetages

❖ ***Renforcer le rôle du Comité de Liaison des Interprofessions Agricoles et Agroalimentaires afin de favoriser les échanges et le partage d'expériences (action 8)***

- Mieux intégrer les interprofessions dans l'Agence Bio ou l'INAO

Enjeu 4 : « Rapprocher les consommateurs de la production et de la transformation des produits alimentaires en renforçant les dynamiques de territorialisation de l'alimentation » :

❖ ***Renforcer la proximité et l'ancrage territorial du lien producteur agricole – entreprise alimentaire (transformation) – consommateur (action 9)***

- Renforcer le dispositif du PNA (notamment juridique) pour encourager les démarches PAT et déboucher plus globalement sur des SAT ;
- Encourager les initiatives des Régions pour le soutien des démarches de relocalisation et de qualité (SIQO) grâce à une mobilisation accrue des programmes de développement rural (réseau rural programme Leader) ;
- Développer les dispositifs fiscaux incitatifs pour les dons alimentaires ;

❖ ***Encourager les filières à s'organiser et se structurer pour adapter l'offre à la demande, notamment celle de la restauration collective (action 10)***

- Inciter et favoriser les démarches collectives (GIEE, plate formes, coopératives, SCIC...)
- Accompagner les groupements de producteurs pour mieux répondre aux attentes ;

❖ ***Maintenir, soutenir les outils collectifs et mettre en place les infrastructures (action 11)***

- Déterminer le dispositif (économique et juridique) le plus pertinent pour assurer l'ancrage territorial des petits abattoirs et ateliers collectifs (légumeries) ;
- Reposer la question et expérimenter la mobilité de ces abattoirs pour les petites filières (saisonnnières, sous SIQO), comme effectuées ailleurs en Europe ;

❖ ***Mettre en place un plan pour la restauration hors domicile, vecteur de développement et d'ancrage territorial des productions (action 12)***

- Soutenir le développement de démarches de labellisation ou de charte pour les restaurateurs publics ou privés ;
- Renforcer les critères qualitatifs, sociaux, environnementaux dans les marchés publics pour favoriser les produits locaux et agro-écologiques ;
- Valoriser les plans « alimentation durable » mis en place dans certaines métropoles (IdF, Rennes) ;

❖ ***Accompagner la transition vers des modèles plus durables : valoriser les engagements des filières (action 13)***

- Accompagner et amplifier les démarches officielles de qualité et les dispositifs de certification environnementale (AB, SIQO, HVE) au sein des filières peu impliquées (grandes cultures et élevages) ;
- Mobiliser les aides publiques (dont les aides PAC) pour favoriser l'investissement et la modernisation des exploitations et la recherche-innovation vers les pratiques et systèmes agro-écologiques ;
- Garantir la mise en œuvre du plan et la réussite du plan Ecophyto II (obligation de résultat) ;

Enjeu 5 : « Favoriser les capacités d'innovation au sein des entreprises agro-alimentaires pour mieux répondre aux attentes des consommateurs »

❖ ***Favoriser les capacités d'innovation agricole et agro-alimentaire (action 14)***

- Mettre au programme des cursus de formation agricole d'autres modes de culture comme la permaculture, la biodynamie, l'agriculture raisonnée...

## Atelier 2 : Développer les initiatives locales et créer des synergies

### Eléments de contexte :

- Développement d'initiatives locales et durables et le renforcement des synergies = leviers de développement et d'appui d'éco-systèmes alimentaires durables et d'approvisionnements relocalisés de la restauration au profit des filières agricoles françaises
- Pas de vision consensuelle et trop restrictive du local, à définir en fonction des territoires
- Accompagnement des expérimentations et au changement d'échelle
- Pas de logique descendante, de l'État vers les collectivités locales. « *C'est bien dans les territoires, avec tous les acteurs locaux, que la transition alimentaire et agricole se fera [...]. Les territoires sont également des laboratoires, économiques, écologiques et sociaux* » (p.1)
- Donner aux citoyen-consommateurs des leviers concrets (transparence dans l'information, sensibilisation à une alimentation locale et durable) pour qu'ils soient acteurs de leurs choix
- S'appuyer sur la restauration collective, de par son importance économique et son rôle éducatif
- Droit de suite donné à la société civile post-EGA, à coordonner / fusionner avec les ateliers 5 et 7
- Cadrer la future Loi en insistant sur l'enjeu de la synergie «transition agricole-alimentaire et développement territorial

### Champs d'actions proposés par l'Atelier 2 :

Enjeu 1 : « Créer des dynamiques collectives d'acteurs locaux autour de Systèmes d'Alimentation Territoriaux (SAT) »

#### Préambule

=> sur les SAT :

- Définis comme un ensemble cohérent mais non formalisé de filières agroalimentaires localisées dans un espace géographique de proximité

=> sur les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) :

- Outil principal en tant que levier de développement d'initiatives locales pluri-thématiques sur l'alimentation ; lieu de mise en cohérence et d'articulation opérationnelle des différentes politiques publiques traitant de l'alimentation
- Pas de normalisation ni d'institutionnalisation de ces PAT, veiller à la représentation de la société civile ; mais soutien indispensable de l'État et des collectivités dans l'ingénierie de ces PAT

#### ❖ **Désigner un coordinateur national (action 1)**

- Désigner une personnalité politique (nommée par le gouvernement) légitime pour mobiliser les acteurs politiques nationaux et locaux ;

#### ❖ **Mettre en place une structure « tête de réseau des PAT » (action 2)**

- Mettre en place un réseau technique national : triple rôle de capitalisation, de mutualisation et d'animation ;
- Mettre en place un « système d'observation de la transition agricole et alimentaire » : recueil et mise en cohérence des initiatives locales et des PAT mis en place (cf. observatoire de Resolis) ;

❖ ***Faciliter le droit à l'expérimentation et le changement d'échelle dans les territoires (action 3)***

- Expérimenter et appuyer les initiatives engagées ; faciliter l'innovation (notamment organisationnelle) ;

❖ ***Favoriser la structuration d'écosystèmes territoriaux de l'alimentation durable (action 4)***

- Favoriser la coopération de proximité entre agriculteurs : coopératives, Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ;
- Favoriser la coopération de proximité multi acteurs : Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ; Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ;
- Renforcer le rôle des acteurs de l'insertion par l'activité économique (emplois locaux, action sociale) ;
- Intégrer les démarches PAT dans les documents planificateurs d'aménagement (SRADDET) et d'innovation (SEDEII) des Régions, ainsi que dans la gestion de leurs financements (agriculture bio via les CPER, fonds FEADER) ;

Enjeu 2 : « La gouvernance territoriale en matière d'alimentation »

*Préambule :*

- Dimensions polysémiques de l'alimentation = n'est donc pas une compétence d'une seule collectivité
- Politique publique de l'alimentation définie par le PNA et mise en œuvre par le CNA

❖ ***L'exception alimentaire (action 5)***

- Instaurer une exception alimentaire (sur le modèle de l'exception culturelle) : permet la mise en œuvre de critères géographiques, voire d'une clause d'intérêt général ;
- Intégrer dans l'ensemble des politiques publiques de chaque échelon territorial administratif l'enjeu transversal de l'alimentation ;
- Renforcer le rôle des Régions dans l'impulsion et l'accompagnement au changement d'échelle en matière de structuration des filières agricoles vers plus de produits de proximité et bios ;

❖ ***Structurer et créer les outils réglementaires de la production nécessaires (action 6)***

=> Sous le pilotage des collectivités territoriales, identifier et/ou appuyer :

- Les outils de filières (production / transformation / distribution) ;
- Leurs optimisations (logistiques) et leurs évolutions possibles ;
- Leurs manques d'investissements structurants et les potentielles mobilisations de ressources financières ;

❖ ***Renforcer la gouvernance locale des PAT (action 7)***

- S'appuyer sur l'expérience des Conseils de développement des Pays et celle des PNR ;
- Faire de la politique d'aménagement des territoires un levier stratégique : pour préserver le foncier, pour soutenir l'installation de producteurs locaux ainsi que la production de produits locaux et durables ;

❖ ***Mener une étude juridique sur la manière de mieux préserver le foncier agricole de l'urbanisation dans les documents d'urbanisme (action 8)***

- Réfléchir à la mise en place d'outils de préservation du foncier agricole / alimentaire (« Trame alimentaire » ; volet « Agriculture et alimentation ») qui s'imposeraient aux SCOT et aux PLU ;

❖ ***Augmenter le nombre d'installations en facilitant l'accès au foncier (action 9)***

- Faciliter l'action d'organismes à l'installation et la mise en réserve de terres agricoles (Espaces tests agricoles) ;  
- Redonner à la SAFER la capacité d'intervenir plus fortement sur l'installation et la régulation des prix des terres ;

❖ ***Création d'un lieu d'échanges, de concertation et d'observation (action 10)***

- Création de Conseils alimentaires locaux, lieu d'une démocratie alimentaire, en s'appuyant sur les CRALIM et les CTAP existants selon le cas échéant ;

❖ ***Favoriser le développement des initiatives par essaimage et prévoir leur financement dans le cadre des dispositifs existants (FEADER, FEDER notamment) (action 11)***

- Faire bénéficier les PME des mesures en faveur de développement rural (par exemple mesure 19 du FEADER) afin d'aider à la conservation d'un maillage d'entreprises de transformation sur les territoires ;

Enjeu 3 : « La caractérisation de l'offre et de la demande des produits locaux et durables »

*Préambule :*

- Améliorer et faciliter la rencontre et une meilleure connaissance entre offre et demande par le renforcement de la gestion des données d'informations numériques et le réajustement du système de flux produits et financiers à l'ensemble de la filière

❖ ***Développer des plateformes numériques de mise en réseau et de partage d'informations (action 12)***

- Recenser, harmoniser et coordonner les plateformes numériques de mise en relation pluri-acteurs locaux à l'échelle territoriale ;  
- Réfléchir à une mise en réseau régionale des acteurs autour de l'information alimentaire territoriale, en vue de générer une possible plateforme nationale ;

Enjeu 4 : « La restauration collective publique » :

*Préambule :* levier à privilégier pour développer des synergies locales

❖ ***Fixer des objectifs quantitatifs en matière d'approvisionnement de la restauration collective par des produits de proximité et durables (action 13)***

- Inscrire dans la future loi un objectif de 40% de produits de proximité et durables et de 20% de produits bios dans les restaurants collectifs d'ici 2020 ; => *action non consensuelle et en débat !*

❖ ***Assurer un suivi de l'origine des produits en restauration (action 14)***

- Mettre en place des baromètres statistiques régionaux de suivi des origines des produits servis en restauration ;

❖ ***Augmenter la part du prix des aliments dans le prix des repas dans la restauration collective (action 15)***

- Revaloriser la denrée alimentaire en augmentant sa valeur dans les coûts des repas en soutien à toute la filière : compensation par une réduction des gaspillages et l'utilisation de davantage de produits bruts ;

❖ ***Rendre obligatoire le recours aux clauses sociales dans tous les marchés publics (action 16)***

- Recourir davantage aux clauses sociales dans les marchés publics : soutien et développement aux structures locales d'insertion par l'économie, comme aux entreprises de l'artisanat et des commerces alimentaires de proximité ;
- Valoriser dans les appels d'offres les engagements à la performance (environnementale) des livraisons ;
- Préparer des guides de recommandations juridiquement sécurisés ;

❖ ***Encourager la réduction du poids du facteur prix dans les critères de sélection des appels d'offre (action 17)***

- Diminuer le caractère déterminant du critère « prix » dans le code des marchés publics (seuil des 50% non consensuel) ;
- Inciter le caractère éthique dans les comportements d'achats

❖ ***Mener une expertise juridique concernant l'opportunité de réviser le code des transports et la réglementation relative aux marchés publics (action 18)***

- Relever le seuil d'allotissement des marchés publics (actuellement de 80 000€ et/ou de 20% de l'enveloppe globale), particulièrement limitant pour les grandes collectivités. ;
- Permettre l'optimisation des flux alimentaires (notamment laitiers) par la mutualisation entre producteurs en faisant évoluer la réglementation des transports ;

❖ ***Assurer une formation adéquate des acheteurs publics à l'outil LOCALIM et à la rédaction de cahiers de charges (action 19)***

=> Permet de progresser dans la mise en œuvre des actions 11 et 12

- Intégrer dans les programmes de formation des informations sur l'achat auprès des entreprises locales et l'adaptation des tailles de lots ;
- Veiller dans les formations à bien lier l'outil LOCALIM à la norme ISO 20400 (achats responsables) ainsi qu'au label RFR (Relations Fournisseur Responsables) ;
- Impulser par la direction des achats de l'État une formation sur les financements par des dispositifs existants (action 11), en mobilisant aussi le CNFPT ;

❖ ***Réactiver le GEM-RCN (groupement d'étude des marchés de restauration collective et nutrition) en l'élargissant à l'ensemble des parties prenantes (producteurs, associations (action 20)***

- Réactiver le GEM-RCN et permettre l'élargissement de sa composition aux associations de consommateurs et environnementales, ainsi qu'aux structures d'insertion par l'activité économique ;
- Mettre en cohérence les recommandations d'achats des cahiers des charges avec les recommandations nutritionnelles du PNNS ;
- Définir les critères objectifs sur les produits de « qualité » et de « proximité » et durables ;

## Enjeu 5 : « Le citoyen - consommateurs »

*Préambule* : rappel du rôle essentiel du consommateur dans le thème de l'atelier

### ❖ ***Garantir pour l'ensemble des consommateurs la transparence de l'origine des produits bruts et transformés dans tous les circuits d'achats (action 21)***

- Garantir une meilleure information, à caractère volontaire, en matière de produits local et durable sur l'origine géographique et le type de production, à échéance 2020 ; => *action non consensuelle et en débat !*
- Missionner une expertise sur l'autorisation d'affichage de l'origine précise des produits bruts en vue d'identifier de possibles évolutions législatives et réglementaires, au niveau national ou européen ;

### ❖ ***Conduire avec les différentes parties prenantes une analyse sur les moyens d'inciter tous les circuits de distribution à valoriser la vente de produits de proximité et durables, notamment non transformés (action 22)***

- Définir plus précisément la notion de produits de proximité et l'adéquation de la terminologie appliquée aux produits transformés et à la corrélation entre zones de production et zones de consommation ;

### ❖ ***Renforcer l'éducation, la sensibilisation et l'information de tous les acteurs concernés en matière d'alimentation locale et durable (action 23)***

- Soutenir l'accompagnement au changement en matière d'alimentation locale et durable à tous les échelons territoriaux d'administratifs ;
- S'appuyer sur les réseaux d'éducation populaire et le réseau associatif des territoires ;

## « Points de divergences soulignés »

- Promouvoir la diminution de la consommation de protéines animales, tout en permettant une relocalisation de la production et une amélioration de la qualité
- Généraliser les interprofessions longues en amont, associés à des centres techniques et des organisations de consommateurs représentatives en aval, pour partager les problématiques de la filière et mieux répartir la valeur ajoutée
- Confier aux Régions (ou aux intercommunalités) le rôle de chef de file pour l'organisation et le suivi de l'approvisionnement de proximité
- Favoriser la commercialisation de produits en direct par les petites entreprises (moins de 10 personnes employées, moins de 2 millions € de chiffres d'affaires) selon un cadre réglementaire et législatif adapté à leurs spécificités

## « Exemples de 6 projets emblématiques présentés »

- L'entreprise TOUFLET Boulanger
- Manger bio et durable à Mouans-Sartoux
- L'écopôle alimentaire du PTCE en région d'Audruicq
- Le PAT de la communauté d'agglomération du Douaisis
- Le réseau d'aide alimentaire ANDES et son programme Uniterres
- La caisse des écoles du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris

## Atelier 3 : Développer la bio-économie et l'économie circulaire

### Éléments de contexte / diagnostic :

=> Objectif : alimenter la construction d'une stratégie nationale économie circulaire et un plan d'actions bioéconomie

- Dans le cadre du changement climatique, économie agricole très carbonée mobilisant des stocks fossiles et émettrice de gaz à effets de serre ; forte dépendance (agronomique, économique, géostratégique) aux engrais minéraux
- Projet de Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) : généralisation du tri et valorisation des déchets
- Agriculteur triplement concerné par la bioéconomie et l'économie circulaire : en tant que producteur de biomasse (méthanisation, compostage) ; consommateur et recycleur d'engrais organiques (digestats et composts) ; stockeur / séquestreur de carbone
- Sources de gisements de tri / valorisation importants : 100 millions de tonnes de matière brute d'effluents d'élevage (méthanisation), 20 millions de tonnes de biodéchets (fertilisation)
- Nouveaux métiers et activités issus de la bioéconomie et de l'économie circulaire sources de résilience pour les exploitations agricoles et sources énergétiques pour les territoires
- Besoin de visibilité collective et à long terme sur les perspectives de développement de ces nouvelles filières

### 3 axes problématiques prioritaires :

- Axe 1 : réduire la dépendance / vulnérabilité des filières aux ressources non renouvelables
- Axe 2 : repérer les marges de progression, les potentiels de développement et les innovations
- Axe 3 : créer de la valeur supplémentaire et la répartir équitablement

### Champs d'actions proposés / priorités de l'Atelier 3 :

#### **1) Produire, de manière durable et soutenable, et mobiliser la biomasse pour la bioéconomie selon les principes de l'économie circulaire (proposition 1)**

=> Quelles actions :

- Développer et soutenir, notamment dans le cadre de dispositifs incitatifs (PAC, MAEC...) les cultures apportant de la diversité dans les assolements et permettant des complémentarités d'usage de la biomasse, en cohérence avec la stratégie nationale bioéconomie ;
- Assurer une juste rémunération des pratiques agricoles permettant de stocker du carbone (PAC, MAEC ; partenariat avec les collectivités territoriales...) et plus largement des externalités positives de la matière organique et de la biomasse ;
- Préserver le foncier agricole pour garantir les surfaces nécessaires à la production agricole (réglementation et fiscalité) ;
- Construire rapidement et financer les schémas régionaux de gestion (déchets organiques, bioéconomie, biomasse...) en intégrant toutes les parties prenantes ; et développer les outils adaptés pour leur mise en œuvre ;
- Achever rapidement le plan d'action pour la bioéconomie ;

## ***2) Plus de fertilisants d'origine organique pour réduire la dépendance aux fertilisants issus de ressources non renouvelables (proposition 2)***

=> *Quelles actions :*

- Mettre en place une communication et développer des outils en cohérence de la réglementation nationale et européenne pour encourager la fertilisation organique et diminuer la dépendance vis-à-vis des engrais minéraux de synthèse ;
- Soutenir le développement de cultures fixatrices d'azote (prime à l'insertion des légumineuses) grâce à un plan protéines végétales ambitieux ;
- Soutenir le développement de la fertilisation organique (compost/digestat), grâce à une diversification des rotations des assolements ;
- Soutenir dans la prochaine PAC les pratiques agricoles permettant la restitution de la matière organique au sol ;
- Soutenir, en s'inspirant du crédit d'impôt recherche, les acteurs et les entreprises qui s'impliquent dans la recherche, l'expérimentation et l'innovation ;

## ***3) Faire du secteur agricole et agroalimentaire un acteur clé de la transition énergétique (proposition 3)***

=> *Quelles actions :*

- Créer et accompagner des dynamiques territoriales en zone rurale, impliquant les agriculteurs, pour la complémentarité des usages alimentaires et non alimentaires de la biomasse ;
- Fixer un objectif de 15 % d'énergie renouvelable d'origine France/UE dans les transports d'ici 2030, en priorisant le développement des biocarburants avancés (2<sup>e</sup> génération) et des autres sources d'EnR (photovoltaïque, éolien, méthanisation) ;
- Soutenir le développement et le financement des projets de méthanisation agricole et agroalimentaire en synergies avec les territoires et en s'assurant de la juste répartition de la valeur ;

## ***4) Développer des produits et des emballages biosourcés et éco-conçus (proposition 4)***

=> *Quelles actions :*

- Développer la recherche sur les films de paillage biodégradables pour optimiser la durée de la fonctionnalité, faciliter et développer son utilisation par le moyen de mesures incitatives ;
- Développer les emballages biosourcés et éco-conçus, en adéquation contenu/contenant et favoriser leur intégration dans la chaîne de collecte, de tri et de recyclage ;
- Soutenir le développement des emballages biodégradables pour les produits alimentaires à consommation très courte (plastiques à usages agricoles, sacs de collecte des déchets organiques) ;
- Publier le décret d'application de la loi de transition énergétique permettant de prendre en compte le caractère biosourcé dans les marchés publics ;

## ***5) Optimiser la création et la répartition de valeur par l'organisation des acteurs, des filières et des territoires (proposition 5)***

=> *Quelles actions :*

- Assurer une visibilité à long terme par une constance des politiques publiques, un ancrage territorial et rural, un soutien à la recherche et des synergies territoriales avec les collectivités ;
- Soutenir un juste retour en terme de répartition minimale de la valeur vers les agriculteurs et les acteurs locaux et créer une structure d'apport de fonds propres dans les départements ;
- Soutenir des filières de collecte et recyclage des plastiques usages au plus près des acteurs (producteurs agricoles, entreprises de transformation, intermédiaires locaux) ;

## **6) Sécuriser les agriculteurs dans le cadre du développement de l'économie circulaire (proposition 6)**

=> Quelles actions :

- Renforcer les exigences sur l'origine et la qualité des MAFOR (matières fertilisantes d'origine résiduelles), préciser l'origine sur les règles réglementaires d'étiquetage, veiller à une politique européenne de contrôle ambitieuse sur les fertilisants ;
- Renforcer les contrôles sur les MAFOR notamment d'origine urbaine et industrielle en relançant les missions déchets dans les chambres d'agriculture et mettre en place un fonds de garantie pour mutualiser les risques ;
- Développer la connaissance sur les fertilisants organiques et leur évolution dans le sol pour informer les agriculteurs, développer des outils d'aides à la décision adaptés ;
- Mobiliser des travaux de recherche et de développement pour l'utilisation des plastiques biodégradables pour l'agriculture et l'agroalimentaire ;

## **7) Développer la connaissance et l'information, la concertation et la formation, favoriser l'innovation (proposition 7)**

=> Quelles actions :

- Impliquer davantage les agriculteurs et les salariés utilisateurs finaux aux projets de recherche ;
- Soutenir l'innovation dans le domaine des équipements de production et de récolte de la biomasse, et de matériel d'épandage de fertilisants organique ;
- Mobiliser les instituts de recherche (INRA, IRSTEA...), sur les enjeux d'adéquation (qualité et quantité) entre biomasses disponibles et usages possibles, pour la mise au point de produits biostimulants et de nouveaux intrants durables issus de la biomasse, pour suivre leurs effets sur les sols et les cultures et évaluer les performances ;
- Partager les connaissances et les enjeux, autour de la bioéconomie et l'économie circulaire avec la société et les élus de proximité ;
- Former à la bioéconomie et à ses savoirs appliqués, par la formation continue des jeunes scolaires, des agriculteurs et des salariés agricoles ;

⇒ Enjeux transversaux avec les ateliers 10 (gaspillage alimentaire), 11 (transition écologique et solidaire agricole) et 14 (investissements d'avenir, accompagnements techniques, recherches)

⇒ NB : Actions 5.2 « Ancrage territorial des filières » fortement diluées dans les priorités

### **Champs d'actions discutés mais non retenus comme prioritaires par l'Atelier 3 :**

❖ **Produire, de manière durable et soutenable, et mobiliser la biomasse pour la bioéconomie selon les principes de l'économie circulaire (proposition 1)**

=> Quelles actions :

#### 1.1 Préserver les sols agricoles et forestiers et leur matière organique :

- RAS ;

#### 1.2 Encourager les filières agricoles et agro-alimentaires productrices de biomasse pour la bioéconomie selon les principes de l'économie circulaire et permettant des complémentarités d'usage :

- Définir des critères de durabilité de la production de la biomasse ;

- Favoriser la valorisation des surfaces d'intérêt écologique pour des productions comme la biomasse énergie ou l'approvisionnement de la bioéconomie ;
- Adapter la réglementation en matière de fertilisation et protection des plantes pour favoriser des systèmes de cultures innovants, producteurs de biomasse (lien avec l'atelier 11) ;

#### 1.3 Encourager le tri à la source des biodéchets par tous les leviers possibles :

- Introduire les performances de la collectivité en matière de détournement de la matière organique comme critère dans les barèmes de soutien des éco-organismes ;
- Systématiser l'intégration dans les marchés publics un volet « collecte et traitement des biodéchets » ;

### **❖ *Plus de fertilisants d'origine organique pour réduire la dépendance aux fertilisants issus de ressources non renouvelables (proposition 2)***

=> *Quelles actions :*

#### 2.1 Fixer un objectif national stratégique d'ici 2050 d'augmentation des fertilisants organiques et d'engrais issus de ressources renouvelables, ainsi que de réduction de la consommation d'engrais azotés minéraux de synthèse :

- RAS ;

#### 2.2 Soutenir le développement de solutions de substitution aux engrais minéraux issus de ressources non renouvelables :

- Soutenir le recouplage du cycle du carbone et de l'azote, à travers notamment le soutien à l'élevage et son rapprochement avec les polycultures ;
- Soutenir le développement des couverts végétaux et des intercultures ;
- Poursuivre la recherche sur la sélection variétale et sur l'efficacité des engrais ;

#### 2.3 Faciliter la mise sur le marché de fertilisants organiques de qualité :

- Réinstaller dans chaque département des missions déchets au sein des chambres d'agriculture pour garantir la qualité des fertilisants organiques ;
- Raccourcir le délai d'attribution par l'Anses des autorisations de mise sur le marché (harmonisation européenne) ;

#### 2.4 Soutenir la recherche et l'innovation pour trouver des solutions viables de synthèse d'engrais minéraux à partir de matière organique résiduaire, ou de biomasse agricole et des cendres

- RAS ;

#### 2.5 Mobiliser des outils économiques et fiscaux pour inciter à l'utilisation de matières fertilisantes organiques :

- Mettre en place une TVA réduite sur les amendements organiques et un système de bonus / malus pour favoriser l'utilisation des engrais organiques ;

#### 2.6 Organiser et partager les données au niveau national pour suivre les progrès réalisés :

- Centraliser et partager les données sur la fertilisation minérale et organique issues des déchets sous plans d'épandage ;

### **❖ *Faire du secteur agricole et agroalimentaire un acteur clé de la transition énergétique (proposition 3)***

=> *Quelles actions :*

#### 3.1 Soutenir la complémentarité des usages alimentaires et non alimentaires de la biomasse

- Identifier des territoires sur lesquels la complémentarité des usages et des activités peut être optimisée, dans une optique d'écologie industrielle et territoriale ;

#### 3.2 Favoriser le développement de la méthanisation agricole

- Construire une filière d'équipementiers en méthanisation adaptée aux besoins français ;

- Simplifier les procédures administratives pour une autorisation unique de la méthanisation ;
- Dédier au développement de la méthanisation agricole une part du volet “suivi de la LTECV” du grand plan d’investissements ;

### 3.3 Soutenir les biocarburants

- Exclure les biocarburants de la taxe carbone ou Contribution Climat Energie dans la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ;

#### **❖ Développer des produits et des emballages biosourcés et éco-conçus (proposition 4)**

=> Quelles actions :

##### 4.1 Faciliter la pénétration des produits biosourcés sur les marchés

- Améliorer la visibilité des produits biosourcés en créant un label “biosourcé” assorti d’une campagne d’information / formation pour les citoyens ;

##### 4.2 Recycler les emballages biosourcés et/ou biodégradables

- Faire reconnaître explicitement (adaptation d’une circulaire) le compostage des sacs biodégradables associés à la collecte des biodéchets comme une opération de recyclage ;

#### **❖ Optimiser la création et la répartition de valeur par l'organisation des acteurs, des filières et des territoires (proposition 5)**

=> Quelles actions :

##### 5.1 Donner de la visibilité à long terme sur les perspectives de développement des chaînes de valeur de la bioéconomie

- Assurer une gouvernance de la bioéconomie dans une approche d’économie circulaire cohérente avec les orientations européennes, nationales et locales (interprofession dédiée) ;
- Créer une plateforme accessible et « normée » d’échanges de références relatives aux biomasses (disponibilité, potentiels, coûts...) ;

##### 5.2 Assurer un ancrage territorial des filières en renforçant les compétences des collectivités territoriales et en impliquant les filières agricoles et agroalimentaires, ainsi que les citoyens

- Définir les modalités et les outils de pilotage territorial d’une valorisation durable et efficiente de la biomasse ; Développer des projets territoriaux biomasse durable à l’instar des PAT ;
- Étudier la pertinence d’un renforcement des compétences des collectivités (notamment locales) dans le domaine des déchets par la loi NOTRe ;
- Développer la coopération économique à travers des partenariats public/privé en s’appuyant sur les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets ;
- S’appuyer sur la commande publique en restauration collective comme levier de développement et d’organisation de filières, et de création de valeur ;
- Conduire un travail sur la logistique de la collecte et du transport de la biomasse ;
- Favoriser la contractualisation pour l’approvisionnement de biomasse garantissant une rémunération aux agriculteurs ;

#### **❖ Sécuriser les agriculteurs dans le cadre du développement de l'économie circulaire (proposition 6)**

=> Quelles actions :

##### 6.1 Garantir et contrôler la qualité et l'intérêt agronomique des matières fertilisantes issues du recyclage:

- Conditionner l’attribution d’aides publiques à la mise en œuvre d’une démarche qualité (critère « recyclage des déchets ») ;

##### 6.2 Développer des outils d'aide à la décision adaptés aux nouvelles matières fertilisantes mises sur le marché ;

- Poursuivre la recherche sur la sélection variétale des plantes et l'efficacité des engrais ;

##### 6.3 Mutualiser le risque au-delà du secteur agricole

- RAS ;

6.4 Assurer la recyclabilité et l'innocuité des matières plastiques utilisées sur les sols agricoles

- RAS ;

6.5 Encourager les filières de collecte et de recyclage des déchets agricoles et de l'agrofourriture

- Mieux prendre en compte la gestion et le recyclage des déchets dans les outils de politique publique agricole ;

*❖ Développer la connaissance et l'information, la concertation et la formation, favoriser l'innovation (proposition 7)*

=> *Quelles actions :*

7.1 Connaissance

- Développer des outils et méthodes d'évaluation adaptés aux enjeux de la bioéconomie et de l'économie circulaire ;

7.2 Formation / éducation

- RAS ;

7.3 Innovation

- RAS ;

7.4 Communication et concertation

- Se donner les moyens d'une communication adaptée à la compréhension et à l'acceptation par la société de cette nouvelle économie ;

- Structurer la concertation des parties prenantes de la bioéconomie aux différentes échelles territoriales ;

7.5 Fiscalité

- Créer un crédit impôt Bioéconomie/Économie circulaire ;

## Atelier 4 : Conquérir de nouvelles parts de marché sur les marchés européens et internationaux et faire rayonner l'excellence du modèle alimentaire et du patrimoine alimentaire français en France et à l'international

### Eléments de contexte / diagnostic :

- Secteur agricole et agroalimentaire français pilier économique (3,5% du PIB et 5,5% des emplois, 3<sup>e</sup> excédent commercial sectoriel) et culturel (identité culinaire et gastronomique, tourisme)
- Mais recul de l'internationalisation / exportation de produits agricoles : 6<sup>e</sup> rang mondial, export surtout dans l'UE et les pays émergents ; seules 25% des entreprises agro-alimentaires exportent
- Faiblesses de l'offre agroalimentaire française et baisse des parts de marchés (notamment dans l'UE) handicapent les résultats
- Performance à l'international s'appuie sur un nombre très réduit de secteurs de produits agricoles bruts surtout : semences, céréales, boissons, produits laitiers, voire viande de porc ; exportations dynamiques sur les produits du terroir (vins)
- Profiter des opportunités offertes par le marché mondial, tout en ouvrant à la sécurité alimentaire mondiale, à la promotion de normes sur les produits de qualité

### 3 axes problématiques prioritaires sur l'internationalisation des entreprises (agro-)alimentaires

- Axe 1 : comment mieux accompagner les entreprises dans la durée vers l'Europe et l'international (professionnalisation, compétitivité, mutualisation...) ?
- Axe 2 : comment améliorer les conditions d'accès aux marchés étrangers pour nos entreprises (barrières non tarifaires, accords commerciaux, accès à l'information stratégique...) ?
- Axe 3 : comment mieux valoriser et faire rayonner le modèle alimentaire français, nos produits et savoir-faire (promotion et valorisation, synergie sur l'image France) ?

### Champs d'actions proposés par l'Atelier 4 :

#### ❖ **Renforcer nos positions dans les négociations commerciales et améliorer l'accès aux marchés étrangers » (proposition 1)**

=> Quelles actions :

- Affirmer les attentes de la France sur une politique commerciale européenne renouvelée : défense des intérêts stratégiques (filières sensibles, principe de réciprocité dans les négociations SPS) conduite transparente et renforcée des négociations dans la mise en œuvre des accords commerciaux ; cohérence entre les politiques agricoles, sociales et environnementales de l'UE ;
- Renforcer le portage politique national des sujets agroalimentaires à l'international et les moyens alloués à la diplomatie agricole et sanitaire ;

#### ❖ **Mieux prendre en compte l'impact des exportations agroalimentaires françaises au regard des enjeux de sécurité alimentaire et de développement durable (proposition 2)**

=> Quelles actions :

- Améliorer la cohérence des politiques françaises (agriculture, commerce, santé...), supervisé par un rapporteur spécial
- Assurer une meilleure intégration des cadres de responsabilité destinés à prévenir les impacts négatifs du commerce et des investissements français à l'international (foncier, prix, climat...) ;

**❖ Améliorer la promotion de l'offre agro-alimentaire française et « l'image France » (proposition 3)**

=> Quelles actions :

- Créer une marque agricole / agro-alimentaire « France »
- Assurer une meilleure mutualisation des moyens financiers multi institutionnels (UE, État, Régions...) des actions de promotion collective du secteur agricole et agroalimentaire grâce à un cadre de concertation des parties (Etat/régions/professionnels)
- Mieux tirer parti des leaders français déjà présents à l'international dans les secteurs de la gastronomie, de l'hôtellerie et de la grande distribution ;

**❖ Renforcer la compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires et permettre une meilleure adaptation de l'offre française à la demande mondiale (proposition 4)**

=> Quelles actions :

- Mieux prendre en compte des problématiques agricoles et agroalimentaires dans la stratégie « France logistique 2025 » (baisse des coûts du fret et optimisation des plate-formes logistiques) ;
- Intégrer la recherche/développement et l'innovation au service de l'adaptation de l'offre agricole et agroalimentaire française à la demande des clients étrangers : lien avec le plan d'actions « agriculture/innovation 2025 » et la solution industrielle « Alimentation intelligente » ;
- S'assurer d'une application harmonisée des normes européennes et internationales ;

**Développer la « culture de l'international » dans les entreprises et filières agro-alimentaires (proposition 5)**

=> Quelles actions :

- Adapter et croiser les cursus de formation diplômante sur l'international des établissements d'enseignement agricole, d'économie et de commerce ;
- Soutenir la structuration des entreprises à l'international, en particulier les TPE/PME, avec le soutien des Régions ;
- Développer/intégrer le volet export dans les stratégies des filières agro-alimentaires, en lien avec FranceAgriMer ;

**❖ Améliorer et adapter l'accompagnement des entreprises à l'international (proposition 6)**

=> Quelles actions :

- Veiller à la prise en compte des spécificités agricoles et agroalimentaires lors de la mise en place du guichet / point d'entrée / point d'orientation unique dans les Régions et Ambassades pour les entreprises du secteur ;
- Créer une plateforme numérique intégrant la démarche « Expadon2 » pour orienter le parcours à l'international des entreprises agricoles et agroalimentaires ;
- Développer l'offre française collaborative de type « projet clé en main » pour répondre aux besoins des clients internationaux ;
- Réaliser une cartographie des outils financiers régionaux et nationaux d'accompagnement des entreprises à l'international et s'assurer de leur adéquation aux besoins du secteur ;

## Atelier 5 Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs

### Eléments de contextualisation / diagnostic :

- Chute du revenu annuel des agriculteurs de 30% et endettement moyen croissant (160 000€) ces 3 dernières années
- Coûts de production importants du secteur : coûts fonciers, mécanisation, intrants (semences, phytosanitaires et alimentation animale), frais de gestion
- Part très réduite (moins de 10 %) de la valeur ajoutée et taux de marge pour l'agriculture dans l'euro-alimentaire d'après les travaux de l'Observatoire de la formation des prix et des marges (OfPM)
- Grande distribution stable dans ces volumes vendus mais fragilisé par le développement d'acteurs sur les marchés mondiaux agro-alimentaires et le commerce en ligne
- Nombreux signaux de la dégradation des prix d'achat des produits agricoles : croissance des produits importés, plus grande volatilité des matières premières, dégradation des marges, précarisation des emplois agricoles...)
- 2 facteurs causals : structuration de filières et politiques publiques inadaptées, incohérentes ;
- Structuration collective possible et souhaitée, selon des formes d'organisation diverses (OP, coopératives...)

### Champs d'actions proposés par l'Atelier 5 :

#### ❖ *Comment renforcer l'organisation collective de l'amont agricole (proposition 1)*

=> *Quelles actions :*

- Accompagner la constitution d'OP et AOP et former les OP à la contractualisation ;
- Conditionner certaines aides ou majoration d'aide aux OP ;
- Rédiger un guide national d'interprétation et d'adaptation sur le droit de la concurrence sur la base des questions transmises par les opérateurs économiques du secteur agricole ;
- Porter au niveau européen l'extension à l'ensemble des secteurs agricoles de la possibilité de négociation collective ;

#### ❖ *Comment développer la contractualisation et inverser la construction du prix en redonnant la main à l'amont agricole ? (proposition 2)*

=> *Quelles actions :*

- Prendre en compte dans les contrats des indicateurs des coûts de production et de valorisation des marchés dans toutes les filières ;
- Revoir le dispositif de contractualisation pour le rendre plus effectif et efficace (clauses obligatoires, caractère volontaire, notion de prix abusivement bas...) ;
- Renforcer l'OfPM pour l'examen ou la conception collégiales des indicateurs prix de référence ;
- Redonner la main aux filières, en particulier main aux producteurs et leurs OP, pour développer la contractualisation : identification/déclinaison au sein des interprofessions des indicateurs pertinents et proposition de contrats type et de clauses type ;
- S'assurer des équivalences contractuelles au sein des coopératives ;
- Prévoir des mécanismes d'arbitrage et de sanctions ;
- Promouvoir le développement de guides de bonnes pratiques (notamment contrats « double bipartites ») ;

#### ❖ *Comment renforcer l'esprit de filière et faire contribuer l'ensemble des avals ? (propositions 3 et 5)*

=> *Quelles actions :*

- Définir au sein des filières une feuille de route sur la stratégie des filières (et la contractualisation) ;
- Adapter en conséquence la gouvernance des interprofessions : intégrer les OP et les maillons aval ;
- Donner un rôle exemplaire à la commande publique : revoir à la hausse le prix repas matière et imposer systématiquement une clause de révision des prix ;

❖ **Communication / transparence (proposition 4)**

=> *Quelles actions :*

- Établir des campagnes de communication pour assurer une pédagogie sur la valeur des produits et la construction du prix auprès du consommateur (labels, lieu de vente) ;

❖ **Facteurs externes (proposition 6)**

=> *Quelles actions :*

- Identifier les facteurs externes qui ont un impact sur le prix d'achat des produits agricoles et sur la rémunération des agriculteurs (PAC, réglementation nationale, fiscalité...) ;

⇒ Travail spécifique à composante économique dans le cadre du chantier n°2 s'agissant de la gestion des risques économiques liés à la volatilité des prix

Conclusion

- Encourager une contractualisation équilibrée qui offre une meilleure prévisibilité et permet des relations apaisées entre les maillons de la filière, soit entre le producteur et son premier acheteur, soit entre le transformateur et le distributeur ;
- Pour rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs, il faut :
  - 1) Inverser la construction du prix en redonnant la main à l'amont agricole : producteur et OP proposant du contrat et communication vers le consommateur ;
  - 2) Rendre obligatoire dans le contenu du contrat reposant sur une formule de prix la référence à des indicateurs de coûts de production et de valorisations des marchés (examen par l'OfPM) ;
  - 3) Impliquer les maillons avals avec la répercussion en cascade des indicateurs ;
- Identification de 4 acteurs clés aux missions renforcées : les OP et les interprofessions en tant que moteurs et accompagnateurs, l'OfPM et la médiation en tant qu'examineurs ;

## Atelier 6 : Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs

### Eléments de contextualisation / diagnostic :

- Inadaptation entre les caractéristiques de l'offre agricole et les attentes des transformateurs et de l'aval
- Or création et répartition de la valeur passent par une réponse adaptée aux besoins des différents marchés et meilleure valorisation des caractéristiques spécifiques des produits et des modes de production
- Capacité des acteurs à anticiper, traduire et intégrer ces exigences nouvelles aux différents échelons est un enjeu essentiel

=> Objectif : travailler sur les outils d'interface entre l'amont agricole et l'aval/les transformateurs et une adaptation qualitative et quantitative de l'offre pour répondre aux marchés (structuration de l'offre, rééquilibrage du rapport de force, contractualisation, interprofessions, cahiers des charges et signes de qualité...)

#### *Demande des marchés et des transformateurs*

- Transparence et confiance sur les prix et la qualité de la part des consommateurs
- Écart sur la perception de la qualité (sanitaire) des productions agricoles et agroalimentaires par les consommateurs et les producteurs
- Part réduite et plus faible des dépenses des ménages sur l'alimentation
- Spécificité des filières, diversité des demandes et des marchés : nécessité de segmenter les approches

#### *Situation des entreprises des filières*

- Perte de compétitivité et érosion des parts de marchés (à l'export comme au domestique)
- Crises à répétition chez les agriculteurs
- Volatilité des prix des matières premières importante
- Ecart de standards de production et de transformation avec certains pays

#### *Interaction entre les acteurs de la filière*

- Interdépendance des acteurs des filières mais manque de dialogue et nécessité de co-construction
- « Guerre des prix » dévastatrice de la valeur
- Mieux mobiliser certains acteurs intégrés aux filières : interprofessions et instances de gouvernance de FranceAgriMer, marchés de gros, instituts techniques agricoles

### Champs d'actions proposés par l'Atelier 6 :

#### ❖ **Comment renforcer les missions des interprofessions (proposition 1)**

=> *Quelles actions :*

- Renforcer le rôle d'échange entre les maillons de la filière sur l'évolution prévisible de la demande des marchés ;
- Évaluer l'adaptation des systèmes de production à la diversité des besoins des différents débouchés ;
- Mettre en avant un socle de base (RSE, bonnes pratiques...) pour développer une communication positive sur les qualités des productions agricoles et agroalimentaires françaises ;
- Identifier les indicateurs pertinents, adaptés à chaque filière, à prendre en compte dans la connaissance des marchés : coûts de production, prix de marché, performance environnementale... ;
- Proposer des contrats-types et des clauses-types adaptés à chaque filière pour développer la contractualisation ;
- Rédiger un guide national d'interprétation du droit de la concurrence applicable et assoupli aux interprofessions agricoles sur la base des questions transmises par les opérateurs économiques ;

❖ ***Comment adapter la composition des interprofessions pour qu'elles puissent pleinement jouer leur rôle d'interface amont - aval ? (proposition 2)***

=> *Quelles actions :*

- Privilégier l'intégration de tous les maillons de la filière, en particulier de la grande distribution
- Intégrer les représentants des organisations de producteurs quand elles existent ;
- Créer un espace d'échanges avec les associations de consommateurs agréées ;

❖ ***Comment conforter l'organisation et la structuration de la production ? (proposition 3)***

=> *Quelles actions :*

- Encourager le regroupement de l'offre, notamment par l'accompagnement à la constitution d'OP et AOP et former les OP à la contractualisation ;
- Constituer, là où elles n'existent pas déjà, des structures représentatives des OP et AOP, notamment pour les représenter dans les instances publiques ou interprofessions ;

❖ ***Comment améliorer l'articulation entre interprofessions et établissements publics ? (proposition 4)***

=> *Quelles actions :*

- Intégrer tous les maillons des filières aux instances de concertation de FranceAgriMer et élargir les sujets qui y sont traités ;
- Mettre en place au sein de FranceAgriMer des instances de débat entre filières ;
- Valoriser au sein de FranceAgriMer les travaux existants sur la connaissance des produits et de la consommation ;

❖ ***Comment faire perdurer l'esprit des Etats généraux de l'alimentation ? (proposition 5)***

=> *Quelles actions :*

- Organiser chaque année des conférences publiques de filières (FranceAgriMer) ;
- Mettre en place dans chaque Région un lieu d'échanges adapté aux spécificités des territoires (en association avec la DRAAF, les chambres consulaires...) ;

Conclusion

- Adapter la production aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs pour créer davantage de valeur agricole : développement du regroupement de l'offre, et particulièrement des organisations de producteurs avec transfert de propriété
- Passe par des interfaces et lieux de dialogue entre amont et aval des filières, pour mieux identifier les évolutions et les demandes des marchés et adapter l'offre des producteurs
- Renforcer les missions des interprofessions, en articulation avec les instances de FranceAgriMer
- Pérenniser l'état d'esprit des EGA : organisation de conférences publiques de filières annuelles et création de lieux de discussion en Région

## Atelier 7 : Améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs

### Eléments de contextualisation / diagnostic :

- Contexte économique et juridique particulier :
- Situation de tensions dans les relations commerciales du secteur agroalimentaire, notamment entre la grande distribution et ses fournisseurs
- Répartition de la valeur défavorable au producteur dans les filières agricoles et alimentaires car secteur amont (production) très atomisé vs. secteur aval (distribution) très concentré
- Concurrence accrue par les prix entre acteurs de la grande distribution, renforcés par des accords de coopération à l'achat entre eux
- Nécessaire adaptation du contexte légal, source structurelle du contexte déflationniste du secteur
- Amélioration des relations commerciales encouragées par la Commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC), la médiation ou l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM)

### Problématiques de l'atelier

- Axe 1 : Les aspects réglementaires de la contractualisation
- Axe 2 : Le droit de la concurrence et l'organisation de l'offre des productions agricoles
- Axe 3 : Les dispositions du code de commerce : maintenir, clarifier ou réformer ?
- Axe 4 : Le commerce électronique : faut-il prévoir un encadrement spécial de la vente de produits agroalimentaires ?
- Axe 5 : La mise en œuvre des dispositions encadrant la vente des produits agroalimentaires : missions et pouvoirs

### Champs d'actions proposés par l'Atelier 7 :

#### ❖ Renforcement de l'organisation de l'offre – clarification des possibilités d'actions au regard du droit de la concurrence (*proposition 1*)

##### => Quelles actions :

- Encourager financièrement le regroupement des producteurs en OP ;
- Clarifier les possibilités d'action des OP et des interprofessions au regard du droit de la concurrence ;
- Porter au niveau communautaire l'extension de la possibilité de négociation collective des prix et la poursuite d'une meilleure adaptation du droit de la concurrence au secteur agricole ;

#### ❖ Améliorer la lisibilité et la sécurité juridique du titre IV du livre IV du code de commerce (*proposition 2*)

##### => Quelles actions :

- Simplification et harmonisation des textes, notamment pour le commerce électronique ;

#### ❖ Relever le seuil de revente à perte (SRP) (*proposition 3*)

- Accord majoritaire des participants (notamment FCD, ILEC, ANIA, Coop de France, FNSEA)
- mais profonds désaccords d'autres participants : UFC Que Choisir et FEEF (en raison de sa complexité et de son impact inflationniste), Leclerc (en raison d'une augmentation des prix) ;
- SRP fixé à 0, 9 fois le prix d'achat effectif pour les grossistes et 1,15 fois pour les autres commerçants ;
- Attention portée aux potentiels impacts des prix à la consommation, notamment le commerce électronique ;

#### ❖ Encadrer les promotions (*proposition 4*)

=> Sources de déséquilibre des relations commerciales

=> *Quelles actions :*

- Fixer un taux promotionnel maximum à 34% sur le prix de vente au consommateur pour les produits transformés ;
- Fixer un seuil maximum de promotion à 25% des volumes annuels (re)vendus par chaque fournisseur et distributeur, calculé par catégorie de produits transformés ;
- Nécessité d'un accord interprofessionnel sur les taux et seuils maximums de promotion pour les produits bruts ;

❖ ***Améliorer l'utilisation de la clause de renégociation (proposition 5)***

=> Accord global trouvé (sauf en ce qui concerne les enseignes de la grande distribution) afin de faciliter la mise en œuvre de cette clause

=> *Quelles actions :*

- Fixer la définition des indices permettant de faciliter le déclenchement de la clause de renégociation de prix par les interprofessions (ou à défaut par l'OFPM) ;
- Étudier la possibilité de prendre en compte d'autres indicateurs, tels que le coût de l'énergie et des transports (« intrants ») (point non consensuel) ;

❖ ***Améliorer l'utilisation du mécanisme de « Prix de cession abusivement bas » (proposition 6)***

=> *Quelles actions :*

- Modifier l'article L.442-9 du code de commerce ;

❖ ***Encourager l'autorégulation et les bonnes pratiques (proposition 7)***

=> *Quelles actions :*

- Renforcer les moyens d'actions de la Commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC) ;
- Renforcer les moyens d'actions de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits (OFPM) ;
- Renforcer les moyens d'actions des Médiateurs des relations commerciales agricoles (MRCA) et des entreprises (MRE) ;
- Renforcer les moyens des Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ;
- Inviter les interprofessions à établir des guides de bonnes pratiques (cf. label « Relations fournisseur responsable ») ;
- Actualiser le rapport 2012 de l'Autorité de la concurrence sur le thème «Agriculture et Concurrence» ;

## Atelier 8 : Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation française dans une économie agro-alimentaire mondialisée et dans un contexte de changement climatique tout en prévenant les contaminations chimiques

### Éléments de contexte / diagnostic :

=> Objectif : appréhension de plusieurs facteurs : exposition aux risques chimiques à travers l'alimentation ; mondialisation des échanges commerciaux ; effets des dérèglements climatiques ; nouvelles attentes sociétales (bien-être animal par exemple)

- Champ couvert par l'atelier = tous les risques sanitaires relatifs à l'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire, à l'exception des aspects nutritionnels (traités dans l'atelier 9) et des modes de production (atelier 11)
- Contexte de crises d'origine sanitaire ou frauduleuse mettant à mal la confiance du consommateur et déstabilisant les filières concernées
- Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation : obligation pour les opérateurs de la chaîne alimentaire ; mission régalienne des services de l'État ; priorité des citoyens
- Maîtrise des risques à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution, vérifiée par des (auto)contrôles et démarches volontaires de certification

### 4 axes problématiques :

- Axe 1 : Prévenir les risques chimiques et identifier les risques émergents
- Axe 2 : Une Europe protectrice
- Axe 3 : Prévention et gestion de crise
- Axe 4 : L'optimisation des moyens de l'État au service d'une alimentation saine et sûre

### Champs d'actions proposés / priorités de l'Atelier 8 :

#### Enjeu 1 : « Constats partagés en termes de prévention et gestion des crises »

##### ❖ *Une situation sanitaire favorable (proposition 1)*

=> *Quelles actions :*

- Maintenir les moyens importants mis en œuvre en France par les acteurs et les pouvoirs publics pour la surveillance, la traçabilité, la prévention et le contrôle des infections/contaminations d'origine alimentaire, permettant une amélioration de la sécurité sanitaire alimentaire ;
- Insister sur la surveillance et le contrôle des risques chimiques comme composante de la sécurité sanitaire des aliments (détermination de valeurs toxicologiques de référence) ;
- Mobiliser les études INCA de l'ANSES sur les consommations alimentaires ;
- Améliorer la gestion de crise en systématisant un exercice de retour d'expérience et en renforçant la clarté de la communication en temps de crise ;

##### ❖ *Une vigilance à maintenir (proposition 2)*

=> *Quelles actions :*

- Renforcer l'importance de la surveillance pour identifier précocement les dangers, limiter leur dissémination et mettre en œuvre des mesures préventives ;
- Consolider les moyens des plateformes d'épidémiosurveillance ;
- Promouvoir l'acquisition de connaissances pour une meilleure évaluation des risques ;
- Renforcer l'harmonisation des procédures européennes d'évaluation et de gestion ;

- Mettre en œuvre de façon plus systématique le "principe de précaution" en situation d'incertitude ;
- Veiller à expertise forte, transparente et indépendante en matière d'évaluation des risques ;
- Renforcer les moyens de l'Anses dans ses missions d'évaluation des risques ;
- Mieux adapter et harmoniser les moyens (législatifs) de contrôle en matière de gestion des risques, notamment sur les produits importés ;

#### ❖ *De nouveaux risques émergents (proposition 3)*

=> Évolution des connaissances scientifiques élargit le champ des dangers connus

=> Mondialisation des échanges et changement climatique renforcent les risques (nouveaux pathogènes, espèces nuisibles et invasives...)

=> *Quelles actions :*

- Identifier clairement les perturbateurs endocriniens et les nano ingrédients/matériaux, et adopter des critères communs et harmonisés d'identification dans toutes les réglementations européennes, en distinguant 3 catégories (« avéré, présumé et suspecté ») ;
- Mieux connaître les conséquences sur la santé de ces risques émergents : (cf. notamment l'exposome) ;
- Mieux contrôler les nouveaux circuits de commercialisation des aliments (places de marché électroniques, traders de produits alimentaires, économie collaborative...), notamment en termes d'hygiène ;

Enjeu 2 : « Les pratiques des acteurs en faveur de la maîtrise des risques »

#### ❖ *La responsabilité première des opérateurs de la chaîne alimentaire (proposition 4)*

=> *Quelles actions :*

- Rappeler par la loi (article 17.1 du règlement (CE) n°178/2002) que chaque opérateur de la chaîne alimentaire est responsable des produits qu'il met sur le marché ;
- Renforcer les plans de maîtrise des risques (HACCP) et les autocontrôles ;

#### ❖ *Les initiatives volontaires des opérateurs (proposition 5)*

=> *Quelles actions :*

- Renforcer les certifications privées (cf. normes ISO 22 000 et IFS) ;
- Développer des schémas volontaires tels que « sans pesticides », « sans antibiotiques », etc.

#### ❖ *Le rôle des associations de défense des consommateurs et des ONG (environnement, bien-être animal) (proposition 6)*

=> *Quelles actions :*

- Renforcer la mission d'information des consommateurs et des citoyens par les associations et les ONG, par le biais d'expertises indépendantes ou de campagnes de sensibilisation ;

Enjeu 3 : « État français et Europe protecteurs »

#### ❖ *Une réglementation essentiellement inspirée par les normes européennes et internationales (proposition 7)*

=> *Quelles actions :*

- Veiller à une bonne adéquation et articulation des normes européennes (« paquet hygiène » notamment) et internationales (Codex alimentarius notamment...) ;

#### ❖ *Une nécessaire articulation entre agences d'évaluation du risque : l'autorité européenne (AESA) et les agences des États Membres (EM) (proposition 8)*

=> *Quelles actions :*

- Veiller à une meilleure harmonisation des mesures de gestion entre EM de l'UE ;
- Améliorer la concertation entre l'AESA et les agences nationales d'évaluation (ANSES pour la France) ;

**❖ Produits importés et accords de libre-échange : le défi sanitaire de l'ouverture du marché européen (proposition 9)**

=> *Quelles actions :*

- Veiller à ce que l'ouverture aux importations ne soit pas l'occasion de faire entrer dans l'UE des produits qui n'ont pas le niveau réglementaire d'exigences sanitaires requis (cf. notamment les accords de libre-échange) ;
- Renforcer les contrôles à l'importation, en particulier aux postes d'inspection frontaliers, voire par la création d'un observatoire des risques sanitaires liés aux non-conformités pour les produits agricoles et agroalimentaires importés dans l'UE ;

Fiches-actions proposées :

- **Fiche action 1** : L'adoption de critères communs d'identification des perturbateurs endocriniens dans toutes les réglementations européennes, en distinguant 3 catégories (« avéré, présumé et suspecté »)
- **Fiche action 2** : Mettre en œuvre une surveillance efficace pour prévenir les crises en augmentant les moyens des plateformes d'épidémiosurveillance (santé végétale, santé animale, alimentation)
- **Fiche action 3** : Pouvoir intervenir rapidement auprès des acteurs touchés par une crise alimentaire et/ou sanitaire
- **Fiche action 4** : Renforcer les moyens de contrôle de l'État, garant de la sécurité sanitaire de l'alimentation
- **Fiche action 5** : Responsabilité des opérateurs de places de marchés électroniques

⇒ Liens mentionnés avec d'autres ateliers des EGA : « Recherche et développement, d'innovation et d'investissement » (atelier 14) et « Formation » (atelier 13)

Points de dissensus non résolus lors de l'atelier :

- la mise en œuvre plus systématique du principe de précaution par l'État en situation de doute ou d'incertitude ;
- la mise en œuvre de mesures de retrait immédiat de certains nano-ingrédients de la chaîne alimentaire ;
- la mise en œuvre d'une redevance pour le financement des contrôles officiels ;
- le renforcement des contrôles dans le secteur de l'économie collaborative ;

## Atelier 9 : Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé

### Eléments de contextualisation / diagnostic :

#### Quelques chiffres :

- 50 % des adultes sont en surpoids ; 17 % d'entre eux sont obèses // 17% des enfants sont en surpoids ; 3,9% d'entre eux sont obèses
- Un quart des enfants dont les parents ont un diplôme inférieur au bac sont en surpoids contre 9% chez les enfants dont les parents ont un diplôme  $\geq$  bac+3
- L'obésité est deux fois plus élevée dans le Nord-Est que dans le Sud de la France
- Coût social de l'obésité estimé à 20 milliards d'€ par an (sept 2016)
- 4,6 % de la population traitée pour un diabète, pour un coût annuel de 7,7 milliard d'€ pour sécurité sociale
- L'alimentation, et manque d'activité physique et de sommeil= déterminants majeurs des principales pathologies chroniques (cancers, pathologies cardio et neuro vasculaires, diabète)

#### Constats généraux :

- Alimentation comme variable d'ajustement du budget des ménages ?
- Des aliments de plus en plus transformés
- Des repas pris de plus en plus souvent hors domicile voire de façon nomade
- On mange trop, trop vite, trop salé, trop gras, trop sucré
- Les crises alimentaires des dernières années ont érodé la confiance
- Un nombre croissant de consommateurs aspire à manger mieux, bon, sain et durable, bio ou local

### Champs d'actions proposés par l'Atelier 9 :

#### ❖ Produire mieux (proposition 1)

##### => Quelles actions :

- Soutenir techniquement et financièrement la transition vers des pratiques agricoles plus saines et plus durables ;
- Soutenir la structuration des circuits courts et de proximité et prendre en compte la qualité nutritionnelle dans les projets alimentaires territoriaux ;
- Prendre en compte la qualité nutritionnelle des aliments, dans les plans de filières en cours d'élaboration ;
- Intégrer des critères de qualité nutritionnelle dans les cahiers des charges des SIQO ;

#### ❖ Transformer sans dénaturer (proposition 2)

##### => Quelles actions :

- Amplifier la démarche des chartes d'engagement volontaire de reformulation des produits, sur le modèle des chartes PNNS ou des accords collectifs du PNA, avec des objectifs globaux par filière et des clauses de rendez-vous ;
- Proposer des démarches d'amélioration progressive du contenu en sel ou en sucres de certains aliments, par filière ou par branche, avec des clauses de RDV, et mettre en place un accompagnement des TPE/PME dans cette démarche ;
- Encadrer l'installation et l'offre alimentaire des distributeurs automatiques ;
- Respecter les standards métropolitains pour les produits vendus dans les DROM (contrôle renforcé des aliments importés, bruts ou transformés) ;

#### ❖ Encadrer le marketing et la publicité (proposition 3)

##### => Quelles actions :

- Réviser la charte alimentaire du CSA, et l'étendre à tous les supports médias ;
- Réglementer le marketing alimentaire et encadrer strictement la publicité, sur tous les supports et tous les points de contact, ciblant les enfants et jeunes de moins de 16 ans ;
- Encadrer le parrainage, le placement de produit, le sponsoring et la communication « événementielle » des marques agroalimentaires associées à des aliments peu favorables au plan nutritionnel ;
- Réglementer les ventes promotionnelles ;

#### ❖ **Améliorer l'information, la formation et l'éducation (proposition 4)**

=> *Quelles actions :*

- Adapter les nouveaux repères nutritionnels (quand plus de 50% de produits transformés) et le contenu des messages à caractère sanitaire ;
- Reconnaître le Nutri-score comme le seul logo officiel de l'information nutritionnelle simplifiée ;
- Renforcer la place et les moyens de l'éducation alimentaire en milieu scolaire ;
- Impliquer les professionnels de santé, en particulier les sages-femmes et les médecins généralistes ;
- Solvabiliser dans la durée les initiatives d'éducation à l'alimentation ;

#### ❖ **Mettre en place un plan de progrès pour la restauration collective (proposition 5)**

=> *Quelles actions :*

- Accorder une place plus importante aux filières de qualité : objectif de 50 % de produits bio ou locaux en restauration collective (d'ici 2022 ?) ;
- Assurer un budget matières premières suffisant et revoir menus et recettes : produits bruts, équilibre entre protéines animales et végétales ;
- Revaloriser le métier de cuisinier et porter la formation de diététicien à niveau Bac + 3 ;
- Adapter l'étiquetage nutritionnel simplifié (Nutri-score) aux caractéristiques de la restauration collective ;
- Instaurer le « choix dirigé » dans les établissements du secondaire, en donnant le choix entre des composants déjà équilibrés ;
- Adapter le code des marchés publics pour permettre aux filières locales et de qualité d'accéder aux marchés ;
- Remettre en place officiellement le GEM-RCN, l'ouvrir à de nouveaux acteurs (usagers, territoires) et élargir ses missions à la production de recommandations intégrant les nouveaux repères nutritionnels ;

#### ❖ **Améliorer la connaissance, la gouvernance et faciliter la participation du citoyen (proposition 6)**

=> *Quelles actions :*

- Mettre en place une délégation interministérielle à l'alimentation et à la santé en charge de : construire et conduire un plan national pour l'alimentation et la santé ; fournir une aide à la décision ; d'animer le débat sociétal et le travail du GEM-RCN, avec l'appui du CNA ;
- Intégrer, dans chaque PRS et chaque CLS, un volet dédié à l'alimentation ;
- Élargir la participation des citoyens aux lieux de construction de la politique alimentaire ;

### Champs d'actions discutés mais non retenus comme prioritaires par l'Atelier 9

⇒ NB : Propositions 8, 9 et 10 quasi absentes ou fortement diluées dans les priorités affichées ci-dessus de l'Atelier 9

Enjeu 1: « Améliorer la qualité nutritionnelle à toutes les étapes de la chaîne, du producteur au consommateur »

#### ❖ **Produire mieux (proposition 1)**

=> *Quelles actions :*

- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles : réduction ou suppression de contaminants ; optimisation de la qualité nutritionnelle et environnementale des productions agricoles (variétés cultivées, pratiques culturales, d'élevage et d'abattage...) ; diversification des productions (oléoprotéagineux, légumineuses...) ; garantir de la qualité de l'eau ;
- Mettre en place les outils techniques et financiers permettant la conversion vers un mode de production durable et notamment vers l'agriculture biologique (contrats de transition) et garantir le soutien de long terme des pouvoirs publics aux pratiques agricoles exemplaires ;
- Soutenir les initiatives locales de production et de distribution alimentaire (jardins, marchés, partenariats entre commerces de proximité et producteurs locaux, restauration collective et privée, fermes pédagogiques)
- Encourager les communes et communautés de communes à travailler sur des programmes de reconquête de leur souveraineté alimentaire, adaptés au climat, à la nature des sols, à la disponibilité du foncier, aux habitudes locales ;
- Généraliser la formation des agriculteurs aux pratiques (variétés culturales et conduite des cultures, méthodes d'élevage et alimentation des animaux) afin d'optimiser l'intérêt nutritionnel du produit ;

❖ ***Mieux rémunérer la qualité, sans alourdir le prix des produits (proposition 2)***

=> *Quelles actions :*

- Soutenir techniquement (interprofessions) et financièrement (valorisation équitable, modulation des aides agricoles) les producteurs engagés dans une amélioration vérifiable de la qualité nutritionnelle et environnementale de leurs produits ;
- Garantir une meilleure rémunération des producteurs accompagnant la mise en place de nouveaux modèles agricoles vertueux, liés à un objectif de santé et de qualité nutritionnelle des aliments ;

❖ ***Privilégier des aliments bruts, moins et/ou mieux transformés (proposition 3)***

=> *Quelles actions :*

- Favoriser la consommation de produits locaux et de saison ;
- Réformer les pratiques de transport et de conservation après cueillette ;
- Ouvrir la porte à des filières hors SIQO (ex : BBC) ;

❖ ***Transformer sans dénaturer et préserver la qualité nutritionnelle des aliments (proposition 4)***

=> *Quelles actions :*

- Faire évoluer les recettes, pour réduire le nombre et la quantité d'ingrédients à impact sanitaire négatif (conservateurs, sel, sucre, colorants...) et améliorer l'intérêt nutritionnel du plat transformé, par un encadrement de leurs usages ;
- Renforcer la réglementation : élimination des dénominations mensongères ou trompeuses pour les consommateurs ; définition de standards de composition nutritionnelle (valeurs guides, taxation différenciée, *démarche HACCP...*) pour les principales familles de produits ;
- Former les artisans des métiers de bouche et les équipes des petites entreprises à la qualité nutritionnelle, comme elles le sont sur les questions de sécurité sanitaire ;

❖ ***Assurer la qualité des aliments importés, notamment dans les outremer (proposition 5)***

=> *Quelles actions :*

- RAS ;

❖ ***Responsabiliser/Mobiliser les distributeurs (proposition 6)***

=> *Quelles actions :*

- Assurer une meilleure exposition des produits bruts, des produits de saison et des produits de bonne qualité nutritionnelle ;

❖ ***Apporter les informations utiles au consommateur, pour qu'il ait une meilleure perception du juste prix des aliments (proposition 7)***

=> *Quelles actions :*

- Mettre un terme aux opérations de promotion permanente qui faussent la perception des consommateurs (juste prix, gaspillages...);

Enjeu 2 : « Faciliter l'accès du consommateur à des aliments de bonne qualité nutritionnelle »

❖ ***Mettre en place les outils économiques pour impulser/appuyer l'évolution des pratiques professionnelles et des comportements (proposition 8)***

=> *Quelles actions :*

- Compléter les données de la recherche, concernant l'efficacité du signal prix, et explorer la faisabilité technique et l'intérêt nutritionnel d'outils fiscaux (TVA sociétale, bonus/malus) ;
- Mettre à disposition des produits de base à prix accessible en développant une « politique alimentaire commune » (UE) ;

❖ ***Soutenir l'accès des personnes précaires à des aliments favorables à la santé (proposition 9)***

=> *Quelles actions :*

- Instaurer des bons alimentaires ciblés sur les produits bons pour la santé pour les personnes précaires ;
- Augmenter les moyens dédiés à l'amélioration de l'offre alimentaire (notamment la qualité nutritionnelle) dans les structures de l'aide alimentaire ;
- Lever les obstacles au don agricole de produits frais ;

Enjeu 3 : « Permettre au consommateur de faire les bons choix pour sa santé »

❖ ***Améliorer la réglementation et le cadre juridique européens (proposition 10)***

=> *Quelles actions :*

- S'engager pour un déploiement harmonisé de l'étiquetage nutritionnel simplifié ;
- Faire évoluer la réglementation sur les allégations nutritionnelles et de santé ;

❖ ***Généraliser l'usage de l'étiquetage nutritionnel simplifié et compléter l'étiquetage des produits (proposition 11)***

=> *Quelles actions :*

- Supprimer le sigle France sur les aliments importés transformés sur le territoire ;

❖ ***Faciliter l'appropriation des informations nutritionnelles par les usagers (proposition 12)***

=> *Quelles actions :*

- Développer des outils validés pour accompagner les acteurs de terrain mettant en œuvre des actions de promotion de santé ;

❖ ***Améliorer les messages sanitaires des produits alimentaires (proposition 13)***

=> *Quelles actions :*

- Renforcer et adapter la lisibilité des messages sanitaires et gastronomiques ;

❖ ***Faire de l'éducation alimentaire un volet essentiel de l'éducation à la santé et de la promotion de la santé (proposition 14)***

=> *Quelles actions :*

- Élargir les actions de prévention du surpoids au secteur de la petite enfance (crèches, nourrices...)

- Solvabiliser dans la durée les initiatives d'éducation à l'alimentation (en particulier auprès des populations défavorisées) et veiller à la continuité des politiques publiques (politique de la ville, contrats locaux de santé) ;
- Réhabiliter la cuisine et travailler sur les portions et formats ;

❖ **Renforcer la mobilisation de l'Education nationale (proposition 15)**

=> *Quelles actions :*

- Mettre en place un groupe permanent de travail (éducation, santé, agriculture), pour mettre en place les outils et faciliter la diffusion des bonnes pratiques (décryptage du marketing et la publicité) ;
- Renforcer la place de l'éducation alimentaire dans les actions des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ;
- Equiper les établissements scolaires de cuisines pédagogiques autour des comportements d'achat, des équilibres alimentaires...;
- Encadrer les initiatives pédagogiques autorisées en milieu scolaire (interdire celles d'acteurs privés) ;

❖ **Encadrer le marketing et la publicité (proposition 16)**

=> *Quelles actions :*

- Faire adopter par les chaînes un label PNNS ;

Enjeu 4 : « Mettre en place un plan de progrès pour la restauration collective »

❖ **Améliorer la qualité nutritionnelle des aliments pris en restauration collective (proposition 17)**

=> *Quelles actions :*

- Revoir les plans alimentaires et les menus (repères nutritionnels et prévention du gaspillage) : produits bruts, de saison ; diversification des sources de protéines (animales et végétales) ; adaptation des grammages aux besoins physiologiques ;

❖ **Rendre leur fierté professionnelle aux agents et améliorer la formation des intervenants (proposition 18)**

❖ **Améliorer l'information des convives et contribuer à leur culture alimentaire et nutritionnelle (proposition 19)**

=> *Quelles actions :*

- RAS pour ces deux propositions ;

❖ **Mobiliser les collectivités locales et accompagner leurs efforts (proposition 20)**

=> *Quelles actions :*

- Instaurer un mécanisme de soutien public (Etat, CAF...) aux collectivités pour améliorer la qualité nutritionnelle des denrées en milieu scolaire, pour faciliter le recours à des producteurs locaux, voire pour financer des investissements (cuisines centrales, légumeries, cuisines pédagogiques...) ;
- Abonder par une politique agricole et alimentaire commune un fonds d'aide à la restauration collective ;

❖ **Revoir les règles de marché et faciliter le recours aux produits locaux (proposition 21)**

=> *Objectif : admettre une exception alimentaire, permettant de privilégier les produits de saison et les produits locaux, respectant des critères de qualité nutritionnelle et environnementale ;*

=> *Quelles actions :*

- Revoir les cahiers des charges et les critères de sélection des appels d'offre pour intégrer des critères de qualité (variétés saisonnières, fraîcheur, qualité nutritionnelle, modalités de livraison, responsabilité sociale, impact environnemental, mode de production, information des convives) ;

- Adapter le code des marchés publics pour permettre aux filières locales et les filières « responsables » reconnues d'intérêt nutritionnel et environnemental d'accéder aux marchés ;
- Mieux former les acheteurs publics, renforcer l'usage de LOCALIM et améliorer le dialogue entre producteurs, fournisseurs et acheteurs (sourcing) ;
- Accompagner la structuration de plateformes régionales ou locales pour sécuriser les approvisionnements et permettre aux acteurs locaux d'accéder aux marchés de la restauration collective ;

❖ **Améliorer le dialogue et le partage d'informations entre les parties prenantes (proposition 22)**

=> *Quelles actions :*

- Créer un Observatoire de la restauration collective à disposition des élus, professionnels et usagers ;

Enjeu 5 : « Améliorer la connaissance et la gouvernance, faciliter la participation du citoyen »

❖ **Améliorer la connaissance (proposition 23)**

=> *Quelles actions :*

- RAS ;

❖ **Améliorer la gouvernance (proposition 24)**

=> *Quelles actions :*

- Mettre en place un programme national pour l'alimentation et la santé (PNAS) ;
- Consolider les moyens budgétaires du PNNS (fonds de prévention) pour encourager la promotion de la santé alimentaire et renforcer son ancrage territorial ;
- Relancer dans le cadre du PNA les échanges de bonnes pratiques et les expériences de terrain, au niveau national et au niveau régional, (réseaux de villes par exemple) ;
- Renforcer les coopérations entre ARS, DRAAF et Rectorats, décroisonner les partenariats entre les acteurs locaux (administrations, collectivités, acteurs privés) ;

❖ **Améliorer la participation des citoyens (proposition 25)**

=> *Quelles actions :*

- Instaurer des conseils multi-acteurs au sein des PAT ;

## Atelier 10 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

### Champs d'actions proposés par l'Atelier 10

Enjeu 1 : « L'Éducation nationale, acteur de la lutte contre le gaspillage alimentaire »

=> *Acteurs principaux : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) / Ministère de l'Éducation nationale (MEN)*

❖ ***Créer un parcours éducatif à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire (proposition 1)***

=> *Quelles actions :*

- Lancer un groupe de travail pour l'élaboration du parcours éducatif à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ; en parallèle, proposer une option "alimentation durable" au baccalauréat ;

❖ ***Inscrire l'éducation à l'alimentation et la lutte contre le gaspillage alimentaire parmi les axes obligatoires des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) (proposition 2)***

=> *Quelles actions :*

- Coordonner les actions des CESC au niveau des établissements, des inspections d'académie et des rectorats ;
- Assurer un pilotage et une gouvernance du parcours à l'éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

❖ ***Introduire l'éducation à l'alimentation et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans l'ensemble des programmes de formation (proposition 3)***

=> *Quelles actions :*

- Introduire ces thèmes dans les formations des enseignants (primaire et secondaire), en formation initiale comme en formation continue ;
- Créer un module et partages d'expériences dans M@gistère ;

❖ ***Passer d'une communication grand public "responsabilisante" ou "culpabilisante" à une communication positive de type "Défi Anti-Gaspi" (proposition 4)***

=> *Quelles actions :*

- Lancer un défi Anti-Gaspi inter-établissements lors de la journée mondiale de l'alimentation 2018 ;

Enjeu 2 : « Organiser et soutenir la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les territoires »

=> *Acteurs principaux : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) / Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES)*

❖ ***S'appuyer sur les PAT pour développer la lutte contre le gaspillage alimentaire (proposition 5)***

=> *Quelles actions :*

- Rendre obligatoire dans les PAT un volet relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Veiller à une bonne articulation et une bonne cohérence entre les PAT et les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;

❖ ***Affecter une partie de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) aux projets de lutte contre le gaspillage alimentaire (proposition 6)***

=> *Quelles actions :*

- Fixer un objectif d'affectation de 50 M€ (sur les 638 M€ perçus en 2016) dans la Loi de Finances de 2019 ;

- ❖ ***Créer un guichet unique en région, au niveau de la DRAAF, pour faire savoir et coordonner les initiatives, les modalités, les sources de financement en matière de lutte contre le gaspillage (proposition 7)***

=> *Quelles actions :*

- S'appuyer sur les pôles « alimentation » des DRAAF pour instituer un relais d'information régional « antigaspi » ;
- Veiller à une bonne articulation avec les délégations régionales de l'ADEME ;
- Mettre en place des supports de communication adaptés (plaquettes, pages Internet, etc.) ;

- ❖ ***Mieux faire connaître et soutenir les PAT (proposition 8)***

=> *Quelles actions :*

- Renforcer la coordination nationale et des moyens dédiés, au moyen d'une plateforme répertoriant les initiatives « anti-gaspi » ;
- Désigner un coordonnateur national des PAT (portage politique par un parlementaire) et pérenniser le RnPAT ;

- ❖ ***Rendre obligatoire la réalisation d'un diagnostic pour prévenir le gaspillage alimentaire dans la restauration collective privée (proposition 9)***

=> *Quelles actions :*

- Étendre le champ de l'article L.541-15-3 du code de l'environnement introduit par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

- ❖ ***Appuyer l'ingénierie de projet en incluant la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les Espaces Info-énergie (proposition 10)***

=> *Quelles actions :*

- Faire évoluer le dispositif « info-énergie » pour y inclure une dimension « anti-gaspi » ;

Enjeu 3 : « Accompagner et amplifier l'engagement des professionnels en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire »

=> *Acteurs principaux : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) / Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) + ADEME*

- ❖ ***Labelliser les démarches professionnelles de lutte contre le gaspillage alimentaire pour chaque branche (proposition 11)***

=> *Quelles actions :*

- Lancer un groupe de travail sur la labellisation « anti-gaspi » ;
- Établir un cahier des charges qui permet de valoriser les démarches volontaires professionnelles
- Inclure des préconisations spécifiques à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les référentiels existants ;
- Renforcer les obligations relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire qui découlent de la RSE ;
- Réfléchir à une contrepartie fiscale qui pourrait être accordée aux professionnels qui s'engagent ;

- ❖ ***Proposer une offre de formation territoriale à destination des professionnels dans tous les secteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire (proposition 12)***

=> *Quelles actions :*

- Regrouper les formations existantes autour d'une offre de formation régionale articulée et spécialisée par catégories de métiers de la chaîne alimentaire ;

- ❖ ***Mettre en place un référent local "lutte contre le gaspillage alimentaire" dans les chambres consulaires (proposition 13)***

=> *Quelles actions :*

- Faire connaître les formations, les initiatives privées et les bonnes pratiques dans les chambres consulaires (CCI, Chambres d'agriculture, Chambres des métiers et de l'artisanat) ;

Enjeu 4 : « Lever les freins réglementaires pour prévenir et lutter contre le gaspillage alimentaire »

=> *Acteurs principaux : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) / Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES)*

❖ ***Veiller à l'application de la loi « Garot » et à la loi sur la transition énergétique (proposition 15)***

=> *Quelles actions :*

- Effectuer un bilan de l'application de la Loi ;
- Fixer une échéance pour se conformer aux obligations et en contrôler la mise en œuvre ;

❖ ***Étendre l'obligation de signer une convention de don au-delà de la distribution et des grandes surfaces de plus de 400m<sup>2</sup> (proposition 16)***

=> *Quelles actions :*

- Concerner les opérateurs de la restauration collective pour fixer un seuil (cuisine de 5000 à 6000 repas / jour) ;
- Contrôler la qualité du don ;

❖ ***Réactiver et revisiter le GEM-RCN pour rendre visibles ses recommandations au regard de la lutte contre le gaspillage alimentaire (proposition 17)***

=> *Quelles actions :*

- Déterminer la structure la plus à même de porter le GEM-RCN ;

❖ ***Faciliter le don, sur les plans réglementaires et fiscaux (proposition 18)***

=> *Quelles actions :*

- Faciliter les aspects réglementaires : don d'œufs après 21 jours par exemple ;
- Faciliter les aspects fiscaux : don en nature aux employés, don de viande, plafond de défiscalisation (5/1000 du chiffre d'affaires, aspects liés à la TVA... ;
- Adresser à la Direction générale des Finances Publiques une première série de demandes sur les questions fiscales ;

❖ ***Revoir la traduction française de la mention officielle pour la DDM (proposition 19)***

=> *Quelles actions :*

- Étudier des propositions et relancer les discussions au niveau européen, notamment la révision de l'annexe X du règlement européen « INCO » ;

❖ ***Mesurer l'impact de la règle commerciale des "1/3 - 2/3" relative au partage de la durée de vie des produits sur le gaspillage alimentaire (proposition 20)***

=> *Quelles actions :*

- Lancer une étude via l'ADEME en concertation étroite avec les opérateurs concernés ;

Enjeu 5 : « La prise en compte de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la PAC »

❖ ***Inscrire la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la future PAC (proposition 21)***

=> *Quelles actions :*

- Introduire des actions en faveur de la réduction des pertes agricoles dans les conditionnalités de la PAC (du MAA à la Commission Européenne) ;

## Atelier 11 : Réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable

### Eléments de contextualisation / diagnostic :

#### Une trajectoire :

- Répondre aux défis alimentaires mondiaux passe par la promotion en France d'un modèle agricole respectueux de l'environnement, de la santé publique et des paysanneries du monde
- Lutte contre le changement climatique, enjeu majeur imposant des transformations en profondeur dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation
- Performance sanitaire et environnementale, levier de performance économique : amélioration et optimisation de la gestion des ressources naturelles ; protection de la santé et de l'environnement (eau, air, sol, biodiversité)
- Transition agroécologique, pivot de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires français dans leur diversité, de l'amont à l'aval, du local au mondial
- Diverses opportunités pour les filières agricoles françaises, dans la reconquête des marchés de qualité, tout comme la bioéconomie
- Une « nourriture de toutes les qualités » de 3 tiers en 2030 : 1/3 de produits Bio, 1/3 de produits HVE, et 1/3 de produits à certification environnementale de niveau 2

#### Des leviers :

- Cohérence des politiques publiques (réglementaires et financières) et mise en synergie avec les dynamiques privées (entreprises et filières) et les actions territoriales : en termes d'innovation, d'agroécologie ;
- L'établissement des normes (sanitaires, environnementales...), prérogative de la puissance publique qui ne peut être laissée aux seules forces du marché ou à l'opinion publique
- Contrat de long terme à horizon 2030, avec des objectifs partagés et vérifiables
- Viser un véritable contrat social entre la société française et son agriculture : emplois, santé et bien-être des acteurs du monde agricole, attractivité du métier et dynamique de l'installation...

#### Trois illustrations :

- Mettre les outils financiers européens, nationaux, locaux au service de la transition écologique et solidaire (TES) ;
- Faire de la restauration collective un acteur exemplaire ;
- Intégrer les objectifs et les moyens de la TES dans les plans de filière ;

### Champs d'actions proposés par l'Atelier 11

#### Enjeu 1 : « Préparer la relève »

=> *Objectifs : encourager le renouvellement des générations dans l'agriculture ; renforcer des outils de la régulation du marché foncier = « Pas de relève sans politique foncière juste »*

#### ❖ **Protéger et partager le foncier (proposition 1)**

##### => *Quelles actions :*

- Favoriser l'émergence d'une grande loi foncière pour lutter contre l'artificialisation des sols, l'accaparement des terres, les dérives du travail à façon ; pour encourager la transparence des sociétés ; pour clarifier les prérogatives des SAFER et le statut des actifs agricoles ;

#### ❖ **Accompagner les nouveaux arrivants (proposition 2)**

##### => *Quelles actions :*

- Accompagnement dans les pratiques pour favoriser l'agro-écologie : tutorat, parrainage, parcours d'installation, formation... ;

- Accompagnement sur le plan financier par des outils nouveaux ou à développer : pépinières d'exploitations, fonds financiers pour des prêts d'honneur, soutien par les filières, financement participatif... ;
- Considérer l'arrivée plus nombreuse de femmes comme une chance d'ouverture et de renouvellement ;

#### ❖ **Bâtir une politique favorable à l'emploi (proposition 3)**

=> *Quelles actions :*

- Conditionner davantage l'octroi des aides publiques (PAC y compris) en faveur de la création d'emploi dans l'agriculture ;

#### Enjeu 2 : « La France leader européen de l'agro-écologie »

=> *Objectifs : conforter et donner une nouvelle ambition à l'ensemble des actions du projet agro-écologique et des plans thématiques associés*

#### ❖ **Investir dans la connaissance des sols (proposition 4)**

=> *Quelles actions :*

- Renforcer les connaissances en termes de fonctionnement des sols et des pratiques agricoles qui permettent d'en assurer la bonne santé (régulation de l'effet de serre, stockage de carbone, filtration quantitative et qualitative de l'eau...) ;
- Diffuser plus largement les résultats de la recherche ;

#### ❖ **Intégrer le paysage, dans sa conception large dans la transition agricole (proposition 5)**

=> *Quelles actions :*

- Protéger et de valoriser les services écosystémiques des territoires autour des exploitations : rôle des infrastructures agro-écologiques dans la préservation de la ressource en eau, pour la pollinisation, pour la biodiversité... ;

#### ❖ **Une PAC au bénéfice de l'agro-écologie (proposition 6)**

=> *Quelles actions :*

- Mieux reconnaître et mieux soutenir dans les 2 piliers de la PAC les services environnementaux, au moyen d'un système normatif peu détaillé et plus souple ;

#### Enjeu 3 : « La polyculture-élevage comme modèle de référence »

=> *Objectifs : promouvoir la polyculture-élevage comme système agroécologique d'intérêt majeur (cf. bouclage des cycles biogéochimiques) et source de diversité et de richesse de l'agriculture française*

#### ❖ **Reconnecter cultures et élevage (proposition 7)**

=> *Quelles actions :*

- Renforcer la mise en synergie des cultures et des élevages de tous types (ruminants et monogastriques), à l'échelle la plus petite possible, pour accroître les bénéfices mutuels de deux types de production ;
- Construire un dispositif vertueux d'économie circulaire à toutes les échelles de territoire, des fourrages aux effluents ;
- Défendre une armature d'équipements et de services, en amont et en aval des exploitations, propice au maintien et au développement de l'activité d'élevage ;

#### ❖ **Préserver de façon effective les surfaces et la qualité des prairies permanentes (proposition 8)**

=> *Quelles actions :*

- Veiller à ce que les évolutions de la consommation vers moins de protéines animales ne se traduisent pas par une baisse des surfaces en prairies ;
- Préserver la superficie en prairies permanentes, bien adaptées à certains territoires (montagne, zones humides...), et aux valeurs économique et écosystémique importantes (atténuation du changement climatique) ;
- Protéger les surfaces qui ont un intérêt écologique important reconnu (biodiversité, lutte contre l'érosion, protection des ressources en eau) ;

#### ❖ **Allonger les rotations (proposition 9)**

=> *Quelles actions :*

- Inciter à augmenter le nombre de cultures dans l'assolement avec des rotations plus longues dans les politiques agricoles (dont la PAC) ;
- Valoriser les petites productions ou des cultures en mélange sur les prairies temporaires par une collecte, un tri, et une transformation adaptés ;

Enjeu 4 : « Atteindre l'autonomie en protéines végétales en 2030 »

=> *Objectifs : répondre aux attentes des consommateurs en fournissant des protéines végétales largement importées dans le cadre des changements de comportements alimentaires*

#### ❖ **Investir dans une filière performante de légumineuses (proposition 10)**

=> *Quelles actions :*

- Investir de façon systémique pour développer la production et la commercialisation des légumineuses à graines et des légumineuses fourragères : sélection végétale, soutien à la production, stockage et transformation...
- Mobiliser des fonds publics-privés pour faciliter la structuration de ces filières ;

#### ❖ **Développer des filières de protéines végétales 100 % origine France (proposition 11)**

=> *Quelles actions :*

- Impliquer tous les acteurs de ces filières à tous les échelons (de l'amont par exemple par la sélection végétale, de la production jusqu'à la collecte et aux capacités de transformation) ;
- Développer des investissements spécifiques pour les « associations de cultures » ;
- Répondre aux attentes des consommateurs en matière de nourriture animale par des produits français et tracés sans OGM ;

Enjeu 5 : « Conquérir des marchés en croissance »

=> *Objectifs : Conquérir les marchés en croissance de produits bio (animaux et végétaux) et de produits plus respectueux de l'environnement*

- règles des 3 tiers en 2030 : 1/3 des surfaces en bio, 1/3 en équivalent HVE et 1/3 en équivalent Certification environnementale (CE) de niveau 2 ;
- échéance intermédiaire en 2022 : 15% des surfaces en bio, 15% en HVE et 25 % en CE de niveau 2 ;

#### ❖ **Un nouveau plan Bio (proposition 12)**

=> *Quelles actions :*

- Investir dans tous les leviers, notamment la production, la R&D, l'accompagnement des producteurs et la structuration des filières (exemplarité des exploitations des lycées agricoles) ;
- Renforcer le fonds Avenir bio et de mobiliser des fonds publics-privés pour aider à la structuration des filières ;

#### ❖ **HVE, un outil de politiques territoriales à porter au niveau européen (proposition 13)**

=> *Quelles actions :*

- Faire de la HVE, avec l'AB, le critère de référence des projets territoriaux ;

- Porter et faire reconnaître le HVE au niveau européen dans une logique d'harmonisation (à l'instar de l'AB) ;

❖ ***Verdir les cahiers de charges des produits sous signe officiel de qualité et d'origine (proposition 14)***

=> *Quelles actions :*

- Intégrer des mesures agro-écologiques ambitieuses dans les cahiers des charges de tous les signes officiels de qualité et d'origine (hors AB) ;
- Fixer des objectifs de 50% de produits bio et issus de circuits courts en restauration collective en 2022, dont 30% de produits bio et 20% de produits locaux et HVE ;

❖ ***Faire la mutation des élevages vers une montée en gamme des productions (proposition 15)***

=> *Quelles actions :*

- Renforcer une plus grande autonomie alimentaire des exploitations et améliorer les conditions d'élevage – bien-être animal, réduction des impacts environnementaux, qualités...), ainsi qu'une meilleure valorisation économique des produits ;
- Mettre en place, dès 2018, en concertation avec les filières et les parties prenantes concernées, une expérimentation sur l'étiquetage/l'information des modes d'élevage afin de fournir une meilleure connaissance aux consommateurs et aux marchés publics ;
- Soutenir, par un environnement économique et social et des équipements adaptés, la structuration de filières locales, pour le maintien ou la réintroduction de l'élevage dans les zones de cultures ;

❖ ***Mettre en place un plan fruits et légumes (proposition 16)***

=> *Quelles actions :*

- Favoriser la consommation de fruits & légumes pour des raisons de santé publique et d'attentes sociétales ;
- Développer la R&D (sélection variétale, biocontrôle, protection intégrée...) et des accompagnements techniques afin de réduire la consommation de produits phytosanitaires ;
- Soutenir les installations dans ces productions bas intrants et de saison, en particulier dans les zones périurbaines (« ceintures vertes ») et dans le cadre de PAT;

Enjeu 6 : « Ecophyto 2+ : une obligation de résultat »

=> *Objectifs : déploiement effectif des principaux objectifs du plan Ecophyto 2+ et mise en œuvre d'actions structurantes pour diminuer l'usage des produits phytosanitaires (-25 % en 2020)*

❖ ***Accélérer la mise en place des CEPP et du dispositif des 30 000 fermes agro-écologiques (proposition 17)***

=> *Quelles actions :*

- Lever les freins à la mise en œuvre du dispositif des certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP) et des 30 000 fermes agro-écologiques ;
- Instaurer une logique d'obligation de résultats pour les acteurs impliqués (Etat, recherche, chambres consulaires, acteurs du développement, organisations professionnelles...)

❖ ***Un grand investissement dans l'innovation (proposition 18)***

=> *Quelles actions :*

- Inclure un levier d'innovation sociale dans les travaux de R&D, en veillant à l'accessibilité au plus grand nombre ;
- Articuler les actions de promotion des leviers agro-écologiques (rotation des cultures, valorisation des régulations écologiques,) avec un plan de recherche et de diffusion des innovations à fort contenu technologique (biocontrôle, sélection végétale, robotique, numérique...)

### ❖ **Un conseil stratégique indépendant (proposition 19)**

=> *Quelles actions :*

- Assurer un conseil indépendant et de qualité, visant à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et des risques associés ;
- Favoriser la séparation de la vente et du conseil en termes de stratégie phytosanitaire afin de lever tout risque de conflit d'intérêt ;
- Renforcer le dispositif des CEPP et développer d'une offre de conseil plus agroécologique, en phase avec les attentes de l'aval (notamment du consommateur) et déclinant les principes de la protection intégrée des cultures ;

#### Enjeu 7 : « Jouer collectif »

=> *Objectifs : promouvoir une agriculture de groupe en associant dans l'échange agriculteurs, entreprises, science, enseignement agricole, société civile, etc,*

### ❖ **Mettre en place un réseau de recherche participative (proposition 20)**

=> *Quelles actions :*

- Soutenir les réseaux qui contribuent sur le terrain à produire des connaissances et à partager des savoirs ;
- Décliner et démultiplier les principes et les moyens du partenariat européen pour l'innovation afin de créer des interfaces permanentes et vivantes entre innovation locale et recherche institutionnelle ;
- Conforter une recherche collaborative, orientée par l'État et ouverte sur des partenariats publics-privés, par des crédits à prioriser dans le cadre de la PAC et de la recherche européenne « H2020 » ;

### ❖ **Miser sur « l'agriculture de groupe » (proposition 21)**

=> *Quelles actions :*

- Encourager l'agriculture de groupe par un « paquet » de soutiens réglementaires, financiers et fiscaux spécifiques : GIEE, CUMA, CIVAM, groupes DEPHY, projet coopératif, groupements d'employeurs... ;
- Favoriser le groupe par toutes les politiques publiques de soutien à la transition agricole : investissements et recours à la main d'œuvre, facilitation réglementaire pour l'expérimentation, accompagnement technique, aides à la conversion, etc. ;

#### Enjeu 8 : « Développer une culture civique et naturaliste »

=> *Objectifs : développer des espaces et des outils éducatifs pour que l'amélioration des connaissances des consommateurs (en matière de santé et d'environnement) ainsi que des liens de confiance entre ceux-ci et agriculteurs*

### ❖ **Des messages publics sur l'alimentation durable (proposition 22)**

=> *Quelles actions :*

- Mettre en place une grande campagne de communication sur l'alimentation durable, et disposer de plages réservées à cet effet dans les grands médias (cf. sécurité routière) ;
- Élargir et mettre en œuvre les dispositions de l'article 18 de la loi d'avenir pour l'agriculture ;

### ❖ **Une culture de la nature (proposition 23)**

=> *Quelles actions :*

- Créer pour chaque enfant un parcours pédagogique lui permettant de connaître la source de la nourriture (l'agriculture) et d'en mesurer la portée (lien avec l'environnement, avec la santé) ;
- Encourager des sujets d'étude « intégrateur » comme l'agriculture et l'alimentation autour de projets interdisciplinaires et des activités pratiques dans le cadre de l'éducation nationale ;

#### Enjeu 9 : « Des contrats de territoires »

=> *Objectifs : Faire des contrats de territoires le cadre et le creuset de dialogues et de coopérations inédits entre les acteurs publics et privés, entre les agriculteurs et les autres citoyens autour des enjeux communs d'économie, de santé publique et d'environnement*

❖ **Une nouvelle gouvernance locale (proposition 24)**

=> *Quelles actions :*

- Instituer, à l'échelle des territoires, un dialogue et un contrat commun pensés comme une politique publique de prévention des conflits et un investissement d'avenir (cf. les démarches territoriales réussies dans le domaine de l'eau) ;
- Mieux prendre en compte à cet effet :
  - l'échelle des intercommunalités ou de leurs regroupements ;
  - une cartographie des champs de coopération pour reconnecter agriculture et société, action publique et action privée ;
  - la généralisation progressive des PAT ;
  - un effort de simplification de la gouvernance en "remembrant" les instances préexistantes ;
  - un agenda annuel des solutions à réaliser pour redonner confiance aux différentes parties prenantes ;

Enjeu 10 : « Produits phytosanitaires : un nouveau pacte scientifique et démocratique »

=> *Objectifs : Rétablir le pacte de confiance dans le dispositif réglementaire et institutionnel sur les produits phytopharmaceutiques et les nouvelles technologies*

❖ **Revalider les procédures (proposition 25)**

=> *Quelles actions :*

- Garantir, au-delà de l'expertise reconnue de l'ANSES, un dialogue public serein ;
- Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel européen pour renforcer l'efficacité dans la prise en compte des risques, améliorer la transparence et l'accès aux données, harmoniser les pratiques d'évaluation et de gestion des Etats Membres (cf. révision du règlement 1107/2009) ;
- Organiser un débat national pour alimenter la réflexion sur les améliorations des cadres réglementaires et institutionnels européen et français (y compris la dimension interministérielle) ;

❖ **Créer un fonds d'études autonome (proposition 26)**

=> *Quelles actions :*

- Dans des cas de controverses scientifiques à forts enjeux (économiques, environnementaux, sanitaires), non dissipées, faire appel à un fonds européen alimenté par l'industrie phytosanitaire pour permettre aux agences nationales de mener leurs propres études ;

❖ **Moderniser le débat public (proposition 27)**

=> *Quelles actions :*

- Charger une mission interministérielle de formuler des recommandations sur l'association du public au processus : données évaluées, procédures d'évaluation, modalités de délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM)...
- Focaliser l'attention dans le cadre de cette mission interministérielle aux préoccupations touchant aux insectes pollinisateurs et aux services environnementaux qu'ils rendent ;
- Solliciter le cas échéant l'appui méthodologique de la Commission nationale du débat public ;

Enjeu 11 : « Europe-Monde : un cadre loyal et juste »

=> *Objectifs : favoriser la régulation de l'agriculture et de l'alimentation, afin de participer aux grands défis mondiaux (paix, nourriture, réchauffement climatique...)*

### ❖ **Une Europe harmonisée (proposition 28)**

=> *Quelles actions :*

- Construire la nouvelle PAC pour 2020 en accompagnement de la transition agroécologique et la réduction des inégalités entre les hommes et entre les territoires ;
- Concevoir le budget de la PAC comme un investissement pour la santé, l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Encourager l'harmonisation sociale, fiscale et réglementaire progressive au sein de l'UE pour diminuer les concurrences déloyales sur les prix constatées ;

### ❖ **Une nouvelle génération de traités internationaux (proposition 29)**

=> *Quelles actions :*

- Intégrer dans les accords commerciaux internationaux la lutte contre le dumping social et environnemental, le respect des souverainetés alimentaires (populations locales) et un juste commerce ;
- Respecter des limites éthiques de la ligne française en matière d'échanges commerciaux : ne pas fragiliser par nos exportations les paysanneries des pays en voie de développement ; refuser, à travers nos importations, d'offrir aux citoyens les plus défavorisés des produits de moindre qualité sanitaire ;

### ❖ **Europe et Afrique (proposition 30)**

=> *Quelles actions :*

- Concevoir une grande politique de co-développement avec la Méditerranée comme investissement de prévention : prioriser dans l'APD la lutte contre le gaspillage lié au manque d'infrastructures logistiques et de stockage ainsi que le partage des savoirs agronomiques et vétérinaires ;
- Favoriser un encadrement international de la protection du foncier (et de lutte contre l'accaparement des terres) au profit des paysanneries du monde et de l'alimentation durable ;

⇒ Un « agenda des solutions » au 1<sup>er</sup> trimestre 2018

- Avoir au 31 mars 2018 des propositions législatives, réglementaires et financières qui permettent de lever les freins aux innovations et les blocages à la mise en œuvre de la TES ;
- Étudier par exemple : l'accès à l'investissement ou à certains régimes fiscaux (filiales Bio, filière légumineuses, CUMA...) ; l'éligibilité au crédit impôt recherche pour les secteurs d'avenir (biocontrôle) et les structures innovantes ; l'adaptation de la certification HVE à son nouveau défi ;

## Atelier 12 : Lutter contre l'insécurité alimentaire, s'assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde

### Champs d'actions proposés par l'Atelier 12

#### Enjeu 1 : « Définir une stratégie interministérielle de lutte contre la précarité alimentaire »

=> *Objectifs : donner une impulsion politique et entériner l'approche transversale de la question, assurer l'égalité territoriale, prévoir les moyens, les outils et l'ingénierie nécessaires*

#### ❖ **Rédiger un document stratégique sur la lutte contre la précarité alimentaire (proposition 1)**

=> *Quelles actions :*

- Prendre en compte l'ensemble des dimensions économiques et sociales (emploi, logement, santé, aménagement du territoire...) dans la stratégie de lutte contre la pauvreté annoncée par le gouvernement ;
- Passer d'un modèle distributif à un modèle de coexistence de l'aide alimentaire et de formes d'accès durables à l'alimentation (groupements d'achats, jardins partagés, bons alimentaires, distributions coopératives, tissu commercial de proximité...) ;
- Favoriser les modalités de travail interministériel sur différents volets (santé, alimentation, lutte contre la pauvreté, politique de la ville, milieu rural, emploi, logement) ;
- Favoriser les modalités de concertation avec les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire, notamment la participation des personnes concernées ;
- Encourager les programmes de recherche-action sur le processus de précarisation alimentaire, les leviers d'actions, la formation des intermédiaires sur les différentes fonctions de l'alimentation... ;
- Encourager les moyens d'ingénierie à disposition des acteurs : attribution de crédits publics (défiscalisation de denrées diversifiées, autonomie financière, soutien à la logistique...), formation et éducation au cœur de l'accompagnement social (travailleurs sociaux, enfants, grand public...), outils de mise en œuvre (cartographie d'identification, capitalisation) ;

#### ❖ **Assurer une meilleure intégration de la lutte contre la précarité alimentaire dans les programmes (proposition 2)**

=> *Quelles actions :*

- Intégrer la lutte contre la précarité alimentaire dans les différents programmes (PNA, PNSS), plan de développement pour la vie associative et pour l'ESS ;
- Lancer la future stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, prenant en compte les inégalités d'accès à la restauration collective ;
- Assurer également l'articulation avec le Programme Opérationnel du FEAD ;
- Besoins d'investissements, de recherche et d'accompagnement technique (liens avec atelier 14) : innovation sociale, outil de cartographie, optimisation logistique, numérique ;

#### Enjeu 2 : « Assurer les conditions du développement de systèmes territorialisés participant à la lutte contre la précarité alimentaire »

=> *Objectifs : identifier les enjeux au niveau territorial et assurer le fonctionnement de l'aide alimentaire et la transition vers des systèmes alimentaires accessibles aux plus précaires*

=> *Objectifs : organiser la coopération des acteurs et mettre en synergie les actions*

=> *Liens avec autres ateliers soulignés : atelier 1 - action 9) ; atelier 2 sur les PAT (actions 1 à 4 + action 7) ; Atelier 2 sur la gouvernance (actions 6 et 10) ;*

#### ❖ **Définir puis mettre en place un système de gouvernance territorial (proposition 3)**

=> *Quelles actions :*

- Mettre en place un système de gouvernance de niveau régional en appui sur les CRALIM, incluant les acteurs économiques, associatifs, institutionnels (Etat et collectivités) et la société civile ;
- S'appuyer sur les dynamiques existantes au niveau des bassins de vie ;
- Mettre en place un lieu de concertation, d'échanges et d'évaluation réunissant les acteurs de l'alimentation sur les territoires, y compris les personnes concernées par la précarité alimentaire ;
- Intégrer dans le système de gouvernance des points sur :  
l'analyse des besoins des publics concernés, des dispositifs d'urgence et des formes innovantes d'accès à l'alimentation, des ruptures territoriales...  
les conditions d'accessibilité aux différentes solutions existantes, notamment les passerelles entre l'aide alimentaire et l'accès durable à l'alimentation  
l'articulation avec le PNA, le PNNS et la stratégie de lutte contre la pauvreté, dans leur déclinaison sur les territoires, avec les volets sociaux et emplois  
les leviers financiers et les orientations en matière d'attribution des crédits et de synergies locales (logistique, locaux de restauration, systèmes d'information,...)  
une cartographie comme outil d'aide à la décision et de communication

❖ ***Promouvoir les initiatives collégiales et systémiques incluant la question de la précarité alimentaire (proposition 4)***

=> *Quelles actions :*

- Inclure la question de la précarité alimentaire dans les PAT ;
- Soutenir sur le plan financier et évaluer les dispositifs (appels à projets, subventions...) (cf. enjeu 4) ;

❖ ***Favoriser l'intégration d'un volet accès à l'alimentation des personnes précaires / aide alimentaire dans les schémas départementaux d'amélioration de l'accès des services au public (SDAASaP) (proposition 5)***

=> *Quelles actions :*

- Évaluer la prise en compte de l'accès à l'alimentation des personnes précaires dans les SDAASaP ;
- Inciter les départements à considérer cette question comme prioritaire ;

Enjeu 3 : « Construire un dispositif d'identification et de capitalisation des bonnes pratiques en matière de lutte contre la précarité alimentaire »

=> *Objectifs : disposer d'outils de partage des pratiques pertinentes et efficaces, en prévoyant un dispositif d'observation et de capitalisation à plusieurs échelles, ainsi qu'un document de référence*

❖ ***Favoriser la mise en œuvre d'un outil évolutif partagé (proposition 6)***

=> *Quelles actions :*

- L'utiliser dans le cadre de la gouvernance nationale (CNA) et locale (PAT, CRALIM) ;
- Mettre en place avec tous les acteurs un processus d'observation et de valorisation pour faciliter : l'essaimage et assurer la fiabilisation et la pérennisation des bonnes pratiques ; la réflexion sur les évolutions souhaitables des actions, dans une approche systémique ;
- Prévoir des financements dans le cadre des systèmes d'information et des recherches-actions (cf. propositions Atelier 14, et les outils existants comme le Carrefour des Solutions, le projet CGET/FONDA) ;

❖ ***Mettre en œuvre un guide des bonnes pratiques de la lutte contre la précarité alimentaire (proposition 7)***

=> *Quelles actions :*

- Intégrer dans le guide de bonnes pratiques des points sur :
  - la co-construction comme moyen d'améliorer le processus de distribution et faire émerger de nouveaux modes d'accès à l'alimentation ;

- l'orientation des personnes concernées (prescription ou non) ;
  - l'information des acteurs et des personnes concernées, et leur accessibilité aux différentes actions proposées sur leur territoire ;
  - la formation des acteurs et des personnes concernées notamment la démocratie alimentaire (cuisiniers dans la restauration collective, GMS dans le cadre du don, entreprises dans le cadre des mécénats de compétences....) ;
  - l'accompagnement mis en œuvre (écoute, accès aux droits, parrainage) par les acteurs (rôle des bénévoles, des travailleurs sociaux, des volontaires...) dans le but de leur émancipation ;
- Élaborer ce guide et ces outils de communication par un groupe de travail multi-acteurs (associations, travailleurs sociaux chercheurs, élus...) piloté par la DGCS en lien avec le CNA ;
- Identifier les moyens financiers et les outils mobilisables pour le développement des projets ;

#### Enjeu 4 : « Faire évoluer le corpus normatif »

=> *Objectifs : introduire la lutte contre la précarité alimentaire dans les textes sur l'aide alimentaire et les modes d'accès durables à l'alimentation, tout en encadrant les modalités de financement public*

##### ❖ **Modification du corpus normatif (proposition 8)**

=> *Quelles actions :*

- Identifier les associations comme acteurs des PAT, et reconnaître la participation de ces derniers à la lutte contre la précarité alimentaire ;
- Introduire la lutte contre la précarité alimentaire en tant que telle dans le PNNS et comme un des volets de la lutte contre l'exclusion ;
- Mieux lier l'habilitation et l'accompagnement à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;
- Articuler les politiques de l'accueil, hébergement, insertion et de la lutte contre la précarité alimentaire ;
- Prévoir de compléter la législation par décrets/arrêtés/instructions-circulaires (indicateurs de pilotage, conditions d'habilitation, consultation des personnes concernées...) ;

##### ❖ **Suivi du dispositif de don de denrées (lien avec atelier 10) (proposition 9)**

=> *Quelles actions :*

- S'assurer de la traçabilité des denrées et du respect des règles relatives à la sécurité sanitaire en matière d'encadrement des dons alimentaires défiscalisés ;

##### ❖ **Sécuriser les conditions de fonctionnement des structures en mixité de public (proposition 10)**

=> *Quelles actions :*

- Déterminer les possibilités de financement public et privé et les modalités de fonctionnement pour les structures qui sont accessibles à tous les publics (cf. notamment les épiceries sociales) ;

#### Enjeu 5 : « Demander le maintien du FEAD post 2020 »

=> *Objectifs : maintenir le dispositif FEAD pour sécuriser la distribution*

=> *Contexte : denrées financées par le FEAD = 1/3 des volumes distribués en France ; produits de base pour près de 4,8 millions de personnes inscrites à l'aide alimentaire ;*

##### ❖ **Défendre au niveau européen le maintien du FEAD (proposition 11)**

=> *Quelles actions :*

- Poursuivre les réflexions sur les possibles améliorations du dispositif dans la stratégie post-2020 ;

#### Enjeu 6 : « Propositions complémentaires suite aux conclusions du chantier 1 »

##### ❖ **Sur le seuil de revente à perte et l'encadrement des promotions (proposition 12)**

=> *Quelles actions :*

- Intégrer un focus spécifique relatif aux impacts sur les ménages les plus modestes : informations sur les types de produits impactés, mesures compensatoires ;

❖ ***Sur la restauration collective (proposition 13)***

=> *Quelles actions :*

- Prendre en compte les inégalités d'accès des élèves et des étudiants à la restauration collective (accès financier, offre alimentaire) ;
- Étendre la tarification sociale sur le territoire ;

## Atelier 13 : Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et développer la formation

### Eléments de contextualisation / diagnostic :

- Déficit d'image des métiers agricoles / agro-alimentaires alors que secteurs porteurs de valeurs et pourvoyeurs d'emplois sur les territoires
- Compétences des acteurs essentielles à la création de valeur ajoutée par les exploitations agricoles et les entreprises de la filière alimentaire : évolution nécessaire vers les domaines techniques et les technologies numériques ou robotiques notamment
- Recrutement dépendant du pouvoir d'attraction du secteur professionnel et de la disponibilité des qualifications souhaitées
- L'alternative de recrutement de l'entreprise, fortement liée aux dynamiques des politiques d'orientation en termes d'apprentissage et d'accès à la formation professionnelle continue ;
- Plusieurs thèmes structurants : attractivité des métiers et des emplois ; gestion des ressources humaines dans les entreprises ; apprentissage ; sécurisation des parcours professionnels ; accompagnements des nouvelles compétences...

### Champs d'actions proposés par l'Atelier 13

Enjeu 1 : « Agir de manière cordonnée dans les territoires pour mieux former et informer »

#### ❖ Renforcer la déconcentration et la décentralisation (proposition 1)

=> Quelles actions :

- Réaliser la cartographie des acteurs emploi/orientation/formation, et réfléchir à l'opportunité d'un guichet unique ;
- Coordonner les actions au niveau des territoires (action Etat/Région/Entreprises) pour une meilleure connaissance des acteurs : adéquation des places des conseils régionaux en lien avec les demandes des « jeunes » et l'offre des entreprises ;
- Organiser des débats territoriaux autour de la déclinaison locale de l'action des branches ;

#### ❖ Diversifier l'orientation (proposition 2)

=> Quelles actions :

- Développer les partenariats locaux entre acteurs professionnels et acteurs de l'orientation et de la formation (conseillers d'orientation, Rectorats) : rôle du SRPO ;

Enjeu 2 : « Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires »

=> Objectifs : faire connaître les métiers pourvoyeurs d'emplois et accroître leur visibilité (notamment ceux liés à la mer) afin de combattre leur image négative dans la société

#### ❖ Développer un plan de communication (proposition 3)

=> Quelles actions :

- Communiquer vers le grand public et les prescripteurs en coordonnant un plan national de communication (à finalité de recrutement et de notoriété) ;
- S'appuyer sur les entreprises comme levier de valorisation de l'image des emplois ;
- Valoriser les parcours professionnels et montrer la réussite de professionnels et valoriser l'innovation et les technologies de pointe ;
- S'appuyer sur les témoignages de professionnels, les réseaux sociaux ;
- Organiser des journées/semaine et des événements régionaux ;

Enjeu 3 : « Favoriser les choix éclairés d'orientation des jeunes et des adultes »

=> *Objectifs : valoriser l'accès à la formation professionnelle et les dispositifs existants (dont l'apprentissage), et améliorer l'orientation des demandeurs d'emplois*

❖ ***Développer les partenariats entre acteurs professionnels et acteurs de l'orientation et de la formation (proposition 4)***

=> *Quelles actions :*

- Créer un comité interministériel de l'orientation : coordination et mise en réseau de l'ensemble des actions ;
- Développer les partenariats locaux auprès des conseillers d'orientation et des Rectorats : journées découverte en agriculture et dans les filières alimentaires pour les collèges (publics de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) ;
- Dynamiser les relations entre acteurs professionnels et prescripteurs : sensibilisation « métier » auprès des prescripteurs, mettre en contact les conseillers d'orientation avec les entreprises ;
- Encourager l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie : renforcer le lien entre les structures régionales de Pôle Emploi et les acteurs de l'orientation, et la présence des entreprises dans les CA des établissements du dispositif éducatif français ;

Enjeu 4 : « Faire évoluer les diplômes, le contenu des formations et les modalités d'enseignement et de formation »

=> *Objectifs : faire évoluer et diversifier les formations diplômantes et leurs contenus pour mieux répondre aux besoins des filières localement*

❖ ***Actions pour les jeunes (proposition 5)***

=> *Quelles actions :*

- Mieux prendre en compte les problématiques spécifiques territoriales dans les formations : élaboration de modules locaux de formation en association avec les professionnels par exemple ;
- Développer des partenariats pour renforcer : le lien entre les établissements d'enseignement et les entreprises ; des qualifications plus souples ; les cahiers des charges des organismes de formation ;
- Ajouter de nouvelles thématiques de formation : numérique et digital, transition écologique, gestion de risques, développer son marché, pilotage de process, questions de santé, agronomie du sol... ;
- Simplifier les conditions d'accueil et mieux valoriser le stage durant la formation ;

❖ ***Actions pour les salariés et non salariés (proposition 6)***

=> *Quelles actions :*

- Intégrer l'usage du numérique et du digital dans les formations ;
- Améliorer les prises en charge et l'aide au remplacement ;
- Adapter les formations aux besoins de technicité accrue ;
- Faire connaître les différents dispositifs de FPC pour faciliter l'accès des salariés, notamment ceux sans formation initiale ;

❖ ***Actions pour les demandeurs d'emplois (proposition 7)***

=> *Quelles actions :*

- Intégrer l'usage du numérique et du digital dans les formations ;
- Former sur les savoirs transversaux (management, maîtrise des coûts de production, robotique et nouvelles technologies) ;
- Former les demandeurs d'emploi aux métiers en tension ;
- Développer les formations à distance ;

❖ ***Valoriser l'ensemble des certifications (proposition 8)***

=> *Quelles actions :*

- Faire appel aux professionnels pour rénover les diplômes, en intégrant des valeurs (éthique - sociale) et la culture économique dans les référentiels ;

- Raccourcir les délais et simplifier le processus en concentrant l'implication des professionnels durant la phase d'élaboration des référentiels ;
- Articuler les formations complémentaires aux diplômes ;
- Développer de nouveaux CQP (y compris transversaux) et valoriser leur modularisation ;

#### ❖ **Prendre appui sur les observatoires (proposition 9)**

=> *Quelles actions :*

- Créer un observatoire national des métiers de l'agriculture comme outil d'identification des besoins territoriaux ;
- Renforcer le rôle des observatoires afin d'identifier les besoins nouveaux et les évolutions ;
- Commanditer des études prospectives pour anticiper la formation des enseignants et des formateurs ;
- Réaliser une cartographie des besoins afin de mieux lier le niveau national des observatoires métiers avec le niveau territorial ;

#### Enjeu 5 : « Développer l'apprentissage comme filière d'excellence »

#### ❖ **Simplifier la réglementation (proposition 10)**

=> *Quelles actions :*

- Permettre l'accès à l'apprentissage, sans limite d'âge, aux demandeurs d'emplois en tant que reconversion professionnelle ;
- Faire évoluer la réglementation sur le travail des apprentis et sur les allègements de charges ;
- Donner de la souplesse au contrat d'apprentissage durant la 1<sup>ère</sup> année ;
- Remplacer l'interdiction par la formation à la sécurité (garantir la sécurité et apprendre à travailler en sécurité) ;

#### ❖ **Renforcer les relations CFA – Entreprises (proposition 11)**

=> *Quelles actions :*

- *Au niveau des entreprises :* faire connaître la réglementation et stabiliser les aides pour sécuriser l'engagement des entreprises ; adapter les formations (modalités-rythme) aux entreprises ; valoriser le rôle du tuteur ou maître d'apprentissage ; mutualiser les tuteurs en inter entreprise ; fixer un objectif d'apprentis dans le cadre du volet RSE des entreprises ;
- *Au niveau des CFA :* viser la mixité des statuts (scolaire – apprentis – stagiaires) ; améliorer la qualité des formations et l'accompagnement des apprentis ; faciliter l'accès des entreprises aux formateurs ;
- *Au niveau des apprentis :* faciliter leur mobilité ; développer des aides au logement ; renforcer la lisibilité des sites de bourse d'offre d'apprentissage ;

#### ❖ **Valoriser la voie de formation par apprentissage (proposition 12)**

=> *Quelles actions :*

- Simplifier les contrats d'apprentissage et de professionnalisation : offre d'alternance homogénéisée en termes de coûts et de rémunération ;
- Encourager les administrations publiques à l'accueil d'apprentis (exemple : restauration collective) ;
- Développer l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (créer une école de l'alimentation) ;
- Faire apparaître l'offre par apprentissage dans AFFELNET
- Maintenir la part barème pour mettre en place des actions d'orientation et d'attractivité ;

#### Enjeu 6 : « Professionnaliser la gestion des ressources humaines dans les TPE-PME des secteurs de l'agriculture »

#### ❖ **Accompagner les entreprises (proposition 13)**

=> *Quelles actions :*

- Former les agriculteurs à la gestion des salariés ;

- Encourager à la mutualisation des RH, les groupements d'employeurs et la formation entre plusieurs TPE-PME ;
- Rendre lisible l'action des acteurs de l'emploi en simplifiant le réseau d'acteurs par la création d'un guichet unique pour les TPE-PME ;
- Faire connaître les outils et les formations à la gestion des ressources humaines des chefs d'entreprise et les adapter à la taille de l'entreprise (s'appuyer notamment l'auto-diagnostic) ;
- Développer le service aux entreprises et les accompagner par les OPCA ;
- Favoriser l'échange entre pairs et accentuer les partages de pratique ;

❖ ***Accompagner les bénéficiaires (salariés) (proposition 14)***

- Encourager la professionnalisation des salariés (permanents et saisonniers) en leur facilitant l'accès à la formation ;
- Faire valoir la qualité de vie au travail : réduire les risques psychosociaux ; accompagner les évolutions de carrière ; favoriser le télétravail... ;
- Développer un plan d'intégration des entrants et renforcer le suivi post installation des jeunes installés en agriculture ;
- Investir dans la formation des personnels ;

⇒ Financements :

- Assouplir l'attribution des 1 % de formation (proposition non consensuelle) ;
- Choix de Régions de non actionner la mesure 111-A (formation) des PDRR (source FEADER)

## Atelier 14 : Préparer l'avenir : quels investissements, quel accompagnement technique et quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ?

### Eléments de contextualisation / diagnostic :

#### *Vision partagée des enjeux :*

- Un enjeu de compétitivité économique et de multi-performance sociale, environnementale, sanitaire et de santé publique en lien direct avec la diversité des attentes et des besoins des consommateurs, des citoyens et des agriculteurs
- Une transformation nécessitant un effort continu de recherche, d'innovation et d'investissement à tous les niveaux d'échelles et tous les niveaux des systèmes agricoles et agroalimentaires sur les 10 prochaines années

#### *Diagnostic :*

- Volume d'investissement important mais d'intensité et de rentabilité variables : 10 milliards € pour l'agriculture, 5 milliards € pour l'agroalimentaire ; minorité de financeurs, engagement du secteur bancaire
- Des faiblesses et des risques dans la capacité des exploitations et des entreprises à investir : volatilité des prix, accroissement des risques, distorsion de concurrence
- Une dynamique d'investissement matériel et immatériel à amplifier, notamment sur le plan des soutiens publics
- Préparer l'avenir : tenir compte de la durée des délais de développement et de déploiement ainsi qu'une nécessaire coexistence des logiques de filières et des logiques transversales et territoriales
- Création et meilleur partage de la valeur, prérequis pour financer la transition des systèmes agricoles et agroalimentaires
- Un effort d'information et de valorisation des produits alimentaires et de leurs modes de production à accroître pour accompagner l'évolution des pratiques de consommation

#### *6 grands principes :*

- Créer de la valeur en répondant aux attentes des citoyens et mieux la partager dans le respect de la diversité des modèles agricoles et agroalimentaires
- Placer l'agriculteur et l'entreprise au cœur de l'innovation et de la transformation vers la multi-performance
- Faire coexister les logiques de filières et les logiques territoriales dans un ensemble cohérent
- Promouvoir la force du collectif par des démarches collaboratives, mutualisées et multi-acteurs aussi bien en recherche qu'en matière d'investissement
- Tenir compte des délais longs de développement et de déploiement de la recherche-innovation sur le terrain dans l'effort d'investissement
- Valoriser les produits alimentaires et leurs modes de production par une meilleure information pour accompagner l'évolution des pratiques de consommation

#### *2 recommandations générales pour soutenir l'investissement :*

- *Maîtrise des risques* : amélioration de la résilience des systèmes de production ; diversification des revenus agricoles (valorisations non alimentaires dans la bioéconomie) ; choix d'investissement des exploitations agricoles dimensionnés selon les coûts de production ; intégration des changements de pratiques des financeurs
- *Renforcement des financements publics* : coordination des acteurs de la recherche avec les acteurs de terrain (agriculteurs et entreprises) dans les processus d'innovation ; cohérence et efficacité des outils de soutien public ciblés sur des objectifs partagés de multiperformance

## Champs d'actions discutés mais non retenus comme prioritaires par l'Atelier 14

### Enjeu 1 : « Augmenter l'effort de recherche »

#### ❖ Renforcer la recherche finalisée dans les 4 grands domaines prioritaires (*proposition 1*)

=> *Quelles actions :*

- Conforter les 4 grands domaines prioritaires identifiés :

*Transformation des systèmes agricoles vers l'agroécologie* (réduction des intrants, légumineuses, valorisation des microbiotes, gestion intégrée de l'eau...) ;

*Alimentation humaine* (durabilité des régimes, éco-conception des procédés et des produits, précarité alimentaire...) ;

*Bioéconomie durable* à l'échelle des territoires, de la mobilisation des ressources à leur usage diversifié et leur acceptabilité sociale ;

*Numérique et données* (interopérabilité, traçabilité, prédiction et modélisation...) ;

- Renforcer la recherche finalisée dans ces 4 grands domaines et porter ces priorités dans le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), les appels à projets nationaux (ANR, CASDAR, ADEME), et prochain programme-cadre de recherche européen (FP9) ;

### Enjeu 2 : « Organiser la mobilisation collective à tous les niveaux de la recherche-innovation »

#### ❖ Stimuler les démarches d'innovation ouverte et collaborative (*proposition 2*)

=> *Quelles actions :*

- Mieux utiliser les dispositifs de type « living labs », Laboratoires d'Innovation Territoriale, Territoires d'Innovation de Grande Ambition (PIA3), plateformes technologiques mutualisées, Unité Mixte Technologique (UMT), Réseau Mixte Technologique (RMT), consortium public/privé... ;

#### ❖ Favoriser l'émergence et l'action des groupements d'agriculteurs (*proposition 3*)

=> *Quelles actions :*

- Améliorer le soutien à l'animation, la formation des collectifs dans les territoires

- Renforcer et optimiser les démarches de type Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental

(GIEE) ou groupe opérationnel (GO) du Partenariat Européen d'Innovation (PEI-Agri) ;

#### ❖ Soutenir le financement de l'innovation en agriculture et agroalimentaire dans le PIA (*proposition 4*)

=> *Quelles actions :*

- Articuler les appels à projets dédiés PIA avec les dispositifs de soutien publics territoriaux ;

#### ❖ Réaliser une cartographie annuelle des programmes de recherche (*proposition 5*)

=> *Quelles actions :*

- Mieux coordonner et améliorer la visibilité des financements des programmes de recherche sur les thèmes de l'alimentation, de l'agriculture et de l'agroalimentaire ;

### Enjeu 3 : « Raccourcir les délais de transferts et de diffusion de l'innovation »

#### ❖ Mettre en place une cellule technique nationale de veille et de coordination (*proposition 6*)

=> *Quelles actions :*

- Réunir tous les acteurs de la recherche et du transfert agricole et agroalimentaire dans cette cellule technique : Inra et autres organismes de recherche, têtes de réseaux (ACTA, ACTIA, APCA, ONVAR) ;

#### ❖ Étudier la mise en place d'un dispositif de soutien des Instituts Techniques Agro-Industriels (ITAI) (*proposition 7*)

=> *Quelles actions :*

- Renforcer la recherche appliquée précompétitive des ITAI sur les produits alimentaires et les processus de transformation (à l'image du CASDAR) ;

❖ **Valoriser et conforter l'action des pôles de compétitivité et d'innovation (proposition 8)**

=> *Quelles actions :*

- Mieux articuler ces pôles entre eux, et y améliorer la prise en compte des TPE ;

Enjeu 4 : « Repenser les stratégies d'investissements agricoles et agro-alimentaires »

❖ **Cibler l'effort d'investissement sur les 5 priorités transversales à décliner dans les filières et les territoires (proposition 9)**

=> *Quelles actions :*

- Renforcer l'effort d'investissement sur les 5 priorités transversales identifiées : agro-écologie et réduction des intrants (dont phytosanitaires et antibiotiques) ; bien-être animal et sécurité sanitaire des élevages ; indépendance protéique de la France ; production d'énergies renouvelables et économies d'énergie ; santé des travailleurs et conditions de travail dans l'amont et l'aval ;

❖ **Fonder la décision d'investissement sur l'élaboration préalable d'un projet d'entreprise ou d'exploitation (proposition 10)**

=> *Quelles actions :*

- Intégrer les dimensions économique, environnementale, sociale et sanitaire dans le projet ;
- Réaliser un diagnostic global pour définir les investissements (matériels et immatériels) et les changements de pratiques nécessaires pour atteindre la multi-performance ;

❖ **Mettre en place un groupe de travail autour d'un diagnostic-type (proposition 11)**

=> *Quelles actions :*

- Définir le cadrage et le cahier des charges de diagnostic-type ainsi que les modalités de sa mise en œuvre (autodiagnostic ou diagnostic externe, certification des structures, etc.) ;
- Étudier les possibilités de co-financement public du diagnostic et les voies pour faciliter des diagnostics collectifs pour des filières ou territoires à enjeux ;

❖ **Repenser le conseil et l'accompagnement stratégique (proposition 12)**

=> *Quelles actions :*

- Passer d'un conseil tactique à un conseil stratégique global : développement de la formation continue des salariés et exploitants, démarches collectives ;

❖ **Diversifier les outils disponibles pour partager les risques liés à un projet de transformation (proposition 13)**

=> *Quelles actions :*

- Renforcer les outils fiscaux de lissage de revenus ;
- Développer les instruments financiers (tels les fonds de garantie publics et privés) pour améliorer les conditions de prêts aux bénéficiaires ;
- Faciliter l'accès à une palette d'outils diversifiés d'investissement (prêts participatifs, garanties, green bonds, etc.) ;

Enjeu 5 : « Refonder les soutiens publics à l'investissement pour la multi-performance »

❖ **Améliorer la cohérence et l'accessibilité des dispositifs de subvention (proposition 14)**

=> *Quelles actions :*

- Rapprocher / fusionner le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA) avec les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) dans un « fonds pour la transition vers la multi-performance » dans la prochaine PAC ;
- Faire du diagnostic d'entreprise/d'exploitation une condition d'accès aux subventions publiques d'investissement ;
- Instaurer des bonus au collectif ;

❖ **Renforcer l'action de BipFrance (proposition 15)**

=> *Quelles actions :*

- Favoriser la modernisation des entreprises de l'agroalimentaire par le dispositif BipFrance (garantie, prêts, fonds propres) ;
- Intégrer dans les critères de décision de BipFrance une appréciation des externalités positives du projet porté par l'entreprise ;

❖ **Faire évoluer les outils fiscaux (proposition 16)**

=> *Quelles actions :*

- Réaliser une analyse approfondie de l'ensemble de la fiscalité spécifique agricole et agroalimentaire ;
- Envisager une évolution des cibles garantissant une cohérence avec les objectifs de multi-performance ;
- Ajuster le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'Impôt Innovation (CII) pour accroître leur impact auprès des agriculteurs et des TPE/PME agroalimentaires et les rendre plus accessibles ;

❖ **Approfondir la réflexion sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) (proposition 17)**

=> *Quelles actions :*

- Mieux prendre en compte les aménités positives de ces PSE, notamment dans le cadre de la future PAC, en matière de lutte contre le changement climatique (stockage du carbone dans les sols, maîtrise des émissions de méthane et de dioxyde d'azote, efficacité de l'usage de l'eau, etc.) ;

Enjeu 6 : « Valoriser auprès des consommateurs les efforts et investissements engagés vers la multi-performance »

❖ **Valoriser par la certification et l'étiquetage les efforts et les produits répondant aux attentes sociétales en matière environnementale et sociale (proposition 18)**

=> *Quelles actions :*

- Valoriser la démarche existante de certification environnementale, en particulier le HVE ;
- Encourager l'INAO à poursuivre la démarche d'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges des produits SIQO ;
- Inciter les interprofessions à formaliser les critères de l'étiquetage « origine France » ;
- Mettre en place un groupe de travail pour définir un « socle de base » environnemental et social ;

❖ **Mettre en place un plan d'action/feuille de route numérique spécifique au secteur agricole et agroalimentaire (proposition 19)**

=> *Quelles actions :*

- Investir davantage dans le numérique afin de mieux valoriser auprès du consommateur les efforts accomplis à toutes les étapes de la chaîne (production, transformation, distribution) ;

Enjeu 7 : « Adapter la gouvernance stratégique au niveau national et régional »

❖ **Renforcer le dialogue entre les différents niveaux de décision publique au niveau national (proposition 20)**

=> *Quelles actions :*

- Renforcer la présence des Régions dans les instances relevant de leur compétence ;
- Améliorer la coordination interministérielle et avec les opérateurs de l'Etat sur les sujets alimentaires ;
- Favoriser la co-construction entre pouvoirs publics et acteurs socioprofessionnels en revisitant le rôle et le fonctionnement du Conseil Supérieur d'Orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) et du CNA ;

❖ ***Renforcer le pilotage stratégique au niveau régional (proposition 21)***

=> *Quelles actions :*

- Rassembler les instances existantes dans une instance de pilotage unifiée permettant de suivre la transformation des systèmes agricoles et alimentaires ;
- Assurer des lieux de partage régulier entre l'ensemble des parties prenantes (dont les représentants de la société civile) pour permettre l'articulation et le partage des solutions innovantes émanant des territoires ;

⇒ Priorités thématiques d'investissement identifiées (annexe) :

❖ ***Pour l'amont agricole***

- Agro-écologie ;
- Santé des travailleurs et leurs conditions de travail ; santé des animaux et des plantes ;
- Réduction des antibiotiques / intrants phytopharmaceutiques ;
- Indépendance protéique ;

❖ ***Pour l'aval agro-alimentaire***

- Numérique, robotisation/automatisation ;
- Contrôle en ligne, du froid, de l'énergie ;
- Effort particulier est sur la compétitivité des outils de première transformation, à adapter aux enjeux des filières et du maillage territorial ;

❖ ***Priorités transversales dans l'orientation des financements publics***

- Investissement collectif ;
- Investissement (matériels, immatériels et évolution des pratiques) contribuant à la transition agro-écologique ;
- Investissements préventifs en matière de biosécurité des élevages, de santé des végétaux et de sécurité sanitaire des aliments ;
- Investissements permettant de réduire la pénibilité du travail et d'améliorer la compétitivité des outils de transformation ;
- Investissements contribuant à économiser l'énergie et développer la production d'énergie renouvelable ;
- Investissements contribuant à diversifier les revenus et à viabiliser économiquement les projets ;

## Résultat de la consultation électronique (annexe)



### TOP 10 des solutions les plus soutenues proposées par les citoyens

|                                                                                                                                                                                                    | Votes<br>D'accord / Mitigé / Pas d'accord |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 1) Proposer des alternatives végétales dans la restauration collective ; promouvoir l'alimentation végétale afin de réduire progressivement la consommation de viande                              | 168 / 4 / 13                              |
| 2) Proposer un véritable plan de transition progressive vers l'agriculture biologique                                                                                                              | 168 / 1 / 7                               |
| 3) Inscrire dans la loi l'interdiction d'achat des productions agricoles en dessous du prix de revient                                                                                             | 167 / 2 / 2                               |
| 4) Retravailler le droit européen de la concurrence pour permettre la régulation dynamique des volumes                                                                                             | 150 / 4 / 1                               |
| 5) Flécher les 5 milliards d'euros sur la transition agricole et alimentaire                                                                                                                       | 149 / 2 / 4                               |
| 6) Aider la conversion en Bio / Permaculture / Agroécologie                                                                                                                                        | 140 / 9 / 5                               |
| 7) Diminuer le nombre d'intermédiaires entre producteurs et consommateurs / promouvoir la vente directe (et locale)                                                                                | 136 / 8 / 2                               |
| 8) Interdire les modes d'élevage intensifs de tous les animaux                                                                                                                                     | 117 / 7 / 4                               |
| 9) Obligation de proposer un menu végétarien dans les cantines scolaires, les hôpitaux, les grandes entreprises et autres collectivités (titre de la proposition : restauration des collectivités) | 114 / 4 / 8                               |
| 10) Autoriser les agriculteurs à ressemer leurs propres semences                                                                                                                                   | 110 / 1 / 16                              |

Bilan de la consultation publique



Etats Généraux de l'Alimentation

Recueil 2

## Rapport de synthèse des 14 ateliers Recueil des fiches propositions

---

## Table des matières

|                                                                                                                                                                                                                                       |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Atelier 1</b> : Mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualités nutritionnelles et environnementales, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovation.....                                          | 66 |
| <b>Atelier 2</b> : Développer les initiatives locales et créer des synergies .....                                                                                                                                                    | 68 |
| <b>Atelier 3</b> : Développer la bio-économie et l'économie circulaire .....                                                                                                                                                          | 70 |
| <b>Atelier 4</b> : Conquérir de nouvelles parts de marché sur les marchés européens et internationaux et faire rayonner l'excellence du modèle alimentaire et du patrimoine alimentaire français en France et à l'international ..... | 72 |
| <b>Atelier 5</b> : Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs ....                                                                                                                       | 73 |
| <b>Atelier 6</b> : Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs.....                                                                                                          | 74 |
| <b>Atelier 7</b> : Améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs .....                                                                                       | 75 |
| <b>Atelier 8</b> : Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation française dans une économie agroalimentaire mondialisée et dans un contexte de changement climatique tout en prévenant les contaminations chimiques.....           | 76 |
| <b>Atelier 9</b> : Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé .....                                                                                                                                        | 78 |
| <b>Atelier 10</b> : Lutter contre le gaspillage alimentaire .....                                                                                                                                                                     | 79 |
| <b>Atelier 11</b> : Réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable .....                                                                                                   | 80 |
| <b>Atelier 12</b> : Lutter contre l'insécurité alimentaire, s'assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde.....                                                       | 83 |
| <b>Atelier 13</b> : Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et développer la formation .....                                                                                               | 85 |
| <b>Atelier 14</b> : Préparer l'avenir : quels investissements, quel accompagnement technique, quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ?                                  | 87 |
| <b>Priorités thématiques d'investissement identifiées (annexe)</b> .....                                                                                                                                                              | 89 |
| <b>Résultat de la consultation électronique (annexe)</b> .....                                                                                                                                                                        | 63 |

## **Atelier 1 : Mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualités nutritionnelles et environnementales, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovation**

### **Enjeu 1 : « Mieux répondre aux attentes croissantes des consommateurs en termes de qualité, d'origine, de proximité, de durabilité, de transparence »**

- Lancer une journée (une semaine ?) nationale dédiée à « l'alimentation durable »
- Organiser des portes ouvertes dans les différents segments de la chaîne alimentaire
- Renforcer l'éducation alimentaire à l'école (parcours santé-alimentation, projets pédagogiques)
- Créer un groupe de travail spécifique sur les questions de transparence
- Promouvoir l'étiquetage sur :
  - la qualité nutritionnelle (gras, sels, sucres), l'origine et les processus de production
  - les traitements phytosanitaires et les conservateurs
  - la répartition de la valeur le long de la filière
- Créer une plateforme numérique collaborative pour une information accessible en « open data »
- Encadrer le contenu des publicités concernant l'alimentation
- Renforcer les contrôles (lutte contre les fraudes, inspections vétérinaires)
- Informer les consommateurs des parts de marge nette perçues aux différents niveaux de la chaîne
- Mettre en œuvre la stratégie pour le bien-être animal 2016-2020
- Encourager les investissements techniques permettant une réduction des pesticides et des risques sanitaires émergents
- Mobiliser davantage l'Observatoire des prix et des marges
- Poursuivre et étendre au niveau européen l'étiquetage (produits transformés)

### **Enjeu 2 : « Mettre en place une nouvelle gouvernance de l'alimentation au niveau national »**

- Définir une politique interministérielle de l'alimentation (un groupe de concertation permanent)
- Réformer le CNA, élargir sa mission et sa composition (consommateurs et société civile)

### **Enjeu 3 : « Mobiliser les interprofessions pour assurer la production d'une alimentation répondant aux attentes des consommateurs »**

- Renforcer le rôle du Comité de Liaison des Interprofessions Agricoles et Agroalimentaires
- S'accorder sur un référentiel "RSE" commun avec les interprofessions qui pour les filières
- Créer des espaces de dialogue (avec la société civile et les représentants des consommateurs)
- Mieux intégrer les interprofessions dans l'Agence Bio et l'INAO

### **Enjeu 4 : « Rapprocher les consommateurs de la production et de la transformation des produits alimentaires en renforçant les dynamiques de territorialisation de l'alimentation » :**

- Encourager les initiatives des Régions dans les démarches de relocalisation (réseau rural, programme Leader, SIQO)
- Renforcer le dispositif du PNA (encourager les démarches PAT et SAT)
- Valoriser les plans « alimentation durable » mis en place dans certaines métropoles (IdF, Rennes)
- Mobiliser les aides publiques (dont les aides PAC) pour favoriser l'investissement et la modernisation des exploitations et la recherche-innovation

## Atelier 1

- Garantir la mise en œuvre la réussite du plan Ecophyto II (obligation de résultats)
- Accompagner les groupements de producteurs pour mieux répondre aux attentes
- Inciter et favoriser les démarches collectives (GIEE, plateformes, coopératives, SCIC...)
- Développer des infrastructures permettant l'approvisionnement en produits locaux
- Soutenir les équipements de proximité (abattoirs, légumeries), expérimenter leur mobilité
- Soutenir les démarches de labellisation ou de charte pour les restaurateurs publics ou privés
- Renforcer les critères qualitatifs, sociaux, environnementaux dans les marchés publics
- Mettre en place un plan pour la restauration hors domicile, vecteur de développement et d'ancrage territorial des productions :
  - Améliorer l'information et la formation des acheteurs publics et des cuisiniers
  - Structurer l'offre (« Localim », rédaction des cahiers des charges)

### **Enjeu 5 : « Favoriser les capacités d'innovation au sein des entreprises agro-alimentaires pour mieux répondre aux attentes des consommateurs »**

- Promouvoir les acteurs et les activités d'accompagnement liées à l'innovation
- Amplifier les démarches de qualité et de certification environnementale (AB, SIQO, HVE)
- Définir et reconnaître une filière de l'agroécologie
- Soutenir la modernisation des exploitations et la recherche-innovation
- Réorienter les soutiens publics de la future PAC
- Introduire dans les cursus de formation la permaculture, la biodynamie, l'agriculture raisonnée

## Atelier 2 : Développer les initiatives locales et créer des synergies

### Enjeu 1 : « Créer des dynamiques collectives d'acteurs locaux autour de Systèmes d'Alimentation Territoriaux (SAT) »

- Désigner une personnalité politique pour promouvoir les PAT et mobiliser les acteurs
- Soutenir la mise en place de 500 PAT (d'ici 2020)
- Mettre en place un réseau technique national pour la capitalisation et l'animation
- Mettre en place un « système national d'observation de la transition agricole et alimentaire »
- Expérimenter et appuyer les initiatives locales de transition et favoriser leur changement d'échelle ;
- Favoriser la structuration d'écosystèmes territoriaux de l'alimentation durable :
  - Favoriser la coopération entre agriculteurs (coopératives, CUMA)
  - Favoriser la coopération multi-acteurs (SCI, PTCE)
  - Renforcer le rôle des acteurs de l'insertion par l'activité économique
  - Intégrer les PAT dans les schémas d'aménagement (SRADDET) et d'innovation (SEDEII) des Régions

### Enjeu 2 : « La gouvernance territoriale en matière d'alimentation »

- Instaurer une exception alimentaire (sur le modèle de l'exception culturelle)
- Intégrer dans l'ensemble des politiques publiques régionales l'enjeu alimentaire
- Renforcer le rôle des Régions dans l'impulsion et l'accompagnement des actions alimentaires
- Promouvoir des filières territorialisées génératrices d'emplois et de valeur pour les territoires
- Développer des outils logistiques et des équipements collectifs
- Renforcer la gouvernance locale des PAT
- S'appuyer sur l'expérience des Conseils de développement des Pays et sur celle des PNR
- Préserver le foncier, installer des producteurs locaux et favoriser les produits locaux et durables
- Proposer des « Trames alimentaires » qui s'imposeraient aux SCOT et aux PLU
- Mettre en réserve des terres agricoles et soutenir l'installation (Espaces tests agricoles)
- Redonner à la SAFER la capacité d'intervenir plus fortement sur la régulation des prix des terres
- Création de Conseils alimentaires locaux, en s'appuyant sur l'expérience des CRALIM et des CTAP
- Favoriser le développement des initiatives par essaimage grâce à des financements FEADER
- Faire bénéficier les PME des mesures en faveur de développement rural
- Renforcer un maillage d'entreprises de transformation sur les territoires

### Enjeu 3 : « La caractérisation de l'offre et de la demande des produits locaux et durables »

- Recenser les plateformes numériques de mise en relation de l'offre et de la demande
- Réfléchir à une mise en réseau régionale des acteurs autour de l'information alimentaire territoriale, en vue de générer une possible plateforme nationale.

### Enjeu 4 : « La restauration collective publique » :

- Fixer des objectifs quantitatifs en matière d'approvisionnement (40% de produits de proximité et durables et de 20% de produits bios à échéance proche)
- Mettre en place des indicateurs régionaux de suivi des origines des produits

## Atelier 2

- Mener une expertise juridique concernant l'opportunité de réviser le code des transports et la réglementation relative aux marchés publics
- Augmenter la part agricole dans les coûts des repas, réduire les gaspillages et rééquilibrer les menus
- Diminuer le caractère déterminant du critère « prix » dans le code des marchés publics
- Faire valoir des clauses sociales dans les marchés publics
- Préparer des guides de recommandations de caractère juridique
- Relever le seuil d'allotissement des marchés publics
- Soutenir les structures locales d'insertion par l'économie, l'artisanat et les commerces alimentaires de proximité
- Valoriser les engagements à de meilleures performances environnementales (production, livraison)
- Former les acheteurs publics à l'outil LOCALIM et à la rédaction de cahiers de charges
- Veiller dans les formations à bien lier l'outil LOCALIM à la norme ISO 20400 (achats responsables) et au label RFR (Relations Fournisseur Responsables)
- Réactiver le GEM-RCN et élargir sa composition
- Mettre en cohérence les cahiers des charges avec les recommandations nutritionnelles du PNNS
- Définir les critères objectifs concernant les produits durables, de « qualité » et de « proximité »

### Enjeu 5 : « Le citoyen - consommateurs »

- Garantir une meilleure information sur les produits locaux et durables
- Missionner une expertise sur l'autorisation d'affichage de l'origine des produits bruts
- Définir plus précisément la notion de produit de proximité et de produits transformés
- Renforcer l'éducation, la sensibilisation et l'information de tous les acteurs concernés
- S'appuyer sur les réseaux d'éducation populaire et les réseaux associatifs des territoires

### « Points de divergences soulignés »

- Promouvoir la diminution de la consommation de protéines animales, tout en permettant une relocalisation de la production et une amélioration de la qualité
- Généraliser les interprofessions longues en amont, associées à des centres techniques et des organisations de consommateurs représentatives en aval, pour partager les problématiques de la filière et mieux répartir la valeur ajoutée
- Confier aux Régions (ou aux intercommunalités) le rôle de chef de file pour l'organisation et le suivi de l'approvisionnement de proximité
- Favoriser la commercialisation de produits en direct par les petites entreprises (moins de 10 personnes employées, moins de 2 millions € de chiffres d'affaires) selon un cadre réglementaire et législatif adapté à leurs spécificités

## **Atelier 3 : Développer la bio-économie et l'économie circulaire**

### **Enjeu 1 : Produire de manière durable et soutenable, mobiliser la biomasse pour la bioéconomie selon les principes de l'économie circulaire**

- Développer les cultures diversifiant les assolements et les usages de la biomasse (cf. bio-économie)
- Assurer une rémunération du stockage du carbone et des externalités liées à la matière organique
- Préserver le foncier pour garantir les surfaces nécessaires à la production agricole
- Construire et financer les schémas régionaux de gestion (déchets organiques, bio-économie)
- Acheter rapidement l'élaboration du plan d'action pour la bio-économie

### **Enjeu 2 : Plus de fertilisants d'origine organique pour réduire la dépendance aux fertilisants issus de ressources non renouvelables**

- Encourager la fertilisation organique et diminuer les engrais minéraux de synthèse
- Soutenir :
  - Le développement de cultures fixatrices d'azote grâce à un plan protéines végétales
  - La fertilisation organique (compost/digestat) par la diversité des rotations et assolements
  - Les pratiques agricoles de restitution de la matière organique au sol (prochaine PAC)
  - Soutenir les acteurs qui s'impliquent dans la recherche, l'expérimentation et l'innovation

### **Enjeu 3 : Faire du secteur agricole et agroalimentaire un acteur clé de la transition énergétique**

- Accompagner les dynamiques territoriales complémentaires agricoles et non agricoles (biomasse)
- Fixer un objectif de 15 % d'énergie renouvelable dans les transports d'ici 2030
- Soutenir le développement et le financement des projets de méthanisation agricole

### **Enjeu 4 : Développer des produits et des emballages biosourcés et éco-conçus**

- Développer la recherche sur les films de paillage biodégradables
- Développer les emballages biosourcés et éco-conçus
- Soutenir le développement des emballages biodégradables pour les produits alimentaires
- Publier le décret d'application de la loi de transition énergétique (caractère biosourcé)

### **Enjeu 5 : Optimiser la création et la répartition de la valeur par l'organisation des acteurs, des filières et des territoires**

- Assurer une visibilité à long terme par une constance des politiques publiques, un ancrage territorial et rural, un soutien à la recherche et
- Développer les synergies territoriales avec les collectivités
- Soutenir une répartition de la valeur vers les agriculteurs et les acteurs locaux
- Soutenir des filières de collecte et le recyclage des plastiques usages.

### **Enjeu 6 : Sécuriser les agriculteurs dans le cadre du développement de l'économie circulaire**

- Renforcer les exigences sur l'origine et la qualité des MAFOR, préciser l'origine sur les étiquetages
- Renforcer les contrôles sur les MAFOR notamment d'origine urbaine et industrielle
- Développer la connaissance sur les fertilisants organiques et sur leur évolution dans le sol
- Mobiliser des travaux de recherche pour l'utilisation des plastiques biodégradables

### Atelier 3

#### **Enjeu 7 : Développer la connaissance et l'information, organiser la concertation et la formation, favoriser l'innovation**

- Impliquer davantage les agriculteurs et les salariés utilisateurs finaux aux projets de recherche
- Soutenir l'innovation dans les équipements d'épandage (organique), de production et de récolte
- Mobiliser la recherche (INRA, IRSTEA...), sur les produits biostimulants et les intrants durables
- Partager les connaissances et les enjeux, autour de la bioéconomie et de l'économie circulaire
- Former à la bioéconomie et à ses savoirs appliqués (scolaires, agriculteurs et salariés agricoles)

## **Atelier 4 : Conquérir de nouvelles parts de marché sur les marchés européens et internationaux et faire rayonner l'excellence du modèle alimentaire et du patrimoine alimentaire français en France et à l'international**

### **Enjeu 1 : Renforcer nos positions dans les négociations commerciales et améliorer l'accès aux marchés étrangers**

- Affirmer les attentes de la France en matière de politique commerciale européenne :
  - Défense des intérêts stratégiques (filières sensibles, réciprocité dans les négociations SPS)
  - Conduite transparente des négociations dans la mise en œuvre des accords commerciaux
  - Cohérence entre les politiques agricoles, sociales et environnementales de l'UE
- Renforcer le portage politique et les moyens alloués à la diplomatie agricole et sanitaire

### **Enjeu 2 : Mieux prendre en compte l'impact des exportations agroalimentaires françaises au regard des enjeux de sécurité alimentaire et de développement durable**

- Améliorer la cohérence des politiques (agriculture, commerce...), nommer un rapporteur spécial
- Prévenir les impacts négatifs du commerce et des investissements (foncier, prix, climat...)

### **Enjeu 3 : Améliorer la promotion de l'offre agro-alimentaire française et l'« image France »**

- Créer une marque agricole / agro-alimentaire « France »
- Assurer une mutualisation des moyens financiers et une concertation multi institutionnels (UE, État, Régions...) des actions de promotion collective du secteur agricole et agroalimentaire
- Tirer parti des leaders français présents à l'international (gastronomie, hôtellerie, distribution)

### **Enjeu 4 : Renforcer la compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires et permettre une meilleure adaptation de l'offre française à la demande mondiale**

- Prendre en compte les questions agricoles et agroalimentaires dans la stratégie « France logistique 2025 » (baisse des coûts du fret et optimisation des plates-formes logistiques)
- Adapter l'offre à la demande étrangère (Agriculture/innovation 2025, Alimentation intelligente)
- S'assurer d'une application harmonisée des normes européennes et internationales

### **Enjeu 5 : Développer la « culture de l'international » dans les entreprises et filières agro-alimentaires**

- Adapter les cursus de formation des enseignements agricoles, économiques et commerciaux
- Soutenir la structuration des entreprises, en particulier les TPE/PME, avec le soutien des Régions
- Développer le volet export des stratégies agro-alimentaires, en lien avec FranceAgriMer

### **Enjeu 6 : Améliorer et adapter l'accompagnement des entreprises à l'international**

- Veiller aux spécificités agricoles et agroalimentaires dans les guichets/points d'entrée/points d'orientation uniques pour les entreprises (Régions et Ambassades)
- Créer une plateforme numérique intégrant la démarche « Expadon2 »
- Développer l'offre française collaborative de type « projet clé en main »
- Réaliser une cartographie des outils financiers régionaux et nationaux d'accompagnement

## **Atelier 5 : Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs**

### **Enjeu 1 : Renforcer l'organisation collective de l'amont agricole**

- Accompagner la constitution d'OP et d'AOP et former les OP à la contractualisation
- Conditionner certaines aides ou majoration d'aides aux OP
- Rédiger un guide national d'interprétation et d'adaptation sur le droit de la concurrence
- Ouvrir au niveau européen la négociation collective à tous les secteurs agricoles

### **Enjeu 2 : Développer la contractualisation et inverser la construction du prix en redonnant la main à l'amont agricole**

- Prendre en compte dans les contrats des indicateurs des coûts de production
- Revoir le dispositif de contractualisation pour le rendre plus effectif et efficace
- Renforcer l'OfPM, la conception collégiale des indicateurs de prix de référence
- Redonner la main aux producteurs et leurs OP pour la contractualisation, pour l'identification des indicateurs pertinents et pour la proposition de contrats type et de clauses type
- S'assurer des équivalences contractuelles au sein des coopératives
- Prévoir des mécanismes d'arbitrage et de sanctions
- Promouvoir le développement de guides de bonnes pratiques (contrats « double bipartites »)

### **Enjeu 3 : Renforcer l'esprit de filière et faire contribuer l'ensemble des aval**

- Définir au sein des filières les stratégies et les feuilles de route (et la contractualisation)
- Adapter en conséquence la gouvernance des interprofessions : intégrer les OP et les maillons aval
- Donner un rôle exemplaire à la commande publique : revoir à la hausse le prix repas matière et imposer systématiquement une clause de révision des prix

### **Enjeu 4 : Identifier les facteurs externes impactant les prix agricoles, Communiquer**

- Identifier les facteurs externes impactant les prix agricoles et la rémunération des agriculteurs
- Communiquer vers les consommateurs sur la valeur des produits et la construction des prix

## **Conclusion**

- Encourager une contractualisation équilibrée qui offre une meilleure prévisibilité et permet des relations apaisées entre les maillons de la filière
- Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs en :
  - Inversant la construction du prix et en redonnant la main à l'amont agricole
  - Rendant obligatoire dans le contrat une référence à des indicateurs de coûts de production et de valorisation des marchés (examen par l'OfPM)
  - Impliquant les maillons aval avec la répercussion en cascade des indicateurs
- Identifier les quatre acteurs clés : les OP, les interprofessions, l'OfPM et les médiateurs

## **Atelier 6 : Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs**

### **Enjeu 1 : Renforcer les missions des interprofessions**

- Renforcer les échanges entre les sur l'évolution prévisible de la demande des marchés
- Évaluer l'adaptation des systèmes de production aux besoins des différents débouchés
- Mettre en avant un socle de base (RSE, bonnes pratiques...) permettant de développer une communication positive sur les productions agricoles et agroalimentaires françaises
- Identifier pour chaque filière les indicateurs pertinents : coûts de production, prix de marché, performances environnementales...
- Proposer pour chaque filière des contrats et des clauses-types pour faciliter la contractualisation
- Rédiger un guide national d'interprétation du droit de la concurrence applicable aux interprofessions agricoles sur la base des questions transmises par les opérateurs économiques

### **Enjeu 2 : Adapter la composition des interprofessions**

- Privilégier l'intégration de tous les maillons de la filière, en particulier de la grande distribution
- Intégrer les représentants des organisations de producteurs
- Créer un espace d'échanges avec les associations de consommateurs agréées

### **Enjeu 3 : Conforter l'organisation et la structuration de la production**

- Renforcer les structures représentatives des OP et AOP
- Encourager le regroupement de l'offre (OP et AOP), former les OP à la contractualisation

### **Enjeu 4 : Améliorer l'articulation entre interprofessions et établissements publics**

- Intégrer tous les maillons des filières aux instances de concertation de FranceAgriMer
- Mettre en place au sein de FranceAgriMer des instances de débat entre filières
- Valoriser au sein de FranceAgriMer les travaux sur les produits et la consommation

### **Enjeu 5 : Pérenniser l'esprit des Etats généraux de l'alimentation**

- Organiser chaque année des conférences publiques de filières (FranceAgriMer)
- Mettre en place dans chaque Région un lieu d'échanges adapté aux spécificités des territoires

## **Atelier 7 : Améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs**

### **Enjeu 1 : Renforcement de l'organisation de l'offre**

- Encourager financièrement le regroupement des producteurs en OP
- Clarifier les possibilités d'action des OP et des interprofessions au regard du droit de la concurrence
- Obtenir au niveau communautaire une extension de la négociation collective des prix et une meilleure adaptation du droit de la concurrence au secteur agricole

### **Enjeu 2 : Relever le seuil de revente à perte (SRP), encadrer les promotions, améliorer l'utilisation de la clause de renégociation**

- Accord majoritaire des participants du relèvement du seuil de revente à perte (SRP) (notamment FCD, ILEC, ANIA, Coop de France, FNSEA), mais profonds désaccords d'autres participants : UFC Que Choisir et FEEF (complexité et impact inflationniste), Leclerc (augmentation des prix)
- Fixer le SRP à 90% du prix d'achat pour les grossistes et 115% pour les autres commerçants
- Fixer un taux promotionnel maximum de 34% du prix de vente pour les produits transformés
- Fixer un seuil maximum de promotion à 25% des volumes annuels (re)vendus par chaque fournisseur et distributeur, calculé par catégorie de produits transformés
- Fixer la définition des indices permettant de faciliter le déclenchement de la clause de renégociation de prix par les interprofessions (ou à défaut par l'OfPM)
- Étudier la possibilité de prendre en compte d'autres indicateurs, tels que le coût de l'énergie et des transports (« intrants ») (point non consensuel)
- Améliorer l'utilisation du mécanisme de « Prix de cession abusivement bas » (modifier l'article L.442-9 du code de commerce)
- Simplifier et harmoniser les textes, notamment pour le commerce électronique (titre IV du Livre IV du code du commerce)

### **Encourager l'autorégulation et les bonnes pratiques**

- Renforcer les moyens d'actions de :
  - La Commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC)
  - L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits (OfPM)
  - La Médiation des relations commerciales agricoles (MRCA) et des entreprises (MRE)
  - La DG de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)
- Inviter les interprofessions à établir des guides de bonnes pratiques (cf. label RFR)
- Actualiser le rapport 2012 de l'Autorité de la concurrence « Agriculture et Concurrence »

## **Atelier 8 : Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation française dans une économie agroalimentaire mondialisée et dans un contexte de changement climatique tout en prévenant les contaminations chimiques**

### **Enjeu 1 : « Consolider les constats partagés en termes de prévention et gestion des crises »**

- Maintenir les moyens consacrés à la surveillance, la traçabilité, la prévention et le contrôle des infections/contaminations d'origine alimentaire
- Contrôler les risques chimiques (détermination de valeurs toxicologiques de référence)
- Mobiliser les études INCA de l'ANSES sur les consommations alimentaires
- Améliorer la gestion de crise en systématisant un exercice de retour d'expériences
- Renforcer la clarté de la communication en temps de crise
- Identifier précocement les dangers, mettre en œuvre des mesures préventives
- Consolider les moyens des plateformes d'épidémiosurveillance
- Promouvoir l'acquisition de connaissances pour une meilleure évaluation des risques
- Renforcer l'harmonisation des procédures européennes d'évaluation et de gestion
- Mettre en œuvre de façon plus systématique le "principe de précaution" en situation d'incertitude
- Maintenir une expertise forte, transparente et indépendante en matière d'évaluation des risques
- Renforcer les moyens de l'ANSES dans ses missions d'évaluation des risques
- Mieux adapter et harmoniser les moyens (législatifs) de contrôle en matière de gestion des risques, notamment sur les produits importés
- Identifier clairement les perturbateurs endocriniens et les nano ingrédients/matériaux, et adopter des critères communs et harmonisés d'identification dans toutes les réglementations européennes, en distinguant 3 catégories (« avéré, présumé et suspecté »)
- Mieux connaître les conséquences sur la santé de ces risques émergents (cf. l'exposome)
- Mieux contrôler les nouveaux circuits de commercialisation des aliments notamment en termes d'hygiène (marchés électroniques, traders de produits alimentaires, économie collaborative...),

### **Enjeu 2 : « Appuyer les pratiques des acteurs en faveur de la maîtrise des risques »**

- Rappeler par la loi (article 17.1 du règlement (CE) n°178/2002) que chaque opérateur de la chaîne alimentaire est responsable des produits qu'il met sur le marché
- Renforcer les plans de maîtrise des risques (HACCP) et les autocontrôles
- Renforcer les certifications privées (cf. normes ISO 22 000 et IFS)
- Développer des schémas volontaires tels que « sans pesticides », « sans antibiotiques », etc.
- Renforcer la mission d'information des associations et des ONG en direction des consommateurs et des citoyens, par le biais d'expertises indépendantes et de campagnes de sensibilisation

### **Enjeu 3 : « Affirmer le rôle protecteur de l'État français et de l'Europe »**

- Veiller à une bonne adéquation et articulation des normes européennes (« paquet hygiène » notamment) et internationales (Codex alimentarius notamment...)
- Veiller à une meilleure harmonisation des mesures de gestion entre EM de l'UE
- Améliorer la concertation entre l'AESA et les agences nationales d'évaluation (ANSES)
- Veiller à ce que l'ouverture aux importations ne soit pas l'occasion de faire entrer dans l'UE des produits qui n'ont pas le niveau réglementaire d'exigences sanitaires requis (cf. notamment les accords de libre-échange)

## Atelier 8

- Renforcer les contrôles à l'importation, en particulier aux postes frontaliers d'inspection, voire par la création d'un observatoire des risques sanitaires liés aux non-conformités pour les produits agricoles et agroalimentaires importés dans l'UE

### Fiches-actions proposées :

- *Fiche action 1* : Adopter des critères communs d'identification des perturbateurs endocriniens dans toutes les réglementations européennes, en distinguant 3 catégories (« avéré, présumé et suspecté »)
- *Fiche action 2* : Mettre en œuvre une surveillance efficace pour prévenir les crises en augmentant les moyens des plateformes d'épidémiosurveillance (santé végétale, santé animale, alimentation)
- *Fiche action 3* : Intervenir rapidement auprès des acteurs touchés par une crise alimentaire et/ou sanitaire
- *Fiche action 4* : Renforcer les moyens de contrôle de l'État, garant de la sécurité sanitaire de l'alimentation
- *Fiche action 5* : Responsabiliser les opérateurs de places de marchés électroniques

### Points de dissensus non résolus lors de l'atelier :

- La mise en œuvre plus systématique du principe de précaution par l'État en situation de doute ou d'incertitude
- La mise en œuvre de mesures de retrait immédiat de certains nano-ingrédients de la chaîne alimentaire
- La mise en œuvre d'une redevance pour le financement des contrôles officiels
- Le renforcement des contrôles dans le secteur de l'économie collaborative

## **Atelier 9 : Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé**

### **Enjeu 1 : « Produire mieux »**

- Soutenir techniquement et financièrement la transition vers des pratiques agricoles plus saines
- Soutenir la structuration des circuits courts et de proximité
- Prendre en compte la qualité nutritionnelle dans les projets alimentaires territoriaux
- Prendre en compte la qualité nutritionnelle des aliments dans les plans de filières
- Intégrer des critères de qualité nutritionnelle dans les cahiers des charges des SIQO

### **Enjeu 2 : « Transformer sans dénaturer »**

- Amplifier la démarche des chartes d'engagement volontaire de reformulation des produits, sur le modèle des chartes PNNS ou des accords collectifs du PNA
- Proposer des démarches progressives pour la teneur en sel ou en sucres de certains aliments
- Mettre en place un accompagnement des TPE/PME dans ces démarches
- Encadrer l'installation et l'offre alimentaire des distributeurs automatiques
- Respecter les standards métropolitains pour les produits vendus dans les DROM

### **Enjeu 3 : « Encadrer le Marketing et la publicité »**

- Réviser la charte alimentaire du CSA, et l'étendre à tous les supports médias
- Réglementer le marketing alimentaire et encadrer la publicité ciblant les enfants et les jeunes
- Encadrer le parrainage, le sponsoring et la communication des marques agroalimentaires
- Réglementer les ventes promotionnelles

### **Enjeu 4 : « Améliorer l'information, la formation et l'éducation »**

- Adapter les nouveaux repères nutritionnels et le contenu des messages à caractère sanitaire
- Reconnaître le Nutri-score comme le seul logo officiel d'information nutritionnelle simplifiée
- Renforcer la place et les moyens de l'éducation alimentaire en milieu scolaire
- Impliquer les professionnels de santé, en particulier les sages-femmes et les médecins généralistes
- Solvabiliser dans la durée les initiatives d'éducation à l'alimentation

### **Enjeu 5 : « Mettre en place un plan de progrès pour la restauration collective »**

- Accorder une place plus importante à la qualité : 50 % de produits bio ou locaux en restauration collective (d'ici 2022 ?)
- Assurer un budget matières premières suffisant et revoir les menus (protéines animales/végétales)
- Revaloriser le métier de cuisinier et porter la formation de diététicien à niveau Bac + 3
- Adapter l'étiquetage simplifié (Nutri-score) aux caractéristiques de la restauration collective
- Instaurer le « choix dirigé » dans les établissements du secondaire
- Adapter le code des marchés publics (accès des filières locales et de qualité aux marchés)
- Remettre en place officiellement le GEM-RCN, l'ouvrir à de nouveaux acteurs, élargir ses missions

### **Enjeu 6 : « Améliorer la connaissance et la gouvernance, faciliter la participation du citoyen »**

- Mettre en place une délégation interministérielle à l'alimentation et à la santé en charge de :
  - Construire et conduire un plan national pour l'alimentation et la santé
  - Fournir une aide à la décision
  - Animer le débat sociétal et le travail du GEM-RCN, avec l'appui du CNA
- Intégrer, dans chaque PRS et chaque CLS, un volet dédié à l'alimentation ;
- Élargir la participation des citoyens au processus de construction de la politique alimentaire

## Atelier 10 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

### Enjeu 1 : « Faire de l'Éducation nationale un acteur majeur de la lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA) »

- Élaborer un parcours éducatif sur l'alimentation et la LGA
- Coordonner les actions des CESC entre établissements, inspections d'académie et rectorats
- Préciser le pilotage du parcours sur l'alimentation et à la LGA
- Introduire la LGA dans les formations des enseignants (primaire et secondaire)
- Lancer un défi Anti-Gaspi inter-établissements lors de la journée mondiale de l'alimentation 2018

### Enjeu 2 : « Organiser et soutenir la LGA dans les territoires »

- Rendre obligatoire dans les PAT un volet relatif à la LGA
- Veiller à une bonne liaison entre les PAT et le PLPDMA
- Affecter une partie de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) aux projets de la LGA (50 M€ sur les 638 M€ perçus en 2016)
- Faire des pôles « alimentation » des DRAAF un relais d'information « anti-gaspi »
- Veiller à une bonne articulation avec les délégations régionales de l'ADEME
- Mettre en place des supports de communication adaptés (plaquettes, pages Internet, etc.)
- Création d'une plateforme nationale répertoriant les initiatives « anti-gaspi »
- Désigner un coordonnateur national des PAT
- Rendre obligatoire un diagnostic sur le gaspillage alimentaire dans la restauration collective privée
- Faire évoluer le dispositif « info-énergie » pour y inclure une dimension « anti-gaspi »

### Enjeu 3 : « Accompagner et amplifier l'engagement des professionnels en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire »

- Lancer un groupe de travail sur la labellisation « anti-gaspi »
- Établir un cahier des charges qui permette de valoriser les démarches volontaires professionnelles
- Inclure des préconisations sur la LGA dans les référentiels existants
- Renforcer les obligations relatives à la LGA dans les stratégies de RSE
- Réfléchir à une contrepartie fiscale qui pourrait être accordée aux professionnels qui s'engagent
- Regrouper les formations régionales par catégories de métiers de la chaîne alimentaire
- Mettre en place un référent local "LGA " dans les chambres consulaires

### Enjeu 4 : « Lever les freins réglementaires qui freinent la protection et la LGA »

- Effectuer un bilan de l'application de la Loi Garot
- Fixer une échéance pour se conformer aux obligations de la loi et contrôler sa mise en œuvre
- Signer des conventions de don avec les grandes surfaces de plus de 400m<sup>2</sup>
- Réactiver et revisiter le GEM-RCN pour rendre visibles ses recommandations au regard de la LGA
- Faciliter les aspects réglementaires (par exemple, don d'œufs après 21 jours)
- Faciliter les aspects fiscaux : don en nature aux employés, don de viande, plafond de défiscalisation (5/1000 du chiffre d'affaires), aspects liés à la TVA...
- Adresser à la DG des Finances Publiques une première série de demandes sur les questions fiscales
- Relancer les discussions au niveau européen, notamment sur le règlement européen « INCO »
- Mesurer l'impact de la règle commerciale des "1/3 - 2/3" relative au partage de la durée de vie des produits sur le gaspillage alimentaire

### Enjeu 5 : « La prise en compte de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la PAC »

- Inscrire la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la future PAC

## **Atelier 11 : Réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable**

### **Enjeu 1 : « Préparer la relève »**

- Favoriser l'émergence d'une grande loi foncière pour lutter contre l'artificialisation des sols, l'accaparement des terres, les dérives du travail à façon, pour encourager la transparence des sociétés et pour clarifier les prérogatives des SAFER et le statut des actifs agricoles
- Orienter les nouveaux arrivants vers l'agro-écologie (tutorat, parrainage, parcours d'installation)
- Accompagner financièrement par des outils nouveaux ou à développer (pépinières d'exploitations, fonds financiers pour des prêts d'honneur, financement participatif...)
- Favoriser l'arrivée plus nombreuse de femmes comme une ouverture et un renouvellement
- Conditionner davantage l'octroi des aides publiques (PAC y compris) à la création d'emploi

### **Enjeu 2 : « Faire de la France le leader européen de l'agro-écologie »**

- Renforcer les connaissances en termes de fonctionnement des sols et des pratiques agricoles liées
- Protéger et valoriser les services écosystémiques des territoires autour des exploitations
- Mieux reconnaître et mieux soutenir dans les 2 piliers de la PAC les services environnementaux

### **Enjeu 3 : « Remettre la polyculture-élevage comme modèle de référence »**

- Renforcer la mise en synergie des cultures et des élevages de tous les types
- Construire un dispositif vertueux d'économie circulaire (fourrages et effluents)
- Défendre la création d'équipements et de services, en amont et en aval des exploitations
- Veiller au maintien de la surface en prairies (malgré la baisse de la consommation de viande)
- Préserver les prairies permanentes dans certains territoires (montagnes, zones humides...)
- Protéger les surfaces qui ont un intérêt écologique important et reconnu
- Inciter à augmenter le nombre de cultures dans les assolements avec des rotations plus longues

### **Enjeu 4 : « Atteindre l'autonomie en protéines végétales en 2030 »**

- Investir dans les légumineuses à graines et les légumineuses fourragères
- Mobiliser des fonds publics-privés pour faciliter la structuration des filières correspondantes
- Impliquer tous les acteurs de ces filières à tous les échelons (de la sélection végétale et de la production jusqu'à la collecte et aux capacités de transformation)
- Développer des investissements spécifiques pour les « associations de cultures »
- Répondre aux attentes des consommateurs en matière d'alimentation animale (français, sans OGM)

### **Enjeu 5 : « Conquérir des marchés en croissance »**

- Atteindre les objectifs : 2030, 1/3 des surfaces en bio, 1/3 en équivalent HVE et 1/3 en équivalent Certification environnementale (CE) de niveau 2 et, en 2022, 15% des surfaces en bio, 15% en HVE et 25 % en CE de niveau 2
- Investir dans la production bio, la R&D, l'accompagnement des producteurs et la structuration des filières (exemplarité des exploitations des lycées agricoles)
- Renforcer le fonds Avenir bio et mobiliser des fonds publics-privés pour aider les filières bio
- Faire de la HVE, avec l'AB, le critère de référence des projets territoriaux
- Faire reconnaître la HVE au niveau européen dans une logique d'harmonisation (à l'instar de l'AB)
- Intégrer les mesures agro-écologiques dans les cahiers des charges de tous les SIQO (hors AB)
- Fixer des objectifs 2022 en restauration collective de 30% de bio et 20% de produits locaux et HVE

## Atelier 11

- Renforcer une plus grande autonomie alimentaire et améliorer les conditions d'élevages
- Mettre en place, dès 2018, une expérimentation sur l'étiquetage/modes d'élevage
- Soutenir la structuration de filières locales d'élevage dans les zones de cultures
- Favoriser la consommation de fruits & légumes pour des raisons sociétales de santé publique
- Réduire la consommation de produits phytosanitaires (R&D, sélection variétale, bio-contrôle)
- Installer des agriculteurs dans les productions bas intrants et de saison (PAT, ceintures vertes)

### Enjeu 6 : « Ecophyto 2+ : une obligation de résultats »

- Atteindre en 2020 un objectif de diminution de l'utilisation des phytosanitaires de « – 25 % »
- Mettre en place le dispositif des CEPP et des 30 000 fermes agro-écologiques
- Instaurer une logique d'obligation de résultats pour tous les acteurs impliqués
- Inclure un levier d'innovation sociale dans les travaux de R&D
- Articuler les actions agro-écologiques avec un dispositif de recherche et de diffusion des innovations
- Créer un conseil indépendant de suivi de la réduction des phytosanitaires et des risques associés
- Favoriser la séparation de la vente et du conseil en matière de phytosanitaire (conflit d'intérêt)

### Enjeu 7 : « Jouer collectif »

- Soutenir les réseaux locaux de terrain de production de connaissances et de partage des savoirs
- Multiplier les occasions de rapprocher innovations locales et recherche institutionnelle
- Conforter une recherche collaborative (PAC et recherche européenne « H2020 »)
- Encourager l'agriculture de groupe (GIEE, CUMA, CIVAM, groupes DEPHY, projet coopératif)

### Enjeu 8 : « Développer une culture civique et naturaliste »

- Mettre en place une grande campagne de communication sur l'alimentation durable
- Élargir et mettre en œuvre les dispositions de l'article 18 de la loi d'avenir pour l'agriculture
- Créer pour chaque enfant un parcours pédagogique (agriculture, environnement, santé)
- Encourager les projets interdisciplinaires et les activités pratiques à l'école

### Enjeu 9 : « Elaborer des contrats de territoires »

- Instituer, à l'échelle des territoires, un dialogue et un contrat commun
- Mieux prendre en compte à cet effet :
  - L'échelle des intercommunalités ou de leurs regroupements
  - Une cartographie des coopérations agriculture/société, action publique/action privée
  - La généralisation progressive des PAT
  - Un effort de simplification de la gouvernance
  - Un agenda annuel des solutions à la disposition des différentes parties prenantes

### Enjeu 10 : « Définir pour les produits phytosanitaires un nouveau pacte scientifique et démocratique »

- Garantir, au-delà de l'expertise reconnue de l'ANSES, un dialogue public serein
- Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel européen d'analyse des risques
- Améliorer et harmoniser les pratiques d'évaluation et de gestion des risques des Etats Membres
- Créer un fonds européen pour les agences nationales en cas de controverses scientifiques
- Charger une mission interministérielle de favoriser une participation citoyenne aux débats
- Focaliser l'attention sur le sort des insectes pollinisateurs et des services environnementaux
- Solliciter l'appui méthodologique de la Commission nationale du débat public

## Atelier 11

### Enjeu 11 : « Promouvoir un cadre européen et international loyal et juste »

- Construire la nouvelle PAC pour 2020 autour d'un objectif de transition agroécologique et de réduction des inégalités entre les hommes et entre les territoires
- Promouvoir une PAC de la santé, de l'environnement et de l'aménagement du territoire
- Encourager l'harmonisation sociale, fiscale et réglementaire progressive au sein de l'UE
- Intégrer dans les accords commerciaux internationaux la lutte contre le dumping social et environnemental, le respect des souverainetés alimentaires et un objectif de juste commerce
- Prendre en compte dans nos échanges commerciaux l'intérêt des paysanneries du sud
- Concevoir une grande politique de co-développement avec la Méditerranée
- Favoriser un encadrement international de la protection du foncier et des accaparements de terre

### ⇒ Un « agenda des solutions » au 1<sup>er</sup> trimestre 2018

- Avoir au 31 mars 2018 des propositions législatives, réglementaires et financières qui permettent de lever les freins aux innovations et les blocages à la mise en œuvre de la TES ;
- Étudier par exemple : l'accès à l'investissement ou à certains régimes fiscaux (filiales Bio, filière légumineuses, CUMA...) ; l'éligibilité au crédit impôt recherche pour les secteurs d'avenir (biocontrôle) et les structures innovantes ; l'adaptation de la certification HVE aux nouveaux défis.

## **Atelier 12 : Lutter contre l'insécurité alimentaire, s'assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde**

### **Enjeu 1 : « Définir une stratégie interministérielle de lutte contre la précarité alimentaire »**

- Prendre en compte l'ensemble des dimensions économiques et sociales dans cette stratégie
- Associer le modèle distributif avec des formes d'accès durables à l'alimentation
- Favoriser une approche interministérielle (santé, alimentation, emploi, logement, pauvreté...)
- Organiser la concertation avec les acteurs et les personnes concernées
- Encourager les programmes de recherche-action sur le processus de précarisation alimentaire
- Encourager les moyens d'ingénierie à disposition des acteurs (financement, formation, analyse)
- Intégrer la lutte contre la précarité alimentaire dans les différents programmes (PNA, PNSS, ESS)
- Lancer la future stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes (accès aux cantines)
- Assurer également l'articulation avec le Programme Opérationnel du FEAD

### **Enjeu 2 : « Assurer les conditions du développement de systèmes territorialisés participant à la lutte contre la précarité alimentaire »**

- Mettre en place un système de gouvernance de niveau régional en lien avec les CRALIM
- S'appuyer sur les dynamiques existantes au niveau des bassins de vie
- Mettre en place un lieu de concertation, d'échanges et d'évaluation
- Intégrer dans le système de gouvernance des points sur :
  - L'analyse des besoins des publics concernés, des dispositifs d'urgence
  - Les conditions d'accessibilité aux différentes solutions existantes
  - L'articulation avec le PNA, le PNNS et la stratégie de lutte contre la pauvreté
  - Les leviers financiers, les synergies locales (logistique, informations, locaux...)
  - Une cartographie comme outil d'aide à la décision et de communication
- Inclure la question de la précarité alimentaire dans les PAT
- Soutenir et évaluer les dispositifs financiers (appels à projets, subventions...)
- Évaluer la prise en compte de l'accès à l'alimentation des personnes précaires dans les SDAASaP
- Inciter les départements à considérer cette question comme prioritaire ;

### **Enjeu 3 : « Construire un dispositif d'identification et de capitalisation des bonnes pratiques en matière de lutte contre la précarité alimentaire »**

- Inscrire un dispositif dans le cadre de la gouvernance nationale (CNA) et locale (PAT, CRALIM)
- Mettre en place un processus d'observation et de valorisation des bonnes pratiques
- Prévoir des financements dans le cadre des systèmes d'information et des recherches-actions
- Intégrer dans le guide de bonnes pratiques des points sur :
  - La co-construction de nouveaux modes d'accès à l'alimentation
  - L'orientation des personnes concernées (prescription ou non)
  - Les acteurs et les actions réunies dans le territoire
  - La formation des acteurs et des personnes concernées
  - Les accompagnements mis en œuvre (écoute, accès aux droits, parrainage) par les acteurs
- Élaborer ce guide en lien avec un groupe de travail multi-acteurs piloté par la DGCS et le CNA
- Identifier les moyens financiers et les outils mobilisables pour le développement des projets

### **Enjeu 4 : « Faire évoluer le corpus normatif »**

- Reconnaître les PAT comme possible acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire
- Introduire la lutte contre la précarité alimentaire dans le PNNS

## Atelier 12

- Mieux lier l'habilitation et l'accompagnement à la mise en œuvre de l'aide alimentaire
- Articuler les politiques d'hébergement et d'insertion avec la lutte contre la précarité alimentaire
- Compléter la législation par les décrets/arrêtés/instructions-circulaires nécessaires
- Assurer la traçabilité des denrées et le respect des règles relatives à la sécurité sanitaire
- Déterminer les possibilités de financement public et privé et les publics éligibles

### **Enjeu 5 : « Demander le maintien du FEAD post 2020 »**

- Maintenir le dispositif FEAD pour sécuriser la distribution
- Poursuivre les réflexions sur les possibles améliorations du dispositif dans la stratégie post-2020

## **Atelier 13 : Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et développer la formation**

### **Enjeu 1 : « Agir de manière coordonnée dans les territoires pour mieux former et informer »**

- Réaliser la cartographie des acteurs emploi/orientation/formation, et réfléchir à un guichet unique
- Coordonner les actions au niveau des territoires (action Etat/Région/Entreprises)
- Organiser des débats territoriaux autour de la déclinaison locale de l'action des branches
- Développer les partenariats locaux entre acteurs professionnels et acteurs de la formation

### **Enjeu 2 : « Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires »**

- Communiquer vers le grand public et lancer un plan national de communication
- S'appuyer sur les entreprises comme levier de valorisation de l'image des emplois
- Valoriser les parcours professionnels et montrer les réussites professionnelles
- S'appuyer sur les témoignages de professionnels, les réseaux sociaux
- Organiser des journées/semaine et des événements régionaux

### **Enjeu 3 : « Favoriser les choix éclairés d'orientation des jeunes et des adultes »**

- Créer un comité interministériel de l'orientation : coordination et mise en réseau des actions
- Développer les partenariats locaux auprès des conseillers d'orientation et des rectorats
- Dynamiser les relations entre acteurs professionnels et prescripteurs
- Encourager l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie

### **Enjeu 4 : « Faire évoluer les diplômes, les contenus des formations et les modalités d'enseignement et de formation »**

- Mieux prendre en compte les problématiques spécifiques territoriales dans les formations
- Développer des partenariats d'établissements d'enseignement et d'entreprises
- Ajouter de nouvelles thématiques de formation (numérique et digital, transition écologique...)
- Simplifier les conditions d'accueil et mieux valoriser les stages durant la formation
- Intégrer l'usage du numérique et du digital dans les formations
- Améliorer les prises en charge et l'aide au remplacement
- Adapter les formations aux besoins accrues de technicité
- Faire connaître les différents dispositifs de FPC pour faciliter l'accès des salariés
- Enseigner les savoirs transversaux (management, robotique et nouvelles technologies)
- Former les demandeurs d'emploi aux métiers en tension
- Développer les formations à distance
- Faire appel aux professionnels pour rénover les diplômes (éthique/sociale, culture économique)
- Raccourcir les délais et simplifier les conditions d'élaboration des référentiels
- Articuler les formations complémentaires aux diplômes
- Développer de nouveaux CQP (y compris transversaux) et valoriser leur modularisation
- Créer un observatoire national des métiers de l'agriculture, outil d'analyse des besoins territoriaux
- Renforcer le rôle des observatoires afin d'identifier les besoins nouveaux et les évolutions
- Commanditer des études prospectives pour anticiper la formation des formateurs
- Réaliser une cartographie des métiers et lier les besoins nationaux et régionaux

### **Enjeu 5 : « Développer l'apprentissage comme filière d'excellence »**

- Permettre l'accès à l'apprentissage, sans limite d'âge, aux demandeurs d'emplois
- Faire évoluer la réglementation sur le travail des apprentis et sur les allègements de charges
- Donner de la souplesse au contrat d'apprentissage durant la 1<sup>ère</sup> année

### Atelier 13

- Remplacer l'interdiction par des formations à la sécurité (garantir la sécurité)
- Faire connaître, au niveau des entreprises, la réglementation et stabiliser les aides
- Au niveau des CFA, viser la mixité des statuts (scolaires – apprentis – stagiaires)
- Au niveau des apprentis, faciliter leur mobilité, développer des aides au logement
- Simplifier les contrats d'apprentissage et de professionnalisation (offre d'alternance homogénéisée)
- Ouvrir les administrations publiques à l'accueil d'apprentis
- Développer l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (créer une école de l'alimentation)
- Faire apparaître l'offre par apprentissage dans AFFELNET
- Maintenir la part barème pour mettre en place des actions d'orientation et d'attractivité

#### **Enjeu 6 : « Professionnaliser la gestion des ressources humaines dans les TPE-PME des secteurs de l'agriculture »**

- Former les agriculteurs à la gestion des salariés
- Encourager à la mutualisation des RH, les groupements d'employeurs
- Rendre lisible l'action des acteurs de l'emploi, création d'un guichet unique pour les TPE-PME
- Faire connaître les outils et les formations à la gestion des ressources humaines
- Développer le service aux entreprises et les accompagner par les OPCA
- Favoriser l'échange entre pairs et accentuer les partages de pratique
- Encourager la professionnalisation des salariés (permanents et saisonniers)
- Faire valoir la qualité de vie au travail (accompagner les évolutions de carrière, télétravail...)
- Développer un plan d'intégration des entrants et de suivi des installations en agriculture
- Investir dans la formation des personnels

## **Atelier 14 : Préparer l'avenir : quels investissements, quel accompagnement technique, quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ?**

### **Enjeu 1 : « Augmenter l'effort de recherche »**

- Conforter les 4 grands domaines prioritaires identifiés :
  - Transformation des systèmes agricoles vers l'agroécologie
  - Alimentation humaine
  - Bioéconomie durable à l'échelle des territoires
  - Numérique et données (interopérabilité, traçabilité, prédiction et modélisation...)
- Porter ces priorités dans le Programmes (PIA, ANR, CASDAR, ADEME et FP9)

### **Enjeu 2 : « Organiser la mobilisation collective à tous les niveaux de la recherche-innovation »**

- Mieux utiliser les dispositifs de type « living labs », PIA3, UMT, RMT, consortium public/privé
- Améliorer le soutien à l'animation, et à la formation des collectifs dans les territoires
- Renforcer et optimiser les démarches de type GIEE, GO du PEI-Agri
- Articuler les appels à projets dédiés PIA avec les dispositifs de soutien publics territoriaux
- Mieux coordonner les programmes sur l'alimentation, l'agriculture et l'agroalimentaire

### **Enjeu 3 : « Raccourcir les délais de transferts et de diffusion de l'innovation »**

- Réunir tous les acteurs de la recherche et du transfert agricole et agroalimentaire dans une cellule technique (INRA et autres organismes de recherche, ACTA, ACTIA, APCA, ONVAR)
- Renforcer la recherche appliquée précompétitive des ITAI (à l'image du CASDAR)
- Articuler les pôles de compétitivité et d'innovation, y améliorer la prise en compte des TPE

### **Enjeu 4 : « Repenser les stratégies d'investissements agricoles et agro-alimentaires »**

- Renforcer l'effort d'investissement sur les 5 priorités transversales identifiées : agro-écologie et réduction des intrants (dont phytosanitaires et antibiotiques) ; bien-être animal et sécurité sanitaire des élevages ; indépendance protéique de la France ; production d'énergies renouvelables et économies d'énergie ; santé des travailleurs et conditions de travail dans l'amont et l'aval
- Intégrer les dimensions économique, environnementale, sociale et sanitaire dans les projets
- Réaliser un diagnostic global des multi-performances pour définir les investissements
- Définir le cadrage et le cahier des charges de diagnostic-type et des modalités de mise en œuvre
- Étudier les possibilités de co-financement public du diagnostic (filières ou territoires à enjeux)
- Passer d'un conseil tactique à un conseil stratégique global
- Renforcer les outils fiscaux de lissage de revenus
- Développer les instruments financiers pour améliorer les conditions de prêts aux bénéficiaires
- Faciliter l'accès à une palette d'outils diversifiés d'investissement (prêts participatifs, garanties...)

### **Enjeu 5 : « Refonder les soutiens publics à l'investissement pour la multi-performance »**

- Fusionner le PCAE avec les MAEC dans un « fonds pour la transition vers la multi-performance »
- Faire du diagnostic d'entreprise/d'exploitation une condition d'accès aux subventions publiques
- Instaurer des bonus au collectif
- Favoriser la modernisation des entreprises de l'agroalimentaire par le dispositif Bipfrance
- Intégrer dans les critères de décision de Bipfrance une appréciation des externalités positives
- Réaliser une analyse de l'ensemble de la fiscalité spécifique agricole et agroalimentaire

## Atelier 14

- Garantir une cohérence des cibles avec les objectifs de multi-performance
- Ajuster le CIR et le CII pour accroître leur impact auprès des agriculteurs et des TPE/PME
- Prendre en compte les aménités positives des paiements pour services environnementaux (PAC)

### **Enjeu 6 : « Valoriser auprès des consommateurs les efforts et investissements engagés vers la multi-performance »**

- Valoriser la démarche existante de certification environnementale, en particulier le HVE
- Poursuivre la démarche d'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les SIQO
- Inciter les interprofessions à formaliser les critères de l'étiquetage « Origine France »
- Mettre en place un groupe de travail pour définir un « socle de base » environnemental et social
- Investir davantage dans le numérique pour valoriser les efforts accomplis tout au long de la chaîne

### **Enjeu 7 : « Adapter la gouvernance stratégique au niveau national et régional »**

- Renforcer la présence des Régions dans les instances relevant de leur compétence
- Améliorer la coordination interministérielle sur les sujets alimentaires
- Favoriser la co-construction entre acteurs publics et professionnels (CSO et CSA)
- Créer une instance unifiée pour suivre la transformation des systèmes agricoles et alimentaires
- Assurer des lieux de partage régulier pour permettre le partage des solutions innovantes émanant des territoires

## Priorités thématiques d'investissement identifiées (annexe)

### ❖ *Pour l'amont agricole*

- Agroécologie
- Santé des travailleurs et leurs conditions de travail ; santé des animaux et des plantes
- Réduction des antibiotiques et des intrants phytopharmaceutiques
- Indépendance protéique

### ❖ *Pour l'aval agro-alimentaire*

- Numérique, robotisation/automatisation
- Contrôle en ligne, du froid, de l'énergie
- Compétitivité des outils de première transformation (enjeux des filières et du maillage territorial ;

### ❖ *Priorités transversales dans l'orientation des financements publics*

- Investissement collectif ; - Investissement en matière de :
  - Transition agro-écologique
  - Biosécurité des élevages, des végétaux et des aliments
  - Réduction de la pénibilité du travail et amélioration de la compétitivité des équipements
  - Économie d'énergie et production d'énergie renouvelable
  - Diversification des revenus et à viabilisation économique des projets

## Résultat de la consultation électronique (annexe)



### TOP 10 des solutions les plus soutenues proposées par les citoyens

|                                                                                                                                                                                                    | Votes<br>D'accord / Mitigé / Pas d'accord |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| 1) Proposer des alternatives végétales dans la restauration collective ; promouvoir l'alimentation végétale afin de réduire progressivement la consommation de viande                              | 168 / 4 / 13                              |
| 2) Proposer un véritable plan de transition progressive vers l'agriculture biologique                                                                                                              | 168 / 1 / 7                               |
| 3) Inscrire dans la loi l'interdiction d'achat des productions agricoles en dessous du prix de revient                                                                                             | 167 / 2 / 2                               |
| 4) Retravailler le droit européen de la concurrence pour permettre la régulation dynamique des volumes                                                                                             | 150 / 4 / 1                               |
| 5) Flécher les 5 milliards d'euros sur la transition agricole et alimentaire                                                                                                                       | 149 / 2 / 4                               |
| 6) Aider la conversion en Bio / Permaculture / Agroécologie                                                                                                                                        | 140 / 9 / 5                               |
| 7) Diminuer le nombre d'intermédiaires entre producteurs et consommateurs / promouvoir la vente directe (et locale)                                                                                | 136 / 8 / 2                               |
| 8) Interdire les modes d'élevage intensifs de tous les animaux                                                                                                                                     | 117 / 7 / 4                               |
| 9) Obligation de proposer un menu végétarien dans les cantines scolaires, les hôpitaux, les grandes entreprises et autres collectivités (titre de la proposition : restauration des collectivités) | 114 / 4 / 8                               |
| 10) Autoriser les agriculteurs à ressemer leurs propres semences                                                                                                                                   | 110 / 1 / 16                              |

Bilan de la consultation publique



## Etats Généraux de l'Alimentation

### Recueil 3

# Rapport de synthèse des 14 ateliers Recueil des Fiches-Territoires

---



## **Auteur :**

Julien Noël, Docteur en Géographie de l'Université de Nantes

## **Sources :**

- ROCHARD Chloé, 2017, « L'action publique en matière d'alimentation locale ». Mémoire de M2 Droit de l'environnement et du développement durable, Bodiguel L. & Hutten N. (sous dir.), Université de Nantes, 64p.
- NOEL Julien, 2017, « Rapport de synthèse des 14 ateliers », pour l'association RESOLIS

## **Table des matières**

|                                                                                                                                    |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Préservation et aménagement (acquisition / mobilisation) du foncier agricole .....                                                 | 93  |
| Aménagement du foncier urbain : des activités de production aux activités de transformation et de commercialisation agricole ..... | 94  |
| Impact environnemental de la production agricole.....                                                                              | 95  |
| Formations professionnelles et agricoles.....                                                                                      | 97  |
| Soutiens (financiers) aux structures de production, transformation et commercialisation .....                                      | 99  |
| Accessibilité à l'alimentation.....                                                                                                | 102 |
| Éducation à l'alimentation .....                                                                                                   | 104 |
| Gouvernance alimentaire (locale) .....                                                                                             | 106 |
| Restauration collective et approvisionnement local / de qualité .....                                                              | 109 |
| Gestion et prévention des déchets / Gaspillage alimentaire .....                                                                   | 111 |
| Pratiques touristiques .....                                                                                                       | 113 |
| Mobilité : déplacements / logistique .....                                                                                         | 114 |

NB : les Intercommunalités (EPCI) comprennent ici les Métropoles, les Communautés d'agglomération et les Communautés de communes)

## Préservation et aménagement (acquisition / mobilisation) du foncier agricole

### => **Dispositifs au niveau des Régions :**

- SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- PRAD : Plan régional de l'agriculture durable

### => **Dispositifs au niveau des Départements :**

- CPENAF : Commission de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
- PEAN : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
- ZAP : Zone agricole protégée (annexée au PLU-I)
- ENS : Espace naturel sensible

### => **Dispositifs au niveau des Communes et Intercommunalités**

- SCOT : Schéma de cohérence territoriale
- PEAN : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
- PLU(I) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)
- ZAP : Zone agricole protégée (annexée au PLU-I)
- TVB : Trames vertes et bleues (liée au PLU-I) = protection d'espaces naturels / foncier sur les terres agricoles
- Régie agricole / baux ruraux
- Ferme communale / intercommunale

## Propositions issues des Ateliers EGA

### ❖ **Renforcer la gouvernance locale des PAT (atelier 2, proposition 7)**

- Faire de la politique d'aménagement des territoires un levier stratégique : pour préserver le foncier, pour soutenir l'installation de producteurs locaux ainsi que la production de produits locaux et durables ;

### ❖ **Mener une étude juridique sur la manière de mieux préserver le foncier agricole de l'urbanisation dans les documents d'urbanisme (atelier 2, proposition 8)**

- Réfléchir à la mise en place d'outils de préservation du foncier agricole / alimentaire (« Trame alimentaire » ; volet « Agriculture et alimentation ») qui s'imposeraient aux SCOT et aux PLU ;

### ❖ **Augmenter le nombre d'installations en facilitant l'accès au foncier (atelier 2, action 9)**

- Faciliter l'action d'organismes à l'installation et la mise en réserve de terres agricoles (Espaces tests agricoles) ;
- Redonner à la SAFER la capacité d'intervenir plus fortement sur l'installation et la régulation des prix des terres ;

### ❖ **Produire, de manière durable et soutenable, et mobiliser la biomasse pour la bioéconomie selon les principes de l'économie circulaire (atelier 3, proposition 1)**

- Préserver le foncier agricole pour garantir les surfaces nécessaires à la production agricole (réglementation et fiscalité) ;

### ❖ **Mettre en place un plan fruits et légumes (atelier 11, proposition 16)**

- Soutenir les installations dans les productions bas intrants et de saison en fruits & légumes, en particulier dans les zones périurbaines (« ceintures vertes ») et dans le cadre de PAT ;

## Aménagement du foncier urbain : des activités de production aux activités de transformation et de commercialisation agricole

### **=> Dispositifs au niveau des Communes et Intercommunalités**

- SCOT : Schéma de cohérence territoriale
- PLU(I) : Plan local d'urbanisme (intercommunal)
- ZAC : zone d'aménagement concerté
- ZAD : zone d'aménagement différé
- Marchés de plein vent

### **=> Dispositifs au niveau des Intercommunalités**

- Abattoirs / MIN
- Zones commerciales et artisanales

### **=> Dispositifs au niveau des Communes**

- Agriculture urbaine (jardins familiaux, espaces verts)
- Préemption urbaine
- Sauvegarde de commerce et d'artisanat de proximité

⇒ **Pas de propositions spécifiques issues des ateliers des EGA**

## Impact environnemental de la production agricole

### => **Dispositifs au niveau des Régions :**

- SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- GIEE : Groupement d'intérêt économique et environnemental (en lien avec le PRAD : Plan régional de l'agriculture durable)
- SDREA Schéma directeur régional des exploitations agricoles

### => **Dispositifs au niveau des Communes et Intercommunalités**

- Plan Climat Énergie / Agenda 21
- Périmètre de protection / alimentation des aires des captages d'eau
- Charte des PNR

## Propositions issues des Ateliers EGA

- ❖ **Améliorer l'information, notamment l'étiquetage des produits alimentaires (atelier 1, proposition 2)**
  - Étiquetage (obligatoire) portant sur l'origine et modes / process de production (élevage, lait et viande notamment) ;
  - Garantir une meilleure information, à caractère volontaire, en matière de produits local et durable sur l'origine géographique et le type de production, à échéance 2020 ;
  - Amplifier les démarches officielles de qualité et les dispositifs de certification environnementale (AB, SIQO, HVE), notamment au sein des filières peu impliquées (grandes cultures et élevages) ;
- ❖ **Renforcer la proximité et l'ancrage territorial du lien producteur agricole – entreprise alimentaire (transformation) – consommateur (atelier 1, proposition 9)**
  - Renforcer le dispositif du PNA (notamment juridique) pour encourager les démarches PAT et déboucher plus globalement sur des SAT ;
  - Encourager les initiatives des Régions pour le soutien des démarches de relocalisation et de qualité (SIQO) grâce à une mobilisation accrue des programmes de développement rural (réseau rural programme Leader) ;
- ❖ **Plus de fertilisants d'origine organique pour réduire la dépendance aux fertilisants issus de ressources non renouvelables atelier 3, proposition 2)**
  - Soutenir le développement de cultures fixatrices d'azote (prime à l'insertion des légumineuses) grâce à un plan protéines végétales ambitieux ;
- ❖ **Faire du secteur agricole et agroalimentaire un acteur clé de la transition énergétique (atelier 3, proposition 3)**
  - Créer et accompagner des dynamiques territoriales en zone rurale, impliquant les agriculteurs, pour la complémentarité des usages alimentaires et non alimentaires de la biomasse ;
  - Soutenir le développement et le financement des projets de méthanisation agricole et agroalimentaire en synergies avec les territoires et en s'assurant de la juste répartition de la valeur ;
  - Identifier des territoires sur lesquels la complémentarité des usages et des activités (alimentaires et non alimentaires de la biomasse) peut être optimisée, dans une optique d'écologie industrielle et territoriale ;
- ❖ **Produire mieux (atelier 9, proposition 1)**
  - Encourager les communes et communautés de communes à travailler sur des programmes de reconquête de leur souveraineté alimentaire, adaptés au climat, à la nature des sols, à la disponibilité du foncier, aux habitudes locales ;

- ❖ ***Intégrer le paysage, dans sa conception large dans la transition agricole (atelier 11, proposition 5)***
  - Protéger et de valoriser les services écosystémiques des territoires autour des exploitations : rôle des infrastructures agro-écologiques dans la préservation de la ressource en eau, pour la pollinisation, pour la biodiversité... ;
- ❖ ***HVE, un outil de politiques territoriales à porter au niveau européen (atelier 11, proposition 13)***
  - Faire de la HVE, avec l'AB, le critère de référence des projets territoriaux ;
- ❖ ***Favoriser l'émergence et l'action des groupements d'agriculteurs (atelier 14, proposition 3)***
  - Renforcer et optimiser les démarches de type Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) ou groupe opérationnel (GO) du Partenariat Européen d'Innovation (PEI-Agri) ;
- ❖ ***Valoriser par la certification et l'étiquetage les efforts et les produits répondant aux attentes sociétales en matière environnementale et sociale (atelier 14, proposition 18)***
  - Valoriser la démarche existante de certification environnementale, en particulier le HVE ;
  - Encourager l'INAO à poursuivre la démarche d'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges des produits SIQO ;
  - Mettre en place un groupe de travail pour définir un « socle de base » environnemental et social ;

## Formations professionnelles et agricoles

### => **Dispositifs au niveau des Régions :**

- Formation professionnelle et orientation
- Financement des stages et alternance
- Schéma prévisionnel régional des établissements agricoles

### Propositions issues des Ateliers EGA

- ❖ **Assurer une formation adéquate des acheteurs publics à l'outil LOCALIM et à la rédaction de cahiers de charges (atelier 2, proposition 19)**
  - Intégrer dans les programmes de formation des informations sur l'achat auprès des entreprises locales et l'adaptation des tailles de lots ;
- ❖ **Revoir les règles de marché et faciliter le recours aux produits locaux (atelier 9, proposition 21)**
  - Mieux former les acheteurs publics, renforcer l'usage de LOCALIM et améliorer le dialogue entre producteurs, fournisseurs et acheteurs (sourcing) ;
- ❖ **Proposer une offre de formation territoriale à destination des professionnels dans tous les secteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire (atelier 10, proposition 12)**
  - Regrouper les formations existantes autour d'une offre de formation régionale articulée et spécialisée par catégories de métiers de la chaîne alimentaire ;
- ❖ **Mettre en œuvre un guide des bonnes pratiques de la lutte contre la précarité alimentaire (atelier 12, proposition 7)**
  - Intégrer dans le guide de bonnes pratiques des points sur la formation des acteurs et des personnes concernées notamment la démocratie alimentaire (cuisiniers dans la restauration collective, GMS dans le cadre du don, entreprises dans le cadre des mécénats de compétences....) ;
- ❖ **Renforcer la déconcentration et la décentralisation (atelier 13, proposition 1)**
  - Coordonner les actions au niveau des territoires (action Etat/Région/Entreprises) pour une meilleure connaissance des acteurs : adéquation des places des conseils régionaux en lien avec les demandes des « jeunes » et l'offre des entreprises ;
- ❖ **Diversifier l'orientation (atelier 13, proposition 2)**
  - Développer les partenariats locaux entre acteurs professionnels et acteurs de l'orientation et de la formation (conseillers d'orientation, Rectorats) : rôle du SRPO ;
- ❖ **Développer un plan de communication (atelier 13, proposition 3)**
  - Organiser des journées/semaine et des événements régionaux ;
- ❖ **Développer les partenariats entre acteurs professionnels et acteurs de l'orientation et de la formation (atelier 13, proposition 4)**
  - Développer les partenariats locaux auprès des conseillers d'orientation et des Rectorats : journées découverte en agriculture et dans les filières alimentaires pour les collèges (publics de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>) ;
  - Encourager l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie : renforcer le lien entre les structures régionales de Pôle Emploi et les acteurs de l'orientation, et la présence des entreprises dans les CA des établissements du dispositif éducatif français ;
- ❖ **Actions pour les jeunes (atelier 13, proposition 5)**

- Mieux prendre en compte les problématiques spécifiques territoriales dans les formations : élaboration de modules locaux de formation en association avec les professionnels par exemple ;

❖ ***Favoriser l'émergence et l'action des groupements d'agriculteurs (atelier 14, proposition 3)***

- Améliorer le soutien à l'animation, la formation des collectifs dans les territoires ;

## Soutiens (financiers) aux structures de production, transformation et commercialisation

### **=> Dispositifs au niveau des toutes les collectivités territoriales (de la Région à la Commune)**

- PAT : Projet alimentaire territorial
- CAPE : Contrat d'appui au projet d'entreprise (espace-test agricole)
- CRESS : Conférence régionale de l'ESS
- PTCE : Pôle territorial de coopération économique

### **=> Dispositifs au niveau des Régions :**

- SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (notamment pour les activités de l'ESS, les SCIC, + multiples aides aux entreprises)
- PRDR : Programme régional de développement rural (en lien avec le FEADER)
- GAL : Groupe d'action locale (en lien avec LEADER)
- GIEE : Groupement d'intérêt économique et environnemental

### **=> Dispositifs au niveau des Départements**

- Aides au maintien des services en milieu rural

### **=> Dispositifs au niveau des Intercommunalités :**

- PER : Pôle d'excellence rurale

## Propositions issues des Ateliers EGA

- ❖ **Accompagner la transition vers des modèles plus durables pour les entreprises de production et de transformation (atelier 1, propositions 3 et 13)**
  - Mobiliser les aides publiques (dont les aides PAC) pour favoriser l'investissement et la modernisation des exploitations et la recherche-innovation vers les pratiques et systèmes agro-écologiques, et la nécessité de mener des projets multi-acteurs dans les filières ;
- ❖ **Mettre en place un plan pour la restauration hors domicile, vecteur de développement et d'ancrage territorial des productions (atelier 1, propositions 10 et 12)**
  - Accompagner les groupements de producteurs pour mieux répondre aux attentes, en incitant et en favorisant notamment les démarches collectives (GIEE, plate formes, coopératives, SCIC...) ;
- ❖ **Maintenir, soutenir les outils collectifs et mettre en place les infrastructures (atelier 1, proposition 11)**
  - Déterminer le dispositif (économique et juridique) le plus pertinent pour assurer l'ancrage territorial des petits abattoirs et ateliers collectifs de proximité (légumeries) ;
  - Reposer la question et expérimenter la mobilité de ces abattoirs pour les petites filières (saisonniers, sous SIQO), comme effectuées ailleurs en Europe ;
- ❖ **Favoriser la structuration d'écosystèmes territoriaux de l'alimentation durable (atelier 2, action 4)**
  - Favoriser la coopération de proximité multi acteurs : Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ; Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ;
  - Intégrer les démarches PAT dans les documents planificateurs d'aménagement (SRADDET) et d'innovation (SEDEII) des Régions, ainsi que dans la gestion de leurs financements (agriculture bio via les CPER, fonds FEADER) ;

- ❖ **Structurer et créer les outils réglementaires de la production nécessaires (atelier 2, proposition 6)**  
=> Sous le pilotage des collectivités territoriales, identifier et/ou appuyer :
  - Les outils de filières (production / transformation / distribution) ;
  - Leurs optimisations (logistiques) et leurs évolutions possibles ;
  - Leurs manques d'investissements structurants et les potentielles mobilisations de ressources financières ;
- ❖ **Favoriser le développement des initiatives par essaimage et prévoir leur financement dans le cadre des dispositifs existants (FEADER, FEDER notamment) (atelier 2, proposition 11)**
  - Faire bénéficier les PME des mesures en faveur de développement rural (par exemple mesure 19 du FEADER) afin d'aider à la conservation d'un maillage d'entreprises de transformation sur les territoires ;
- ❖ **Assurer un suivi de l'origine des produits en restauration (atelier 2, proposition 14)**
  - Mettre en place des baromètres statistiques régionaux de suivi des origines des produits servis en restauration ;
  - Mettre en cohérence les recommandations d'achats des cahiers des charges avec les recommandations nutritionnelles du PNNS ;
  - Définir les critères objectifs sur les produits de « qualité » et de « proximité » et durables ;
  - Définir plus précisément la notion de produits de proximité et l'adéquation de la terminologie appliquée aux produits transformés et à la corrélation entre zones de production et zones de consommation ;
- ❖ **Plus de fertilisants d'origine organique pour réduire la dépendance aux fertilisants issus de ressources non renouvelables atelier 3, proposition 2)**
  - Soutenir, en s'inspirant du crédit d'impôt recherche, les acteurs et les entreprises qui s'impliquent dans la recherche, l'expérimentation et l'innovation ;
- ❖ **Faire du secteur agricole et agroalimentaire un acteur clé de la transition énergétique (atelier 3, proposition 3)**
  - Créer et accompagner des dynamiques territoriales en zone rurale, impliquant les agriculteurs, pour la complémentarité des usages alimentaires et non alimentaires de la biomasse ;
  - Soutenir le développement et le financement des projets de méthanisation agricole et agroalimentaire en synergies avec les territoires et en s'assurant de la juste répartition de la valeur ;
- ❖ **Optimiser la création et la répartition de valeur par l'organisation des acteurs, des filières et des territoires (atelier 3, proposition 5)**
  - Soutenir un juste retour en terme de répartition minimale de la valeur vers les agriculteurs et les acteurs locaux et créer une structure d'apport de fonds propres dans les départements ;
- ❖ **Développer la « culture de l'international » dans les entreprises et filières agro-alimentaires (atelier 4, proposition 5)**
  - Soutenir la structuration des entreprises à l'international, en particulier les TPE/PME, avec le soutien des Régions ;
- ❖ **Améliorer et adapter l'accompagnement des entreprises à l'international (atelier 4, proposition 6)**
  - Veiller à la prise en compte des spécificités agricoles et agroalimentaires lors de la mise en place du guichet / point d'entrée / point d'orientation unique dans les Régions et Ambassades pour les entreprises du secteur ;
  - Réaliser une cartographie des outils financiers régionaux et nationaux d'accompagnement des entreprises à l'international et s'assurer de leur adéquation aux besoins du secteur ;

- ❖ ***Produire mieux (atelier 9, proposition 1)***
  - Soutenir la structuration des circuits courts et de proximité et prendre en compte la qualité nutritionnelle dans les projets alimentaires territoriaux et les cahiers des charges des SIQO ;
  - Soutenir les initiatives locales de production et de distribution alimentaire (jardins, marchés, partenariats entre commerces de proximité et producteurs locaux, restauration collective et privée, fermes pédagogiques) ;
- ❖ ***S'appuyer sur les PAT pour développer la lutte contre le gaspillage alimentaire (atelier 10, proposition 5)***
  - Rendre obligatoire dans les PAT un volet relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire
  - Veiller à une bonne articulation et une bonne cohérence entre les PAT et les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- ❖ ***Créer un guichet unique en région, au niveau de la DRAAF, pour faire savoir et coordonner les initiatives, les modalités, les sources de financement en matière de lutte contre le gaspillage (atelier 10, proposition 7)***
  - S'appuyer sur les pôles « alimentation » des DRAAF pour instituer un relais d'information régional « antigaspi » ;
  - Veiller à une bonne articulation avec les délégations régionales de l'ADEME ;
- ❖ ***Faire la mutation des élevages vers une montée en gamme des productions (atelier 11, proposition 15)***
  - Soutenir, par un environnement économique et social et des équipements adaptés, la structuration de filières locales, pour le maintien ou la réintroduction de l'élevage dans les zones de cultures ;
- ❖ ***Mettre en place un plan fruits et légumes (atelier 11, proposition 16)***
  - Soutenir les installations dans les productions bas intrants et de saison en fruits & légumes, en particulier dans les zones périurbaines (« ceintures vertes ») et dans le cadre de PAT ;
- ❖ ***Définir puis mettre en place un système de gouvernance territorial (atelier 12, proposition 3)***
  - Intégrer dans le système de gouvernance des points sur les leviers financiers et les orientations en matière d'attribution des crédits et de synergies locales (logistique, locaux de restauration, systèmes d'information,...) ;
- ❖ ***Sécuriser les conditions de fonctionnement des structures en mixité de public (atelier 12, proposition 10)***
  - Déterminer les possibilités de financement public et privé et les modalités de fonctionnement pour les structures qui sont accessibles à tous les publics (cf. notamment les épiceries sociales) ;
- ❖ ***Cibler l'effort d'investissement et de recherche sur quelques priorités transversales à décliner dans les filières et les territoires (atelier 14, propositions 1 et 9)***
  - Renforcer l'effort d'investissement sur les 5 priorités transversales identifiées : agro-écologie et réduction des intrants (dont phytosanitaires et antibiotiques) ; bien-être animal et sécurité sanitaire des élevages ; indépendance protéique de la France ; production d'énergies renouvelables et économies d'énergie ; santé des travailleurs et conditions de travail dans l'amont et l'aval ;
- ❖ ***Soutenir le financement de l'innovation en agriculture et agroalimentaire dans le PIA (atelier 14, proposition 4)***
  - Articuler les appels à projets dédiés PIA avec les dispositifs de soutien publics territoriaux ;

## Accessibilité à l'alimentation

### => **Dispositifs au niveau des Départements**

- Action sociale (réinsertion, personnes âgées, handicap, protection infantile...)

### => **Dispositifs au niveau des Communes et Intercommunalités**

- CCAS : Centres (communaux) d'action sociale = bons alimentaires, épiceries sociales, paniers à prix réduits...
- Contrats de ville

## Propositions issues des Ateliers EGA

- ❖ **Favoriser la structuration d'écosystèmes territoriaux de l'alimentation durable (atelier 2, action 4)**
  - Renforcer le rôle des acteurs de l'insertion par l'activité économique (emplois locaux, action sociale) ;
- ❖ **Soutenir l'accès des personnes précaires à des aliments favorables à la santé (atelier 9, proposition 9)**
  - Instaurer des bons alimentaires ciblés sur les produits bons pour la santé pour les personnes précaires ;
  - Augmenter les moyens dédiés à l'amélioration de l'offre alimentaire (notamment la qualité nutritionnelle) dans les structures de l'aide alimentaire ;
- ❖ **Faire de l'éducation alimentaire un volet essentiel de l'éducation à la santé et de la promotion de la santé (atelier 9, proposition 14)**
  - Solvabiliser dans la durée les initiatives d'éducation à l'alimentation (en particulier auprès des populations défavorisées) et veiller à la continuité des politiques publiques (politique de la ville, contrats locaux de santé) ;
- ❖ **Définir puis mettre en place un système de gouvernance territorial (atelier 12, proposition 3)**
  - Intégrer dans le système de gouvernance des points sur :
    - l'analyse des besoins des publics concernés, des dispositifs d'urgence et des formes innovantes d'accès à l'alimentation, des ruptures territoriales... ;
    - les conditions d'accessibilité aux différentes solutions existantes, notamment les passerelles entre l'aide alimentaire et l'accès durable à l'alimentation ;
    - l'articulation avec le PNA, le PNNS et la stratégie de lutte contre la pauvreté, dans leur déclinaison sur les territoires, avec les volets sociaux et emplois ;
- ❖ **Promouvoir les initiatives collégiales et systémiques incluant la question de la précarité alimentaire (atelier 12, proposition 4)**
  - Inclure la question de la précarité alimentaire dans les PAT ;
- ❖ **Favoriser l'intégration d'un volet accès à l'alimentation des personnes précaires / aide alimentaire dans les schémas départementaux d'amélioration de l'accès des services au public (SDAASaP) (atelier 12, proposition 5)**
  - Évaluer la prise en compte de l'accès à l'alimentation des personnes précaires dans les SDAASaP ;
  - Inciter les départements à considérer cette question comme prioritaire ;
- ❖ **Mettre en œuvre un guide des bonnes pratiques de la lutte contre la précarité alimentaire (atelier 12, proposition 7)**

- Intégrer dans le guide de bonnes pratiques des points sur l'accompagnement mis en œuvre (écoute, accès aux droits, parrainage) par les acteurs (rôle des bénévoles, des travailleurs sociaux, des volontaires...) dans le but de leur émancipation ;

❖ ***Modification du corpus normatif (atelier 12, proposition 8)***

- Identifier les associations comme acteurs des PAT, et reconnaître la participation de ces derniers à la lutte contre la précarité alimentaire ;
- Introduire la lutte contre la précarité alimentaire en tant que telle dans le PNNS et comme un des volets de la lutte contre l'exclusion ;
- Articuler les politiques de l'accueil, hébergement, insertion et de la lutte contre la précarité alimentaire ;

❖ ***Sécuriser les conditions de fonctionnement des structures en mixité de public (atelier 12, proposition 10)***

- Déterminer les possibilités de financement public et privé et les modalités de fonctionnement pour les structures qui sont accessibles à tous les publics (cf. notamment les épiceries sociales) ;

❖ ***Sur la restauration collective (atelier 12, proposition 13)***

- Étendre la tarification sociale sur le territoire ;

## Éducation à l'alimentation

### **=> Dispositifs au niveau des toutes les collectivités territoriales (de la Région à la Commune)**

- déclinaison du PNNS et du PNA

### **=> Dispositifs au niveau des Régions :**

- PRS : programme régional de santé
- CLSP : Contrats locaux de santé publique
- DRAAF

### **=> Dispositifs au niveau des Communes et Intercommunalités**

- Ateliers Ville-Santé (conjonction politique de santé publique / politique de la ville)

## Propositions issues des Ateliers EGA

- ❖ **Communiquer, informer, sensibiliser à une culture alimentaire centrée sur la durabilité, l'agroécologie, le bien/mieux manger (atelier 1, proposition 1)**
  - Renforcer l'éducation alimentaire à l'école : mise en place d'un parcours santé-alimentation en concertation entre tous les acteurs (éducation nationale, professionnels de la santé, collectivités) ; proposer des projets pédagogiques autour de l'agriculture et l'agro-alimentaire ;
- ❖ **Améliorer l'information, notamment l'étiquetage des produits alimentaires (atelier 1, proposition 2)**
  - Étiquetage (obligatoire) portant sur l'origine et modes / process de production (élevage, lait et viande notamment) ;
  - Garantir une meilleure information, à caractère volontaire, en matière de produits local et durable sur l'origine géographique et le type de production, à échéance 2020 ;
  - Amplifier les démarches officielles de qualité et les dispositifs de certification environnementale (AB, SIQO, HVE), notamment au sein des filières peu impliquées (grandes cultures et élevages) ;
- ❖ **Renforcer la proximité et l'ancrage territorial du lien producteur agricole – entreprise alimentaire (transformation) – consommateur (atelier 1, proposition 9)**
  - Renforcer le dispositif du PNA (notamment juridique) pour encourager les démarches PAT et déboucher plus globalement sur des SAT ;
  - Encourager les initiatives des Régions pour le soutien des démarches de relocalisation et de qualité (SIQO) grâce à une mobilisation accrue des programmes de développement rural (réseau rural programme Leader) ;
- ❖ **Mettre en place un plan pour la restauration hors domicile, vecteur de développement et d'ancrage territorial des productions (atelier 1, propositions 10 et 12)**
  - Valoriser les plans « alimentation durable » mis en place dans certaines métropoles (IdF, Rennes) ;
- ❖ **Création d'un lieu d'échanges, de concertation et d'observation (atelier 2, proposition 10)**
  - Création de Conseils alimentaires locaux, lieu d'une démocratie alimentaire, en s'appuyant sur les CRALIM et les CTAP existants selon le cas échéant ;
- ❖ **Renforcer l'éducation, la sensibilisation et l'information de tous les acteurs concernés en matière d'alimentation locale et durable (atelier 2, proposition 23)**
  - Soutenir l'accompagnement au changement en matière d'alimentation locale et durable à tous les échelons territoriaux d'administratifs ;

- S'appuyer sur les réseaux d'éducation populaire et le réseau associatif des territoires ;

❖ ***Faire de l'éducation alimentaire un volet essentiel de l'éducation à la santé et de la promotion de la santé (atelier 9, proposition 14)***

- Élargir les actions de prévention du surpoids au secteur de la petite enfance (crèches, nourrices...)  
- Solvabiliser dans la durée les initiatives d'éducation à l'alimentation (en particulier auprès des populations défavorisées) et veiller à la continuité des politiques publiques (politique de la ville, contrats locaux de santé) ;

❖ ***Renforcer la mobilisation de l'Education nationale (atelier 9, proposition 15)***

- Equiper les établissements scolaires de cuisines pédagogiques autour des comportements d'achat, des équilibres alimentaires...;

❖ ***Créer un parcours éducatif à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire (atelier 10, proposition 1)***

- Lancer un groupe de travail pour l'élaboration du parcours éducatif à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

❖ ***Inscrire l'éducation à l'alimentation et la lutte contre le gaspillage alimentaire parmi les axes obligatoires des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) (atelier 10, proposition 2)***

- Coordonner les actions des CESC au niveau des établissements, des inspections d'académie et des rectorats ;  
- Assurer un pilotage et une gouvernance du parcours à l'éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

❖ ***Mettre en œuvre un guide des bonnes pratiques de la lutte contre la précarité alimentaire (atelier 12, proposition 7)***

- Intégrer dans le guide de bonnes pratiques des points sur l'information des acteurs et des personnes concernées, et leur accessibilité aux différentes actions proposées sur leur territoire ;

❖ ***Développer un plan de communication (atelier 13, proposition 3)***

- Organiser des journées/semaine et des événements régionaux ;

## Gouvernance alimentaire (locale)

### => **Dispositifs au niveau de l'ensemble des collectivités territoriales**

- PAT
- Projet éducatif territorial
- Agenda 21 et projet territorial de développement durable
- PTCE

### => **Dispositifs au niveau des Régions**

- Conférence régionale de l'action territoriale
- CRESS
- Charte PNR
- Réseau rural (en lien avec le FEADER)

## Propositions issues des Ateliers EGA

- ❖ **Renforcer la proximité et l'ancrage territorial du lien producteur agricole – entreprise alimentaire (transformation) – consommateur (atelier 1, proposition 9)**
  - Renforcer le dispositif du PNA (notamment juridique) pour encourager les démarches PAT et déboucher plus globalement sur des SAT ;
  - Encourager les initiatives des Régions pour le soutien des démarches de relocalisation et de qualité (SIQO) grâce à une mobilisation accrue des programmes de développement rural (réseau rural programme Leader) ;
- ❖ **Mettre en place un plan pour la restauration hors domicile, vecteur de développement et d'ancrage territorial des productions (atelier 1, propositions 10 et 12)**
  - Valoriser les plans « alimentation durable » mis en place dans certaines métropoles (IdF, Rennes) ;
- ❖ **Mettre en place une structure « tête de réseau des PAT » (atelier 2, proposition 2)**
  - Mettre en place un réseau technique national : triple rôle de capitalisation, de mutualisation et d'animation ;
  - Mettre en place un « système d'observation de la transition agricole et alimentaire » : recueil et mise en cohérence des initiatives locales et des PAT mis en place (cf. observatoire de Resolis) ;
- ❖ **Favoriser la structuration d'écosystèmes territoriaux de l'alimentation durable (atelier 2, action 4)**
  - Favoriser la coopération de proximité multi acteurs : Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ; Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ;
  - Renforcer le rôle des acteurs de l'insertion par l'activité économique (emplois locaux, action sociale) ;
  - Intégrer les démarches PAT dans les documents planificateurs d'aménagement (SRADDET) et d'innovation (SEDEII) des Régions, ainsi que dans la gestion de leurs financements (agriculture bio via les CPER, fonds FEADER) ;
- ❖ **L'exception alimentaire (atelier 2, proposition 5)**
  - Instaurer une exception alimentaire (sur le modèle de l'exception culturelle) : permet la mise en œuvre de critères géographiques, voire d'une clause d'intérêt général ;
  - Intégrer dans l'ensemble des politiques publiques de chaque échelon territorial administratif l'enjeu transversal de l'alimentation ;
  - Renforcer le rôle des Régions dans l'impulsion et l'accompagnement au changement d'échelle en matière de structuration des filières agricoles vers plus de produits de proximité et bios ;

- ❖ **Renforcer la gouvernance locale des PAT (atelier 2, proposition 7)**
  - S'appuyer sur l'expérience des Conseils de développement des Pays et celle des PNR ;
  - Faire de la politique d'aménagement des territoires un levier stratégique : pour préserver le foncier, pour soutenir l'installation de producteurs locaux ainsi que la production de produits locaux et durables ;
- ❖ **Création d'un lieu d'échanges, de concertation et d'observation (atelier 2, proposition 10)**
  - Création de Conseils alimentaires locaux, lieu d'une démocratie alimentaire, en s'appuyant sur les CRALIM et les CTAP existants selon le cas échéant ;
- ❖ **Développer des plateformes numériques de mise en réseau et de partage d'informations (atelier 2, proposition 12)**
  - Recenser, harmoniser et coordonner les plateformes numériques de mise en relation pluri-acteurs locaux à l'échelle territoriale ;
  - Réfléchir à une mise en réseau régionale des acteurs autour de l'information alimentaire territoriale ;
- ❖ **Renforcer l'éducation, la sensibilisation et l'information de tous les acteurs concernés en matière d'alimentation locale et durable (atelier 2, proposition 23)**
  - Soutenir l'accompagnement au changement en matière d'alimentation locale et durable à tous les échelons territoriaux d'administratifs ;
- ❖ **Optimiser la création et la répartition de valeur par l'organisation des acteurs, des filières et des territoires (atelier 3, proposition 5)**
  - Assurer une visibilité à long terme par une constance des politiques publiques, un ancrage territorial et rural, un soutien à la recherche et des synergies territoriales avec les collectivités ;
  - Assurer un ancrage territorial des filières en renforçant les compétences des collectivités territoriales et en impliquant les filières agricoles et agroalimentaires, ainsi que les citoyens
  - Définir les modalités et les outils de pilotage territorial d'une valorisation durable et efficiente de la biomasse ; Développer des projets territoriaux biomasse durable à l'instar des PAT ;
- ❖ **Comment faire perdurer l'esprit des Etats généraux de l'alimentation ? (atelier 6, proposition 5)**
  - Mettre en place dans chaque Région un lieu d'échanges adapté aux spécificités des territoires (en association avec la DRAAF, les chambres consulaires...) ;
- ❖ **Améliorer la connaissance et la gouvernance, faciliter la participation du citoyen (atelier 9, proposition 24)**
  - Intégrer, dans chaque PRS et chaque CLS, un volet dédié à l'alimentation ;
  - Instaurer des conseils multi-acteurs au sein des PAT ;
  - Relancer dans le cadre du PNA les échanges de bonnes pratiques et les expériences de terrain, au niveau national et au niveau régional (réseaux de villes par exemple) ;
  - Renforcer les coopérations entre ARS, DRAAF et Rectorats, décloisonner les partenariats entre les acteurs locaux (administrations, collectivités, acteurs privés) ;
- ❖ **Inscrire l'éducation à l'alimentation et la lutte contre le gaspillage alimentaire parmi les axes obligatoires des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) (atelier 10, proposition 2)**
  - Coordonner les actions des CESC au niveau des établissements, des inspections d'académie et des rectorats ;
  - Assurer un pilotage et une gouvernance du parcours à l'éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- ❖ **Une nouvelle gouvernance locale (atelier 11, proposition 24)**

- Instituer à l'échelle des territoires un dialogue et un contrat commun pensés comme une politique publique de prévention des conflits et un investissement d'avenir (cf. démarches territoriales réussies dans le domaine de l'eau) ;
- Mieux prendre en compte à cet effet l'échelle des intercommunalités ou de leurs regroupements ; et la généralisation progressive des PAT ;

❖ ***Définir puis mettre en place un système de gouvernance territoriale (atelier 12, proposition 3)***

- Mettre en place un système de gouvernance de niveau régional en appui sur les CRALIM, incluant les acteurs économiques, associatifs, institutionnels (Etat et collectivités) et la société civile ;
- S'appuyer sur les dynamiques existantes au niveau des bassins de vie ;
- Mettre en place un lieu de concertation, d'échanges et d'évaluation réunissant les acteurs de l'alimentation sur les territoires, y compris les personnes concernées par la précarité alimentaire ;
- Intégrer dans le système de gouvernance des points sur l'articulation avec le PNA, le PNNS et la stratégie de lutte contre la pauvreté, dans leur déclinaison sur les territoires, avec les volets sociaux et emplois ;

❖ ***Promouvoir les initiatives collégiales et systémiques incluant la question de la précarité alimentaire (atelier 12, proposition 4)***

- Inclure la question de la précarité alimentaire dans les PAT ;

❖ ***Favoriser la mise en œuvre d'un outil évolutif partagé (atelier 12, proposition 6)***

- L'utiliser dans le cadre de la gouvernance nationale (CNA) et locale (PAT, CRALIM) ;
- Mettre en place avec tous les acteurs un processus d'observation et de valorisation pour faciliter : l'essaimage et assurer la fiabilisation et la pérennisation des bonnes pratiques ;

❖ ***Mettre en œuvre un guide des bonnes pratiques de la lutte contre la précarité alimentaire (atelier 12, proposition 7)***

- Élaborer ce guide et ces outils de communication par un groupe de travail multi-acteurs (associations, travailleurs sociaux, chercheurs, élus...) piloté par la DGCS en lien avec le CNA ;

❖ ***Modification du corpus normatif (atelier 12, proposition 8)***

- Identifier les associations comme acteurs des PAT, et reconnaître la participation de ces derniers à la lutte contre la précarité alimentaire ;
- Articuler les politiques de l'accueil, hébergement, insertion et de la lutte contre la précarité alimentaire ;

❖ ***Renforcer le dialogue entre les différents niveaux de décision publique au niveau national (atelier 14, proposition 20)***

- Renforcer la présence des Régions dans les instances relevant de leur compétence ;
- Améliorer la coordination interministérielle et avec les opérateurs de l'Etat sur les sujets alimentaires ;
- Favoriser la co-construction entre pouvoirs publics et acteurs socioprofessionnels en revisitant le rôle et le fonctionnement du Conseil Supérieur d'Orientat ion et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) et du CNA ;

❖ ***Renforcer le pilotage stratégique au niveau régional (atelier 14, proposition 21)***

- Rassembler les instances existantes dans une instance de pilotage unifiée permettant de suivre la transformation des systèmes agricoles et alimentaires ;
- Assurer des lieux de partage régulier entre l'ensemble des parties prenantes (dont les représentants de la société civile) pour permettre l'articulation et le partage des solutions innovantes émanant des territoires ;

## Restauration collective et approvisionnement local / de qualité

=> *Dispositifs au niveau des toutes les collectivités territoriales (de la Région à la Commune)*

- Critères multiples d'attribution des offres (saisonnalité, fraîcheur, environnement / GES...)
- Convention du groupement de commande : cf. exemple de Ville de Rennes et syndicat mixte Eau du bassin rennais
- Compétence régionale sur les lycées ; départementale sur les collèges et les EPAHD ; communale sur les cantines élémentaires

### Propositions issues des Ateliers EGA

- ❖ ***Mettre en place un plan pour la restauration hors domicile, vecteur de développement et d'ancrage territorial des productions (atelier 1, propositions 10 et 12)***
  - Améliorer l'information et la formation des acheteurs publics et des cuisiniers de la resto-co afin de mieux organiser et structurer l'offre adaptée à la demande : guides sur l'ancrage territorial, outil « Localim », rédaction des cahiers des charges, démarches de labellisation ;
  - Renforcer les critères qualitatifs, sociaux, environnementaux dans les marchés publics pour favoriser les produits locaux et agro-écologiques ;
- ❖ ***Maintenir, soutenir les outils collectifs et mettre en place les infrastructures (atelier 1, proposition 11)***
  - Développer des infrastructures permettant l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et sous signe de qualité et offrir ainsi des débouchés aux producteurs du territoire ;
- ❖ ***Assurer un suivi de l'origine des produits en restauration (atelier 2, proposition 14)***
  - Mettre en place des baromètres statistiques régionaux de suivi des origines des produits servis en restauration ;
  - Mettre en cohérence les recommandations d'achats des cahiers des charges avec les recommandations nutritionnelles du PNNS ;
  - Définir les critères objectifs sur les produits de « qualité » et de « proximité » et durables ;
  - Définir plus précisément la notion de produits de proximité et l'adéquation de la terminologie appliquée aux produits transformés et à la corrélation entre zones de production et zones de consommation ;
- ❖ ***Rendre obligatoire le recours aux clauses sociales dans tous les marchés publics (atelier 2, proposition 16)***
  - Recourir davantage aux clauses sociales dans les marchés publics : soutien et développement aux structures locales d'insertion par l'économie, comme aux entreprises de l'artisanat et des commerces alimentaires de proximité ;
  - Valoriser dans les appels d'offres les engagements à la performance (environnementale) des livraisons ;
  - Inciter le caractère éthique dans les comportements d'achats ;
  - Préparer des guides de recommandations juridiquement sécurisés ;
- ❖ ***Assurer une formation adéquate des acheteurs publics à l'outil LOCALIM et à la rédaction de cahiers de charges (atelier 2, proposition 19)***
  - Intégrer dans les programmes de formation des informations sur l'achat auprès des entreprises locales et l'adaptation des tailles de lots ;
  - Veiller dans les formations à bien lier l'outil LOCALIM à la norme ISO 20400 (achats responsables) ainsi qu'au label RFR (Relations Fournisseur Responsables) ;

- ❖ ***Revoir les règles de marché et faciliter le recours aux produits locaux (atelier 9, proposition 21)***
  - Accompagner la structuration de plateformes régionales ou locales pour sécuriser les approvisionnements et permettre aux acteurs locaux d'accéder aux marchés de la restauration collective ;
  - Mieux former les acheteurs publics, renforcer l'usage de LOCALIM et améliorer le dialogue entre producteurs, fournisseurs et acheteurs (sourcing) ;
  - Adapter le code des marchés publics pour permettre aux filières locales et les filières « responsables » reconnues d'intérêt nutritionnel et environnemental d'accéder aux marchés ;
- ❖ ***Mobiliser les collectivités locales et accompagner leurs efforts (atelier 9, proposition 20)***
  - Instaurer un mécanisme de soutien public (Etat, CAF...) aux collectivités pour améliorer la qualité nutritionnelle des denrées en milieu scolaire, pour faciliter le recours à des producteurs locaux, voire pour financer des investissements (cuisines centrales, légumeries, cuisines pédagogiques...) ;
  - Abonder par une politique agricole et alimentaire commune un fonds d'aide à la restauration collective ;
  - Revoir les cahiers des charges et les critères de sélection des appels d'offre pour intégrer des critères de qualité (variétés saisonnières, fraîcheur, qualité nutritionnelle, modalités de livraison, responsabilité sociale, impact environnemental, mode de production, information des convives) ;
- ❖ ***Améliorer le dialogue et le partage d'informations entre les parties prenantes (atelier 9, proposition 22)***
  - Créer un Observatoire de la restauration collective à disposition des élus, professionnels et usagers ;
- ❖ ***Verdir les cahiers de charges des produits sous signe officiel de qualité et d'origine (atelier 11, proposition 14)***
  - Fixer des objectifs de 50% de produits bio et issus de circuits courts en restauration collective en 2022, dont 30% de produits bio et 20% de produits locaux et HVE ;
- ❖ ***Points de divergences, Atelier 2*** => Confier aux Régions (ou aux intercommunalités) le rôle de chef de file pour l'organisation et le suivi de l'approvisionnement de proximité

## Gestion et prévention des déchets / Gaspillage alimentaire

### **=> Dispositifs au niveau des toutes les collectivités territoriales (de la Région à la Commune)**

- déclinaison du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire et de prévention des déchets
- : opérations de sensibilisation, plan d'action dans les établissements scolaires...

### **=> Dispositifs au niveau des Régions :**

- Programme régional de gestion et de réduction des déchets

### **=> Dispositifs au niveau des Communes et Intercommunalités**

- Collecte et traitement des ordures ménagères et déchets organiques / modalités de tri

## Propositions issues des Ateliers EGA

- ❖ **Communiquer, informer, sensibiliser à une culture alimentaire centrée sur la durabilité, l'agroécologie, le bien/mieux manger (atelier 1, proposition 1)**
  - Lancer une journée (semaine) nationale dédiée à « l'alimentation durable »;
- ❖ **Produire, de manière durable et soutenable, et mobiliser la biomasse pour la bioéconomie selon les principes de l'économie circulaire (atelier 3, proposition 1)**
  - Construire rapidement et financer les schémas régionaux de gestion (déchets organiques, bioéconomie, biomasse...) en intégrant toutes les parties prenantes ; et développer les outils adaptés pour leur mise en œuvre ;
- ❖ **Créer un parcours éducatif à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire (atelier 10, proposition 1)**
  - Lancer un groupe de travail pour l'élaboration du parcours éducatif à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- ❖ **Faire du secteur agricole et agroalimentaire un acteur clé de la transition énergétique (atelier 3, proposition 3)**
  - Mieux prendre en compte la gestion et le recyclage des déchets dans les outils de politique publique agricole ;
- ❖ **Optimiser la création et la répartition de valeur par l'organisation des acteurs, des filières et des territoires (atelier 3, proposition 5)**
  - Soutenir des filières de collecte et recyclage des plastiques usagés au plus près des acteurs (producteurs agricoles, entreprises de transformation, intermédiaires locaux) ;
  - Définir les modalités et les outils de pilotage territorial d'une valorisation durable et efficiente de la biomasse ; Développer des projets territoriaux biomasse durable à l'instar des PAT ;
  - Étudier la pertinence d'un renforcement des compétences des collectivités (notamment locales) dans le domaine des déchets par la loi NOTRe ;
  - Développer la coopération économique à travers des partenariats public/privé en s'appuyant sur les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets ;
- ❖ **Inscrire l'éducation à l'alimentation et la lutte contre le gaspillage alimentaire parmi les axes obligatoires des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) (atelier 10, proposition 2)**
  - Coordonner les actions des CESC au niveau des établissements, des inspections d'académie et des rectorats ;

- Assurer un pilotage et une gouvernance du parcours à l'éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- ❖ ***S'appuyer sur les PAT pour développer la lutte contre le gaspillage alimentaire (atelier 10, proposition 5)***

- Rendre obligatoire dans les PAT un volet relatif à la lutte contre le gaspillage alimentaire
  - Veiller à une bonne articulation et une bonne cohérence entre les PAT et les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;

- ❖ ***Créer un guichet unique en région, au niveau de la DRAAF, pour faire savoir et coordonner les initiatives, les modalités, les sources de financement en matière de lutte contre le gaspillage (atelier 10, proposition 7)***

- S'appuyer sur les pôles « alimentation » des DRAAF pour instituer un relais d'information régional « antigaspi » ;
  - Veiller à une bonne articulation avec les délégations régionales de l'ADEME ;

- ❖ ***Proposer une offre de formation territoriale à destination des professionnels dans tous les secteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire (atelier 10, proposition 12)***

- Regrouper les formations existantes autour d'une offre de formation régionale articulée et spécialisée par catégories de métiers de la chaîne alimentaire ;

## Pratiques touristiques

=> **Dispositifs au niveau des Régions et des Départements :**

- Schéma régional / départemental du tourisme

=> **Dispositifs au niveau des Communes et Intercommunalités**

- promotion de la Gastronomie (exemple du Voyage à Nantes, de la Cité gastronomique de Lyon...)

### Propositions issues des Ateliers EGA

- ❖ **Communiquer, informer, sensibiliser à une culture alimentaire centrée sur la durabilité, l'agroécologie, le bien/mieux manger (atelier 1, proposition 1)**
  - Organiser des portes ouvertes regroupées dans les différents segments de la chaîne alimentaire (fermes, entreprises agroalimentaires, circuits de commercialisation) ;

### **=> Dispositifs au niveau des Départements**

- Gestion / entretien de la voirie : signalisation « touristique » (routes des vins...)

### **=> Dispositifs au niveau des Communes et Intercommunalités**

- PDU : Plan déplacement urbain (notamment communes rurales agricoles)

## **Propositions issues des Ateliers EGA**

- ❖ ***Optimiser la création et la répartition de valeur par l'organisation des acteurs, des filières et des territoires (atelier 3, proposition 5)***
  - Assurer une visibilité à long terme par une constance des politiques publiques, un ancrage territorial et rural, un soutien à la recherche et des synergies territoriales avec les collectivités ;
  - Assurer un ancrage territorial des filières en renforçant les compétences des collectivités territoriales et en impliquant les filières agricoles et agroalimentaires, ainsi que les citoyens
  - Définir les modalités et les outils de pilotage territorial d'une valorisation durable et efficiente de la biomasse ; Développer des projets territoriaux biomasse durable à l'instar des PAT ;
- ❖ ***Revoir les règles de marché et faciliter le recours aux produits locaux (atelier 9, proposition 21)***
  - Accompagner la structuration de plateformes régionales ou locales pour sécuriser les approvisionnements et permettre aux acteurs locaux d'accéder aux marchés de la restauration collective ;